

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	9
INTRODUCTION.....	11
PARTIE I. LE PORTRAIT DE L'ADOPTION D'HIER À AUJOURD'HUI	13
CHAPITRE I. LE PÉRIPLE D'UNE PRATIQUE	13
CHAPITRE II. QUI ADOpte QUI ?	18
CHAPITRE III. SITUER LES TENDANCES	21
PARTIE II. SPATIALITÉ ET DÉCISIONS DANS L'ADOPTION	25
CHAPITRE I. LES DISTANCES DANS LE PROCESSUS	25
CHAPITRE II. CHOIX ET STRATÉGIES DES ACTEURS	31
PARTIE III. RÉGIONALISATION ET SYSTÈME ASSOCIATIF.....	37
CHAPITRE I. UNE CLASSIFICATION DES COMPORTEMENTS.....	37
CHAPITRE II. ENVERGURE ET SPÉCIFICITÉS DES OAA.....	42
CONCLUSION	53
BIBLIOGRAPHIE	55
ANNEXES	65
TABLE DES SIGLES	69
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	71
TABLE DES MATIERES.....	73

INTRODUCTION

Un petit bout du Monde. Tel est le désir que Monsieur et Madame aimeraient décrocher pour devenir Papa et Maman lorsque l'opportunité se présente ou se fait ressentir.

Si l'adoption reste, malgré tout, un sujet encore intangible, elle n'en demeure pas moins une pratique en pleine expansion depuis ces dernières années et s'érige, semble-t-il, comme un nouveau phénomène de société pour ces années à venir. Son développement doit son salut à l'internationalisation du processus enclenché quelques décennies auparavant ; dans la mesure où le principe de subsidiarité réponde à l'intérêt supérieur des enfants proposés. En revanche, cet engouement vers l'étranger résulte également des carences affichées par l'adoption nationale, jugée trop lente, peu opérante et administrativement compliquée.

Il existe, cependant, un aspect géographique à prendre en compte : la proximité des différents acteurs de l'adoption. Si les parents peuvent effectuer une démarche personnelle, ils peuvent également faire appel à l'agence étatique ou s'adresser aux associations. Ces dernières constituent un maillage relativement fournit, en incluant leurs délégations, permettant un accès plus aisé à l'adoption aux 4 coins de la France. La proximité de ce réticule s'avère décisive dans le déroulement du projet.

Néanmoins, le dessein des éventuels futurs parents dépend aussi de leurs caractéristiques personnelles. Si la condition *sine qua non* est d'être agrémenté, il est nécessaire d'afficher les attributs idoines ou idéalisés que l'on a du couple modèle. Cette situation, si elle apparaît un tant soit peu discriminante, s'inscrit dans une certaine réalité. Il est préférable que les parents aient du temps et de l'argent, en plus de la volonté.

En tenant compte de ces paramètres et de ces postulats, il est intéressant d'établir une réflexion sur le comportement des individus dans le système adoption. Cela donnera l'occasion de se pencher sur la rationalité des adoptants, puis de formaliser des classifications afin de soutenir l'idée d'une opposition régionale par rapport à la pratique de l'adoption.

Afin d'appréhender cette réflexion, il est nécessaire de revenir sur le contexte particulier de l'adoption. Un bref historique permettra de renvoyer au développement de la pratique. Puis, il sera question de se focaliser sur les principaux acteurs afin de les identifier. Cet état des lieux permettra de cibler la population et d'envisager une régionalisation.

La réflexion menée par la suite portera sur l'attitude des adoptants face au système adoption. Le concept de distance sera développé pour rendre compte des différentes métriques sur lesquelles les parents se callent. On tentera ensuite une approche systémique dans la relation entre l'acteur et le système. Afin de concevoir sa rationalité.

Enfin, il sera nécessaire d'aborder géographiquement le sujet. L'objectif affiché sera de localiser les individus ayant un profil favorable à l'adoption en fonction de paramètres sociaux, économiques ou familiaux, mais aussi de cerner les départements où la pratique est la plus courante, par le biais de CAH. Le sujet sera complété par une analyse au cas par cas des OAA afin d'observer leur attractivité.

PARTIE I. LE PORTRAIT DE L'ADOPTION D'HIER À AUJOURD'HUI

L'aspect contextuel du phénomène représente un volet nécessaire dans son appréhension. Cette partie constitue, en outre, une synthèse des travaux réalisés pendant le Master 1 [Ner G., 2010] et des résultats communiqués durant le Théo Quant [Ner G., Audard F., 2011]. On se basera par la suite sur les postulats qui seront évoqués.

• • •

CHAPITRE I. LE PÉRIPLE D'UNE PRATIQUE

1. QUELQUES RÉFÉRENCES HISTORIQUES

Depuis une trentaine d'année, l'adoption s'est étendue à l'échelle internationale. Si ce phénomène est relativement récent, la pratique remonte déjà à plusieurs siècles. Les évolutions qu'elle a subi sont donc légions et les changements fréquents.

1.1. Les fondements d'un procédé

À l'inverse de ce que l'on pourrait croire, l'adoption est une pratique qui remonte à l'Antiquité. À cette époque, la succession patrimoniale était une problématique de société, aussi bien dans le monde grec que chez les Romains par la suite. Au-delà de ça, il s'agissait aussi d'étendre le pouvoir du *pater familias* par filiation ou affiliation [Werner P., 1977]. L'acte reste, bien sûr, réservé aux citoyens. Ce privilège demeurera élitiste [Lett D., 1998] tout au long des siècles qui suivront. Il se déclinera cependant en 2 formes, à partir du VI^{ème} siècle, à savoir l'*adoptio minus* et l'*adoptio plena* qui correspondent, dans leur conception, à l'adoption simple et l'adoption plénire d'aujourd'hui [Mattéi J.-F., 1995].

Une régression s'opère néanmoins dans la pratique durant la période du Moyen-Âge [Guerreau-Jalabert A., 1998]. L'ordre religieux ne jure que par la parenté par le sang et la noblesse se doit, de ce fait, de rester endémique [Mécaury C., 2006]. Cette morale poussera l'adoption dans l'oubli [Murat P., 2009] au point que « l'adoption n'a lieu » selon la loi¹ et il faudra attendre l'ouverture d'esprit édictée durant le siècle des Lumières pour qu'une reconsideration lui en soit faite [De Monléon J.-V., 2003].

Mais ce n'est véritablement qu'au début du XIX^{ème} siècle que la procédure sera rétablie. Une réglementation sera, pour la première fois promulguée, dans un texte de lois qu'est celui du Code civil napoléonien de 1804². Cette innovation lancera les bases législatives initiées dans l'Antiquité que l'on connaît actuellement. Malgré cela, la procédure reste peu courante et ne s'applique, qu'en partie, à la haute bourgeoisie dans près de 6 cas sur 10 [Gutton J.-P., 1993], tout en étant sujette, en termes de fluctuation, aux évènements historiques.

Cette tendance sera confirmée au moment de la période subséquente à la Première Guerre mondiale puisque le gouvernement se soucie de reformer des familles avec les

¹ Selon la Coutume de Lille de 1567.

² L'âge minimum pour adopter sera alors de 50 ans.

orphelins et les parents endeuillés. En conséquence, la législation s'adapte et s'assouplie face à la situation exceptionnelle. La loi du 19 juin 1923 abaissera l'âge minimum à 40 ans. Cependant, le nombre d'adoptions ne correspond pas aux objectifs sociaux puisque moins de 1 % seulement³ des orphelins sont adoptés. Le même scénario se répète après la Seconde Guerre mondiale avec toutefois un engouement supérieur, puisque près de 4 000 adoptions annuelles suivront la période [Houdaille J., Nizard A., 1977]. Il est à noter, par ailleurs, que ce deuxième quart de siècle marque les mouvements initiaux de l'adoption internationale en France par l'intermédiaire des enfants allemands illégitimes [Daubigny C., 2003 ; Denéchère Y., 2010], après une première tentative de rapatriement d'enfants espagnols au lendemain de la guerre civile débutée en 1936 [Denéchère Y., 2009]. Paradoxalement, le processus à l'échelle mondiale est lancé et alimenté par l'adoption d'enfants européens par des couples américains [Selman P., 2001].

Cet élan manifeste sera soutenu par l'apport des lois du 11 juillet 1966⁴ et du 22 décembre 1976 qui contribueront à améliorer les conditions pour adopter avec l'apparition des formes simple et plénière et l'abaissement de l'âge minimum à 35 ans pour la première loi, puis 30 ans pour la seconde. Ces avancées, dans le texte, n'aboutissent pas cependant à une évolution positive dans la pratique. Parallèlement à cette nouvelle législation, le nombre d'adoptions nationales diminuent progressivement au détriment des adoptions internationales. La baisse de la natalité, les nouveaux moyens de contraception [Mécaré C., 2006 ; Dekeuwer-Defosséz F., 2003] ainsi que la diminution logique du nombre d'orphelins sont autant de paramètres qui conduisent les parents à se tourner vers l'étranger. L'adoption se rend « visible » [Fine A., 2008].

1.2. Le développement de l'adoption à l'étranger

Les premiers chiffres concernant l'adoption internationale en France sont mis à disposition à partir de 1979 par le Ministère des Affaires Etrangères [Gaudemet-Tallon H., 1990]. Avant cette date, l'estimation des données⁵ reste difficile mais Françoise Maury [2011] fixe la date des 2 premières adoptions internationales au 29 octobre 1967 avec l'arrivée de 2 Vietnamiens. On peut penser qu'il y ait une progression logique du phénomène depuis les années 70. Dès lors, plusieurs périodes peuvent être délimitées en fonction des pays d'origine préférés.

De 1979 à 1986, la Corée du Sud demeure la destination privilégiée des Français. La guerre continue d'y laisser des traces à travers une économie atteinte. Le gouvernement cherche un moyen de résorber la situation, tout en essayant de gérer les conditions des orphelins d'après-guerre. L'adoption fait alors office de solution pour ces derniers. Ainsi, jusqu'en 1989, 6 714 Coréens seront adoptés⁶ par des couples français. En parallèle, l'Inde, probablement par des relations historiques avec la France, et la Colombie⁷

³ Ce chiffre reste difficile à estimer. On sait toutefois qu'il y eut 986 000 orphelins durant la Première Guerre mondiale, selon le Ministère des Affaires Étrangères, et environ 1 000 adoptions annuelles pendant cette période d'après Jacques Houdaille et Alfred Nizard [1977].

⁴ Créeé conséquemment à l'affaire Novack.

⁵ Quelques données, à partir des années 60, existeraient dans les archives consulaires mais demeurant difficiles d'accès.

⁶ Contre 2 065 pour le Brésil, 2 048 pour la Colombie, 1 833 pour l'Inde et 958 pour le Sri Lanka.

⁷ Peu d'éléments permettent d'expliquer l'origine de l'adoption en Colombie. Les tensions engendrées par la période de *La Violencia* et le développement du trafic en général (dont le cartel de Medellín de Pablo Escobar) dans le pays peuvent être des éléments déclencheurs. Cependant, ces évènements n'alimentent en aucun cas les flux d'adoptions pour la France. La Colombie reste l'un des pays les plus sûrs et l'un des mieux organisés en matière d'adoption internationale, entretenant d'excellentes relations avec la France, et ce depuis les années 80.

occuperont successivement les places de seconde et troisième destinations privilégiées jusqu'en 1984. Ils laisseront place au Brésil, qui connaîtra quelques problèmes de corruption, et au Sri Lanka, qui sera alors en pleine guerre civile, jusqu'en 1987⁸. La période sud-coréenne prendra fin un an avant l'organisation des Jeux Olympiques de Séoul afin que le pays donne une meilleure image de lui sur la scène internationale. Un nouvelle période se dégagera, par la suite, avec la domination du Brésil de 1987 à 1993 avec 3 451 adoptions.

Une première parenthèse s'ouvre cependant entre 1990 et 1991. La Roumanie apparaît subitement comme une destination envisagée par les Français, avec 999 adoptions réalisées⁹. La chute de Ceaușescu provoquera l'ouverture du pays à l'adoption [Altstein H., Simon R. J., 1991], par le biais d'organismes humanitaires. Mais la reconstitution du gouvernement roumain entraînera l'arrêt de ces flux dans le but de stabiliser la situation du pays.

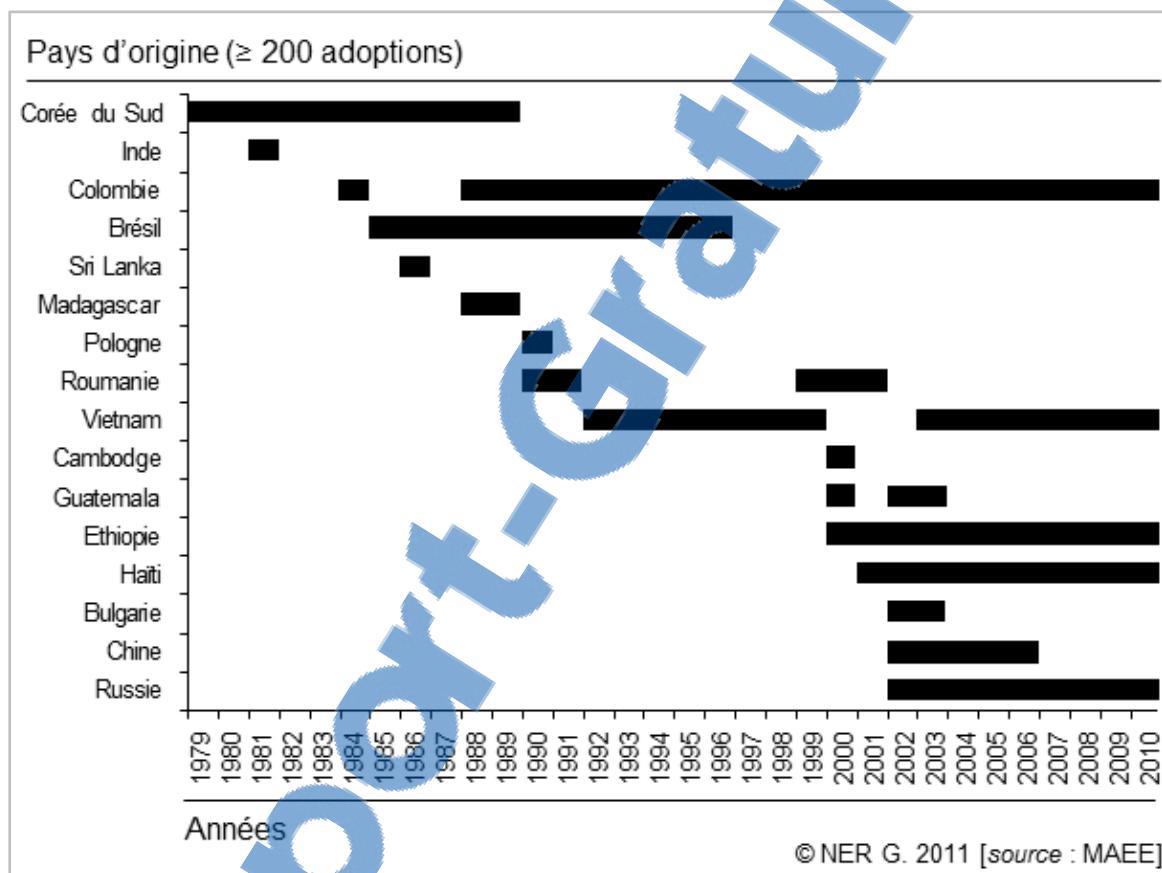


Figure 1. Les pays d'origine à plus de 200 adoptions par an depuis 1979

L'année 1992 marquera l'apparition du Vietnam dans les pays de premiers rangs. Jusqu'en 1999, ce seront 7 445 enfants¹⁰ qui se trouveront adoptés par des Français. Ce sont surtout des affaires de corruption qui favorisent ces adoptions, avec des enfants dont on ne connaît, de façon certaine, ni l'origine, ni l'âge¹¹. Ce manque de transparence et

⁸ Le Sri Lanka fermera ses portes à l'adoption cette année suite à la découverte de trafics.

⁹ Contre 1 187 pour le Brésil et 620 pour la Colombie.

¹⁰ Dont 1 393 rien que pour l'année 1996, soit le plus grande nombre d'adoptions pour un pays sur une année.

¹¹ Voir le reportage *Ventres à louer, ovules à vendre, trafics d'enfants* de Delphine Lopez et Albert Bohbot [2009] pour un exemple de dérive (au Cambodge).

l'amplitude du trafic entraîneront la suspension de la procédure en 1999 [Gouzes G., 2001]. La Colombie et le Brésil, sortis en partie des différentes crises économiques et politiques, restent, pour cette période, les autres destinations privilégiées jusqu'en 1999.

La seconde parenthèse roumaine apparaît entre 1998 et 2000, avec 850 adoptions effectuées¹². L'augmentation dans le pays du nombre d'adoptions est moins spectaculaire qu'au début des années 90, mais lui permet néanmoins de devenir la première destination pour les Français en 2000. C'est une des conséquences de l'arrêt des adoptions au Vietnam, qui seront de nouveau effectives après la signature d'une convention bilatérale, et la réorientation des parents en attente vers un pays touché, là aussi, par une pauvreté et subissant la transition vers une économie libérale.

À partir de 2001, une nouvelle ère se dégage. Elle se caractérise par la variété des pays d'origine proposant le plus d'adoptions¹³, mais surtout par l'émergence d'Haïti, qui a permis 5 469 adoptions vers la France jusqu'en 2010. Chantal Collard [2005] évoque 3 facteurs principaux assurant ce rythme que sont la pauvreté, la surpopulation, et l'épidémie du sida, auxquels on peut ajouter également le « blocage de la circulation des enfants entre couches sociales différentes ». Il faut également prendre en compte le biais des catastrophes naturelles avec le séisme du 12 janvier 2010 qui a précipité les adoptions¹⁴ vers la plupart des pays d'accueil, suscitant parfois quelques abus [Boechat H., 2011]. La France a ainsi accueilli 992 haïtiens en 2010¹⁵.

L'adoption internationale s'est aujourd'hui largement démocratisée, au point de devancer l'adoption nationale. Cette évolution s'effectue en assimilé aux aléas politiques, sociaux, démographiques ou naturels que subissent les pays d'origine. Si certains de ces pays privilégient à présent l'adoption nationale, comme l'Inde ou le Brésil, d'autres demeurent préparés et organisés à l'adoption internationale, comme la Colombie¹⁶ ou le Vietnam. C'est ainsi que l'adoption internationale reste relativement évolutive et instable dans le temps, en étant sensible aux différents évènements, exprimant une « géographie variable » [Mattéi J.-M., 1995]. Néanmoins, les tendances françaises ne se calquent pas forcément sur les tendances internationales ou même européennes [Selman P., 2009].

2. LES MECANISMES DE LA PROCEDURE

L'historique de l'adoption s'est bâtie en partie par un certain nombre de modifications législatives qui ont permis l'amélioration de la procédure. Aujourd'hui, cette dernière est encadrée et ouverte quant aux possibilités de choix dans la démarche.

2.1. Les textes internationaux en vigueur

Avec la progression régulière de l'adoption internationale au cours de ces dernières années, le système législatif a dû évoluer en conséquence, non seulement sur le territoire français, mais aussi à l'échelle internationale. Ainsi, le 20 novembre 1989, est mise en place la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui va légitimer sur les conditions des enfants et statuif sur l'adoption pour la première fois comme étant dans « l'intérêt supérieur de l'enfant » (art. 21). Mais ce texte ne fait office que d'esquisse pour

¹² Contre 2 077 pour le Vietnam et 867 pour la Colombie.

¹³ Dont le Vietnam, avec 3 563 adoptions, l'Éthiopie, avec 3 553 adoptions, la Russie, avec 3 247 adoptions, et la Colombie, avec 3 244 adoptions entre 2001 et 2010.

¹⁴ Selon l'UNICEF [2011], 500 000 enfants sont considérés comme vulnérables après la catastrophe. Haïti comptait auparavant 380 000 orphelins.

¹⁵ Voir le reportage *2 mois après : les enfants d'Haïti* de Jean-Luc Orabona [2010]

¹⁶ En 1981, un reportage de TF1 avait assimilé toutes les adoptions en Colombie à du trafic d'enfants, alors qu'il ne s'agissait que de cas isolés [Gaudemet-Tallon H., 1990]

l'encadrement de la pratique, et ce ne sera que 4 ans plus tard qu'un traité l'abordera pleinement.

Le 29 mai 1993 sera rédigée la Convention Internationale de La Haye afin d'assurer « la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale » comme précisé dans son titre. Sa ratification induit une modification du système mis en place pour l'adoption, avec la création d'une Autorité Centrale. La convention distinguera, par de là même, les pays d'accueil, comme la France depuis 1998, et les pays d'origine. Cependant, son optique de moraliser la pratique et de prévenir des abus [Brisset C., 2005] ne lui confère pas un caractère obligatoire. Le traité, une fois mis en vigueur, n'est pas toujours respecté et n'empêche pas un pays signataire de coopérer avec un pays qui ne le serait pas. Elle constitue néanmoins une référence en termes de réglementation.

2.2. Les différentes démarches

Les législations internationales n'influencent que très peu sur le type de démarche choisie. Après avoir obtenu, dans un premier temps, l'agrément dans un délai de 9 mois auprès de l'ASE du CG auquel ils appartiennent, les parents entrent dans la phase la plus longue, celle de la démarche à proprement parler. Ils peuvent ainsi faire le choix de démarcher via un OAA, de façon individuelle, ou via l'AFA.

Passer par l'intermédiaire d'un OAA est, en 2010, la démarche privilégiée par les adoptants dans 42,8 % des cas. Les rapports sociaux construits avec certains pays d'origine permettent aux 39 OAA¹⁷ actives de posséder un réseau efficace pour les adoptions, entretenant des liens privilégiés avec certains d'entre eux comme le Vietnam, l'Éthiopie, Haïti ou la Colombie¹⁸. Avec un délai d'attente et un coût moyen, pour une réussite maximale dans un cadre relativement sécurisant, les associations constituent des partenaires de premier choix pour les parents. En contrepartie, une sélection sur dossier s'opère en fonction du nombre d'enfants disponibles, mais aussi par rapport au profil des parents¹⁹.

Le second type démarche de privilégiée s'effectue individuellement dans 41,1 % des cas. Les parents peuvent assez rapidement finaliser un projet d'adoption, avec un effet d'accélération lorsque le pays d'origine est touché par un évènement de toute nature, comme pour Haïti en 2010 où 701 adoptions ont été réalisées par des Français²⁰ via cette démarche. Cependant, cette rapidité a un coût financier mais aussi temporel, puisqu'il faut que les parents s'y consacrent à plein temps, et qu'ils en aient les moyens. De plus, les dérives sont malheureusement présentes et plus fréquentes dans ce type de démarche [Goubau D., 1994].

Récemment créée, l'AFA offre une troisième possibilité dans la perspective d'un projet. Sollicitée par 16,1 % des adoptants, elle garantit une adoption auprès d'un pays signataire de la CLH²¹, respectant ainsi une certaine éthique [Colombani J.-M., 2008]. L'ensemble des agréémentés peut y déposer son dossier et bénéficier d'une aide financière supérieure de la part de l'État. Cet encadrement se fait au détriment de l'efficacité de la procédure qui devient relativement longue et sans finalisation assurée.

¹⁷ En comptant les 7 antennes (Marseille, Lyon, Lille, Cognac, Montauban, Brive et Bordeaux) de la COFA.

¹⁸ Pour 2010, d'après le MAEE, 353 adoptions ont été réalisées au Vietnam par l'intermédiaire des OAA, 341 en Éthiopie, 291 en Haïti, et 113 en Colombie sur 1 500 adoptions.

¹⁹ D'autres inconvénients comme la fragilité du fonctionnement et la répartition inégale des associations, cités par le SAI [2011], ne semblent pas intervenir depuis quelques années.

²⁰ Sur 1 439 adoptions par démarche individuelle.

²¹ Notamment la Colombie avec 256 adoptions sur un total de 565. On notera que le Vietnam, malgré son statut « non CLH », arrive en seconde position parmi les pays sollicités par l'AFA, avec 89 adoptions.

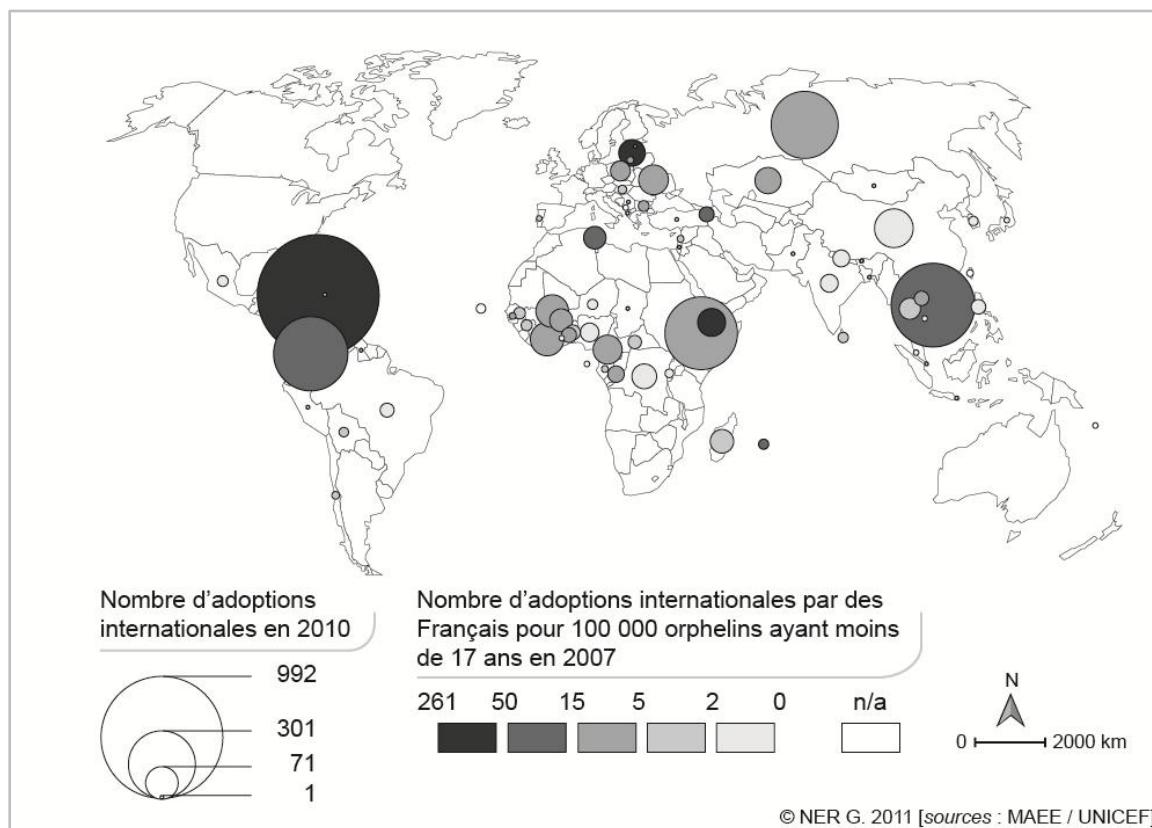
CHAPITRE II. QUI ADOpte QUI ?

1. QUI SONT LES ENFANTS ?

En provenance de 72 pays différents pour 2010, les adoptés se caractérisent par la diversité démographique qu'ils forment. Ces différences constituent autant de biais potentiellement déterminants dans le choix des adoptants lors de la démarche. Cependant, les préférences annoncées sont gommées par la réalité d'être parents et « l'enfant qui arrive est toujours autre que l'enfant attendu » [Delannoy C., 2006].

1.1. Une origine plus ou moins déterminante

En 2009, selon le MAEE, un tiers des enfants provient du continent africain, un autre tiers des Amériques, et le dernier tiers se compose pour moitié d'adoptés asiatiques ou en provenance d'Europe de l'Est. Ces proportions demeurent à peu près constantes depuis quelques années. On notera cependant une disproportion depuis 2010 à cause du séisme en Haïti. Si l'Europe et l'Asie forment à eux deux encore un tiers des pays d'origine des adoptés, l'Afrique ne représente plus qu'un quart alors que les Amériques atteignent presque les 40 %. Il convient de relativiser ce pourcentage, sachant qu'Haïti participe à elle seule à plus de 28 % des adoptions totales en France.



Carte 1. Les adoptions internationales par pays d'origine en 2010

L'origine des adoptés peut parfois induire certaines caractéristiques. En Amériques, beaucoup d'enfants âgés de plus de 5 ans sont proposés à l'adoption, que ce soit en Amérique du Sud ou à Haïti, respectivement dans 32,7 et 20,1 % des cas pour 2010. Le

sex-ratio pour les adoptés reste à peu près équilibré, avec un léger surnombre masculin, pour l'ensemble des pays, excepté pour la Colombie qui compte environ 6 garçons adoptés pour 4 filles.

En Afrique, il existe globalement une opposition entre les pays de l'Ouest et ceux du Nord et de l'Est par rapport aux caractéristiques des enfants. Le rapport pour les adoptés est d'environ 6 filles pour 4 garçons pour les pays du Golfe de Guinée alors que la tendance est inversée dans les pays situés à l'Est. Concernant l'âge, la différence est moins évidente. Si dans 6 cas sur 10, les enfants adoptés ont plus de 5 ans au Cameroun et en Côte d'Ivoire réunis, il n'y en a aucun pour le Mali où 99 % des adoptés ont moins de 2 ans. Même situation à l'Est avec l'Éthiopie qui propose dans 1 cas sur 2 des enfants de moins de 2 ans et Djibouti dans près de 8 cas sur 10, alors qu'ils ne représentent que 10 % des adoptions réalisées à Madagascar.

Si l'on pouvait constater un déséquilibre du sex-ratio chez les enfants proposés en Asie, ce n'est plus forcément le cas aujourd'hui. On notera éventuellement le léger écart pour le Vietnam et la Chine avec un peu plus de filles proposées par rapport aux garçons pour le premier et inversement pour l'autre. Au sujet de l'âge des adoptés, il est assez clair que ce sont les moins de 2 ans qui sont adoptés en majorité, dans près de 9 cas sur 10 dans la plupart des pays, dont le Vietnam. En Chine, le rapport est légèrement inférieur aux autres mais reste très élevé avec les 2 tiers des adoptés qui ont moins de 2 ans. En revanche, l'Inde, les Philippines et la Thaïlande font office d'exceptions puisque dans la moitié des cas, ce sont les enfants âgés d'au moins 5 ans qui sont adoptés.

Enfin pour l'Europe, autant d'enfants en bas-âge que plus âgés sont proposés à l'adoption en Russie ou en Ukraine, contrairement à la Lettonie ou la Pologne qui proposeront dans respectivement 53 et 80 % des cas des enfants de plus de 5 ans, ce qui fait en moyenne une tendance à l'adoption d'enfants plutôt âgés. En revanche, concernant le sexe des enfants, 6 cas d'adoptions sur 10 concernent les filles pour tous les pays, excepté en Pologne où le rapport est équilibré.

Ces déséquilibres s'expliquent par les mœurs ou les politiques appliquées dans chacun des pays. Néanmoins, le sex-ratio correspond aux écarts naturels pour les enfants avec un rapport en 2010 de 47,2 % de filles pour 52,8 % de garçons. Pour les âges, les moins de 2 ans représentent 43 % des adoptions alors que les plus de 5 ans ne représentent que 22 %. C'est une conséquence logique au fait que plus les enfants sont jeunes, plus ils auront de chance d'être proposés ou placés [Cadoret** A., 2006]. Étant donné qu'une trop grande différence d'âge n'est pas souhaitable, les enfants plus âgés trouvent un foyer auprès des couples dépassant la quarantaine ou proche de la cinquantaine, moins nombreux. En revanche, la logique n'est pas la même pour les nouveaux nés qui seront confiés aux parents en-dessous de la quarantaine, et non pas ceux ayant la trentaine.

1.2. Les enfants désirés

Le profil des enfants adoptés ne correspond pas forcément au profil type des enfants souhaités avant l'adoption. Si généralement 8 parents sur 10 n'ont pas de préférence, 15 % préféreraient adopter une fille [Fréchon I., Villeneuve-Gokalp C., 2009], qui demeurerait plus sociable que les garçons [Ouellette F.-R., 1996 ; Ouellette F.-R., Belleau H., Patenaude C., 1999]. Plus généralement, les parents préfèrent adopter des enfants en bas-âge [Villeneuve-Gokalp C., 2002], pour une adaptation meilleure, et de type européen afin que l'enfant ne souffre pas de discrimination [Rude-Antoine E., 1996 ; Fine A., Neirinck C., 2000].

Mais au final, ces souhaits ne correspondent pas impérativement à la réalité, et ne s'avèrent pas être décisifs dans les choix durant la procédure [Villeneuve-Gokalp C., 2002 ; Fréchon I., Villeneuve-Gokalp C., 2009]. Le sex-ratio se trouve équilibré, la

couleur de peau²² ne semble pas être un frein au vu du nombre d'adoptions en Afrique et en Haïti²³, et l'âge des enfants n'est pas un obstacle puisque 1 adoptant sur 5 adopte un enfant de plus de 5 ans, selon les chiffres du MAEE en 2010. S'il existe, dans 1 cas sur 4, une corrélation entre l'âge et l'origine de l'enfant [Ner G., Audard F., 2011], elle n'incite pas les parents à se diriger vers un pays pour obtenir un type d'enfant. La plupart des affluences correspondent à l'impact d'un évènement et donc l'optimisation de voir aboutir un projet d'adoption. Les candidats sont prêts à faire des concessions dans ce sens [Halifax J., 2006]

2. QUI SONT LES PARENTS ?

Si le profil des adoptés ne s'avère pas forcément être déterminant dans le choix des adoptions, il n'en va pas de même pour le profil des adoptants. Bien souvent, un profil type se dégage. Cependant, ces caractéristiques ne sont pas déterminées par l'origine géographique des parents. On observe, dès lors, certaines disparités régionales.

2.1. Deux niveaux de discrimination

Concernant le profil des parents, la sélection²⁴ s'opère à 2 niveaux suivant des déterminants ciblés, faisant référence au « bon couple » [Arrou F., 2002]. À l'étape de l'agrément, les individus doivent correspondre à cette image pour avoir une meilleure chance de recevoir le document. L'ASE privilégiera les parents mariés, ayant entre 35 et 40 ans [Crépin C., 2002], et surtout faisant partie de la PCS des cadres ou des professions intermédiaires [Fréchon I., Villeneuve-Gokalp C., 2004 ; Halifax J., Villeneuve-Gokalp C., 2004 ; Villeneuve-Gokalp C., 2008]. Ce dernier critère détermine dans 6 cas sur 10 les adoptants, mais aussi les candidats à l'adoption. Cette discrimination sociale laisse place à une discrimination d'ordre financier à l'étape de l'adoption.

Durant la procédure, les autorités étrangères se focaliseront, dans l'ensemble, sur les mêmes critères d'âge et de situation familiale, mais attacheront plus d'importance à la situation financière des parents qu'à leur position sociale. Ainsi, le ménage doit dépasser les 2 300 € mensuels afin que les parents voient leur projet d'adoption aboutir dans au moins 1 cas sur 2, à l'exception des cadres [Villeneuve-Gokalp C., 2007]. La situation est encore plus restrictive pour les femmes seules puisque ce ne sont quasiment que les cadres ayant un revenu confortable qui ont le plus de chance d'être adoptantes.

2.2. Des adoptants majoritaires dans le Grand Ouest

Étant donné la forte représentation des individus possédant ces caractéristiques socio-économiques chez les adoptants, il pourrait en résulter un déséquilibre régional au niveau de la pratique. En effet, les départements couvrant les principales villes françaises, en termes économique et démographique, abritent davantage de cadres ou de professions intermédiaires puisque la part des activités secondaires mais surtout tertiaires y est importante, et se caractérise par une densité forte de la population cible. On est en mesure de penser que des régions²⁵ comme l'Ile-de-France, PACA ou Rhône-Alpes, répondant à l'ensemble de ces critères, sont plus propices à l'adoption que les autres.

²² Ce problème semble pourtant persister outre-Atlantique comme le souligne Elizabeth Bartholet [2006].

²³ Les adoptions pour le continent africain et pour Haïti représentent plus de 53 % des adoptions pour 2010, selon le MAEE.

²⁴ Voir le reportage *Adopte-moi* de Gilles de Maistre [2008] pour le déroulement d'un conseil de famille.

²⁵ Dans certains cas, l'échelle des départements a été choisie par défaut pour cause de manque de données.

En réalité, l'influence spatiale n'existe pas par le biais de ces indicateurs. Les départements où l'on adopte le plus ne correspondent pas à ceux dont la densité de la population cible est forte, et il n'existe pas de corrélation significative entre le nombre d'adoption par rapport à la population cible et la part des PCS des cadres et des professions intermédiaires par rapport à la population active à l'échelle régionale. Sans pour autant admettre un lien entre ces 2 dernières variables, on constate qu'il y a une sur-représentation du nombre d'adoptions par rapport aux PCS les plus favorables dans les régions Bretagne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes, alors que l'on remarque une sous-représentation de cette tendance au Nord et au Sud-Est de la France [Ner G., Audard F., 2011]. Au-delà du profil des adoptants qui demeure plus ou moins cerné à l'échelle nationale, la vision désagréée géographiquement de ces caractéristiques augure une prédisposition de certaines régions à l'adoption.

CHAPITRE III. SITUER LES TENDANCES

1. DES DISPARITES REGIONALES EN FRANCE

Géographiquement, la pratique de l'adoption est inégale en France. On discerne ainsi des départements où la pratique est davantage démocratisée que dans d'autres, et ce à plusieurs niveaux. Cela donnera lieu à une opposition régionale que l'on pourra identifier par le biais de l'autocorrélation spatiale.

1.1. La sélection pendant l'agrément

Sur la thématique de l'adoption, il existe certaines disparités régionales à différentes niveaux. En partant du début du projet jusqu'à sa finalisation, certains départements se détachent plus particulièrement que les autres.

Avant l'obtention de l'agrément, les candidats passent une série d'entretiens avec des professionnels de la santé et du social afin de déterminer les motivations et les capacités pour une adoption [Lacombe D., 2005]. Conventionnellement, 2 rencontres sont effectuées au cours des 9 mois d'attente, mais il peut y en avoir plus selon le fonctionnement de chaque CG. Malgré tout, on constate quelques régions entières qui restent cohérentes comme l'Alsace, le Nord, mais surtout le Poitou-Charentes et la région PACA qui se remarque par plus de 7 entretiens effectués en moyenne. Ce manque d'harmonisation traduit l'autonomie de fonctionnement de chaque département.

Ces entretiens sont effectués sur une période légale de 9 mois avant l'obtention de l'agrément. Si la plupart des CG respectent ce délai maximum, près d'un tiers d'entre eux le dépasse largement, pouvant même atteindre 15 mois dans certains départements comme les Bouches-du-Rhône, le Rhône, ainsi que ceux de la région parisienne²⁶. En règle générale, les départements ayant des longueurs dans ces délais correspondent à ceux couvrant les communes les plus peuplées. On retrouve, *a contrario*, des délais plutôt courts dans les départements appartenant à la diagonale du vide, ainsi qu'en Franche-Comté, jusqu'à la limite de la région Midi-Pyrénées.

Ces demandes d'agréments débouchent, dans 9 cas sur 10, sur une délibération favorable. Ce seuil est dépassé dans beaucoup de départements, notamment dans la moitié Sud de la France. En revanche, le taux d'acceptation est inférieur à cette moyenne à

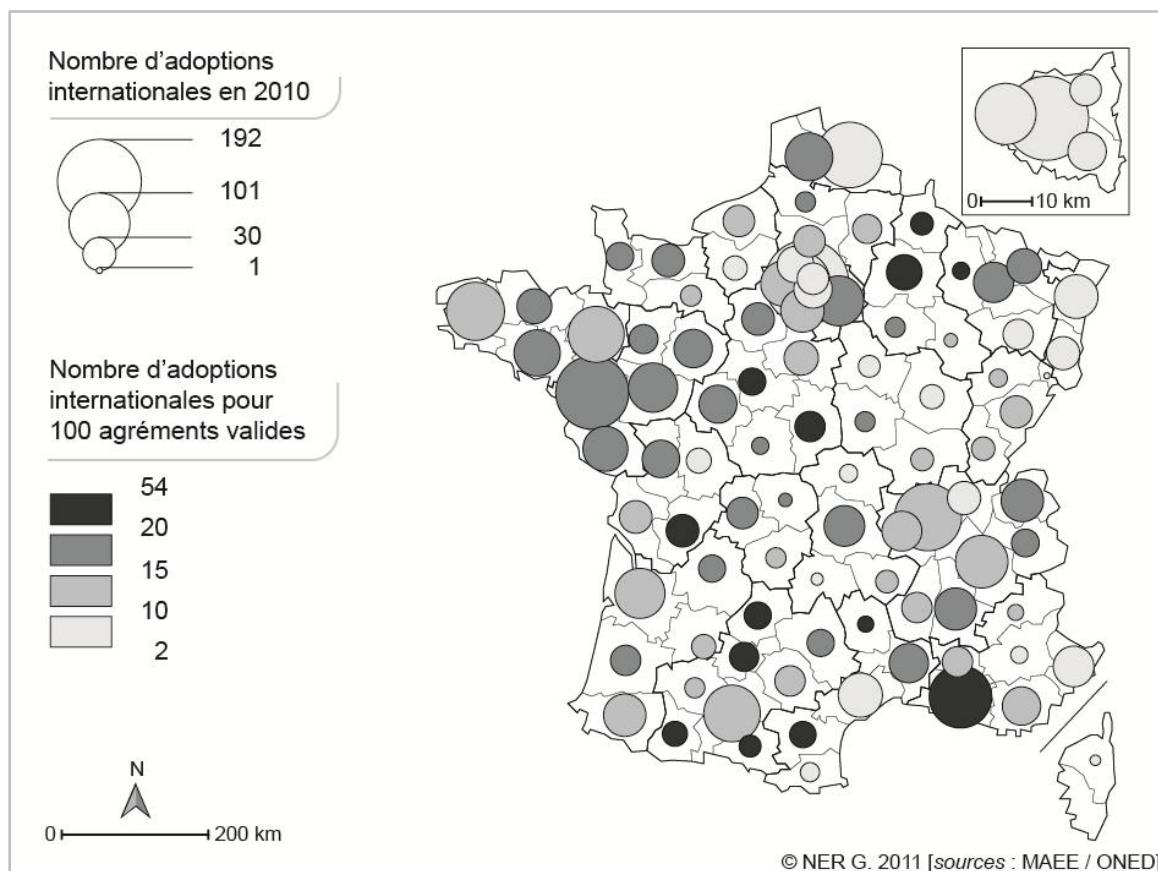
²⁶ Ces chiffres ont été calculés en fonction de témoignage d'adoptants et ne constituent que des valeurs à titre indicatif.

l'Ouest, notamment en région Loire-Atlantique, et à l'Est du pays. Cette variable n'est pas forcément à mettre en relation avec le nombre de demandes comme le démontrent les départements du Nord-Pas-de-Calais, du Rhône, ou de Paris. L'aléa est assez présent malgré ces cohérences spatiales.

1.2. La localisation des adoptants

Au niveau des adoptions internationales se dégagent des tendances régionales. Dans l'absolu, par rapport aux chiffres du MAEE pour 2009, les départements où l'on adopte le plus correspondent aux départements les plus peuplés pour la tranche d'âge des 25-59 ans, selon l'INSEE, notamment ceux abritant Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, ainsi que la région parisienne. Logiquement, la population cible contribue à 70 % à l'explication du nombre d'adoptions.

Cependant, si l'on rapporte ces 2 variables, on s'aperçoit que le nombre d'adoptions par rapport à la population cible est faible dans ces zones peuplées, excepté Paris, et plutôt fort en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire, en plus de quelques autres départements comme les Pyrénées-Atlantiques, l'Aveyron ou l'Ardèche. L'entité spatiale du Grand Ouest constitue alors une particularité en matière d'adoption internationale [Ner G., Audard F., 2011]. Cette singularité laisse supposer un niveau de démocratisation plus important dans ces régions que dans les autres.



Carte 2. Les adoptions internationales en France en 2010

Cette structure spatiale observée peut être confirmée par une analyse de corrélation afin de mesurer l'intensité de l'autocorrélation spatiale. L'indice I de Patrick A. P. Moran [1950] va permettre d'évaluer le niveau de ressemblance entre départements limitrophes,

en considérant une influence du voisinage de contiguïté nodale de premier rang sur leurs caractéristiques. Cette mesure globale va pouvoir être désagrégée par les indicateurs locaux d'association spatiale [Oliveau S., 2005] développés par Luc Anselin [1995] en s'inspirant des travaux d'Arthur Getis et de Keith J. Ord [Getis A., 1991 ; Getis A., Ord J. K., 1992]. Son application au coefficient C de Roy C. Geary [1954] aurait été idoine à l'analyse de la variance locale²⁷ [Chessel D., Thioulouse J., 2003] mais aurait été plus sensible aux variations particulières [Levine N., 2004]. On cherchera donc à faire émerger des tendances locales par l'impact d'attributs particuliers [Oliveau S., 2010]. Le choix des variables à analyser par les LISA [Anselin L., 2004] s'est porté sur le nombre d'agrément valides, le nombre d'agrément accordés, le nombre de demandes d'adoption, et le nombre d'adoptions réalisées, toutes en fonction de la population cible, c'est-à-dire les personnes âgées entre 25 et 54 ans. Dans ces 4 cas de figure, des occurrences régionales ressortent systématiquement puisqu'il apparaît une influence du voisinage à valeurs fortes sur les départements à valeurs fortes à l'Ouest et une influence du voisinage à valeurs faibles sur les départements à valeurs faibles au Nord. L'opposition Ouest et Nord révèle donc 2 ensembles proches dans le comportement des individus au niveau de la procédure d'adoption [Ner G., Audard F., 2011]. Elle est d'autant plus marquante dans la mesure où l'on ne retrouve que très peu de cas d'autocorrélation négative pour ces 4 variables.

2. L'INTERET POUR LES OAA

Le comportement de certains départements fait donc ressortir des oppositions. La région du Grand Ouest ressort nettement par ses tendances favorables à l'adoption. Une des raisons de cet agencement pourrait se trouver dans l'organisation même du système adoption. Ainsi, la distribution du réseau associatif permettrait de jouer un rôle d'influence dans la procédure.

2.1. Répartition du réticule associatif

La localisation des OAA en fonction du nombre d'adoptions finalisées par leur intermédiaire permet d'en cerner leur concentration. Se détachent nettement 2 groupes, à savoir celui établi en région parisienne, ainsi que celui formant le Grand Ouest, région souvent associée à une forte présence du bénévolat [Prouteau L., Wolff F.-C., 2004]. Ces 2 pôles restent les plus sollicités et les plus denses du territoire français. Ils regroupent également les OAA les plus importants en termes de capacité de gestion autour desquels gravitent d'autres OAA de moindre importance.

De ce point de vue, on peut également distinguer le groupe de Rhône-Alpes, même si son influence paraît plus secondaire que les précédents. En règle générale, les grandes agglomérations possèdent au moins un OAA implanté au sein du département ou à proximité, permettant au moins une cinquantaine d'adoptions annuelles. Cette distribution doit tenir compte des habilitations de chaque OAA selon les départements avec lesquels il souhaite traiter mais aussi de l'implantation des délégations régionales. De ce fait la distance euclidienne minimale qui sépare un département de l'OAA habilité le plus proche montre un accès amoindri dans l'Est de la France, ainsi que dans quelques autres départements du Sud.

²⁷ La différence entre le I de Patrick A. P. Moran [1950] et le C de Roy C. Geary [1954] à l'échelle globale demeure négligeable, mais ne l'est pas à l'échelle locale par le biais des LISA [Anselin L., 1995].

2.2. Une influence de proximité

Si l'on se réfère aux caractéristiques de certains départements et si l'on couple cette information à la distribution du réseau associatif, il est possible de supposer une corrélation entre la proximité des OAA et la part des parents ayant démarché via ces associations.

Ainsi, suivant les données des CG, pour les départements de la Manche, de la Vendée et du Maine-et-Loire, on retrouve respectivement une proportion de 52,9 %, 57,4 % et 71,2 % des parents qui ont sollicité un OAA pour l'adoption entre 2006 et 2009, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale s'établissant, selon le MAEE [2010], à 43,6 % pour 2009. Les adoptions y sont généralement nombreuses et le réseau associatif est développé. Dans le cas du Maine-et-Loire, 83 % des parents ayant adopté par un OAA sollicitent même une association située dans la région du Grand Ouest.

La situation est identique pour les départements rhodaniens. On notera des adoptions par OAA dans 53,9 % des cas en Isère et 43,7 % en Haute-Savoie. Cette proportion est légèrement moins importante que dans la tendance du Grand Ouest mais supérieure à la situation générale. Là aussi, la présence d'un pôle mineur d'OAA peut expliquer cette caractéristique. On peut supposer qu'en plus de leur proximité, la densité des OAA influencerait le comportement des parents. Cette situation est même remarquable dans la région du Limousin avec la Haute-Vienne et la Corrèze. On y recense 3 OAA dont 2 sont situés dans le département corrézien. Cette disposition suffit à expliquer que 48,6 % des parents originaires du département passent par un OAA alors qu'ils ne sont que 29,3 % en Haute-Vienne.

À l'inverse, des départements comme le Tarn-et-Garonne, les Alpes-Maritimes, ou la Haute-Corse, où l'on ne recense aucun réseau associatif développé, privilégient la démarche individuelle. Les démarches par un OAA ne sont effectuées que dans moins de 1 cas sur 4. Ce cas permet d'appuyer le postulat sur l'attractivité des pôles associatifs. On peut élaborer une hiérarchie de polarisation avec deux pôles très influant à l'échelle nationale, un pôle secondaire agissant à l'échelle régionale, et les autres OAA actifs uniquement à l'échelle locale. La proximité du système associatif, semble favoriser le niveau de démocratisation de la procédure d'adoption, ou du moins augmente les chances de réussite [Ner G., Audard F., 2011].

PARTIE II. SPATIALITÉ ET DÉCISIONS DANS L'ADOPTION

Lorsque l'on étudie l'adoption, il semble inévitable d'aborder l'aspect sociologique de la pratique. En se rapprochant de la discipline, on cherchera à mener une réflexion sur la position des acteurs dans le système adoption, en prenant compte des différentes distances qui les séparent et en mettant en exergue les stratégies à adopter. La visée de cette partie est de mieux comprendre le choix et la rationalité des parents.

• • •

CHAPITRE I. LES DISTANCES DANS LE PROCESSUS

1. ÉVALUER LA DISTANCE

Évoquer la notion de distance sur la thématique de l'adoption, d'un point de vue géographique, est une chose à ne pas négliger. Elle s'insère perpétuellement pendant la durée du processus, mais aussi durant les phases amont et aval. Afin de déterminer les distances liées à l'adoption, il convient de définir la notion et d'en relever sa polysémie.

1.1. Une définition globale

Le terme de distance relève communément d'un éloignement entre deux éléments. Habituellement, cette caractéristique de base se retrouve systématiquement travaillée dans chacune des définitions proposées par les différents dictionnaires.

Ce sens-là est ainsi rapporté dans *Le Robert* qui indique brièvement qu'il s'agit d'une « longueur qui sépare une chose d'une autre ». Cette longueur traduit la correspondance à une métrique, que l'on sous-entend en général sous forme géographique comme précisée dans un autre sens avec l'emploi du terme « espace ». Cette dimension spatiale est confirmée dans les définitions données par le *Larousse* qui explique la distance comme étant un « intervalle qui sépare deux points dans l'espace ». La description faite se réfère davantage à une vision mathématique qu'à une vision plus élargie, bien que la nuance reste faible. On retiendra, dans tous les cas, qu'il en ressort l'idée d'une séparation entre deux entités.

Les définitions intéressantes et essentielles sont celles données aux autres sens de la distance, étendant sa nature et la perception que l'on peut en avoir. Ce peut être, selon *Le Robert*, un « écart dans le temps »²⁸. En quittant la mesure physique conventionnelle, la notion s'introduit dans un champ plus vaste, ouvrant les portes à des domaines plus abstraits, tout en restant mesurables. On peut considérer, de la sorte, différents modes de raisonnement pour ce qui est de la distance. En ce qui concerne les éléments séparés, *Britannica* les mentionne comme des éléments d'origine géométrique tels les « points, lignes, surfaces ou objets » tandis que le *Larousse* indique que la distance peut se représenter comme étant « la différence entre deux choses, deux personnes, leurs statuts,

²⁸ À ne pas confondre avec la distance-temps qui évoque le temps nécessaire pour parcourir une distance.

leurs qualités, *etc.* ». Si l'on peut mesurer certains attributs techniquement et objectivement, d'autres d'ordre plutôt qualitatif semblent davantage être soumis à un jugement subjectif. L'appréciation de ce degré de dissemblance laisse supposer que cette distance est variable d'un individu à l'autre.

Si, usuellement, la distance fait référence à une longueur physique ou temporelle qui sépare deux entités, elle peut également renvoyer, au sens figuré, à la différence constatée entre deux caractéristiques.

1.2. Une notion géographique ?

En géographie, la notion de « distance » est omniprésente dans le champ d'analyse d'un chercheur. Elle est même indirectement évoquée dans la définition de la discipline puisque la dimension spatiale renvoie à la distance, lui conférant des liens étroits avec cette dernière.

Dans *Les mots de la géographie* [Brunet R., Ferras R., Théry H., 1992], la distance y est décrite comme un « intervalle entre deux points ». Très simple, cette définition se calque sur les définitions dictionnaires et s'inscrit dans une perception géométrique de l'espace. Elle peut se mesurer physiquement, de façon linéaire ou réelle, en kilomètres, temporellement « en durée horaire » ou financièrement en « coût réel ou apparent », notamment pour les déplacements. Denise Pumain [2004**] agrémenté le sujet en précisant que « son parcours nécessite un effort, une dépense d'énergie ». On a ainsi une transition des métriques affectionnées en géographie à des métriques plus physiologiques, voire cognitives. C'est cette dimension qui est abordée par Jacques Lévy dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* [2003] lorsqu'il détermine la distance comme un « attribut de la relation entre deux ou plusieurs réalités, caractérisant leur degré de séparation (écart), par différence avec l'état de contact ». L'aspect géographique n'est ici plus exclusif et est étendu à une perception beaucoup plus vaste, concomitante au concept de « représentation » tel qu'il est envisagé par Jean-François Le Ny [1994].

Si l'on avait pu croire à une explication facile en géographie de par son association à l'espace, la notion de « distance » a souffert de carences épistémologiques qui l'ont, pendant longtemps, empêché d'avoir une conception polysémique [Lévy J., Lussault M., 2003]. Jusque dans les années 70, la dimension imperceptible de la distance n'était pas admise dans la discipline, ce qui n'était pas le cas en économie qui s'était pourtant inspiré de la même base géométrique que la géographie. La distance n'a pas semblé avoir eu besoin de discussion sur sa définition qui paraissait acquise mais qui s'est pourtant retrouvée balbutiante il y a encore 20 ans. On est aujourd'hui passé de l'étude d'un espace aux distances rugueuses à un espace aux distances lisses. Dans *Les concepts de la géographie humaine* [Bailly A., 1984], Bernard Debardieu rend compte que « la notion de distance, qui faisait référence à la seule distance euclidienne, a été enrichie » par l'aspect social et psychologique des individus.

Le sens premier de la distance s'imprègne à l'origine des mathématiques. Il a, par la suite, été repris comme définition en géographie, occultant les autres aspects qu'elle pouvait avoir. La notion se voit ainsi reconsiderée par les pratiquants de la discipline, pour une appréhension plus riche.

1.3. Métriques et approches de la distance

La distance, comme mentionné précédemment, peut être mesurée en tant que distance physique, distance-temps, ou encore distance-coût. Ces deux dernières métriques ne

donnent pas forcément lieu à des valeurs équivalentes puisqu'il y a « une distorsion de plus en plus forte entre l'espace physique [...] et l'espace tel qu'il intervient réellement dans la vie de chacun » [Bavoux J.-J., 1998]. Cela traduit les différentes perceptions que l'on a de la distance à évaluer par le temps ou l'espace. Antoine Bailly [1984] résume bien cela lorsqu'il dit que « l'espace est, par nature, temporel, et le temps spatial, puisque tous les deux constituent les supports de notre vie sociale ». À ces mesures usuelles, on ajoutera la mesure économique, de plus en plus présente dans le quotidien. Tout dépendra de la nécessité d'évaluation.

Cette réflexion sur cette métrique et, par ailleurs, sur la nature de la distance semble aujourd'hui être admise par tous. Le souci qui prédominait auparavant se portait davantage sur la nature même de la distance. Ainsi, dès le XVII^{ème} siècle, deux conceptions s'opposaient. René Descartes [1637] n'envisageait dès lors la distance que comme quelque chose de concret, d'absolu, de rationnel, s'inscrivant exclusivement dans le champ des mathématiques. Cependant, quelques années plus tard, Gootfried W. Leibniz [1686] proposera une approche de la distance en partie antinomique à l'esprit cartésien. La distance est assimilée comme étant une substance, soit un lien spirituel entretenu par des individus. Chacune est donc unique. Ces « monades » s'établissent comme des éléments simples, c'est-à-dire des distances, au sein d'un système complexe qu'est l'espace, qui peut être dès lors considéré comme la somme de ces distances.

La distance peut se positionner comme étant un recul philosophique par rapport à une entité. On parlera ainsi de distance esthétique pour relativiser un visuel, de distance hiérarchique dans le travail, ou de distance critique pour aiguiser un jugement par rapport à une œuvre. Cette dernière peut avoir un double sens. Elle peut correspondre à « la distance nécessaire et suffisante, décisive, pour séparer deux catégories dont la cohabitation est jugée indésirable par les intéressés » comme l'explique Henri Galinié [2001] qui demeure « l'expression de phénomènes sociaux et culturels ». Ici, il est évoqué une distance qui correspond à une situation cruciale entre deux entités, induisant une action déterminante. Cette expression s'inspire directement du concept de « proxémie » développé par Edwar T. Hall [1966]. Les « proxémies » correspondent aux distances physiques séparant des individus lorsqu'ils sont en interaction, évoquant différents stades de proximité. On peut donc noter différentes réactions, suivant une même distance, et selon la nature de l'individu auquel on est confronté.

La distance sociale correspond, selon Denise Pumain et Thérèse Saint-Julien [2001] « à l'inverse de la probabilité d'interaction entre deux individus ou deux groupes sociaux ». Autrement dit, plus la distance est mesurée comme grande, moins il y a d'échanges entre les personnes. Mary Jo Hatch [1997] s'inscrit dans cette vision de la distance sociale mais précise qu'il existe « une relation négative » à cette logique. En effet, la proximité d'une entité par rapport à une autre peut l'empêcher d'évoluer ou de se développer dans certains cas. L'éloignement ne demeure pas non plus un frein rédhibitoire puisque les moyens de transport et de communication impactent sur la distance spatiale en contractant la distance sociale.

2. LE CUMUL DES DISTANCES DANS L'ADOPTION

Comme on vient de le voir, plusieurs distances peuvent être associées à la procédure d'adoption. Pourtant, à travers la littérature existante, la distance en général est trop peu souvent insérée dans l'analyse de l'adoption. La géographie, ainsi que d'autres disciplines proches, permet de combler cette carence, même si son approche reste rare [Griffond-Boitier A., Molherat C., 2010].

2.1. La différence culturelle et sociale

La distance relative aux rapports socio-culturels entre parents et enfants est le plus souvent référée dans les travaux relatifs à l'adoption, notamment en psychologie et en médecine. Cet aspect trouve légitimement une place de choix dans la thématique au vu de l'importance fondamentale que renvoie la représentation des protagonistes l'un envers l'autre [Mattéi J.-F., 1995].

Cette conception se réalise dans la pratique puisque, comme le précise François Bonnet [2008], « la notion de distance sociale renvoie à l'idée d'un espace social structuré par des caractéristiques comme l'âge, le genre, l'origine ethnique et le statut social ». Avec une distance physique importante, comme dans la plupart des adoptions internationales, entre l'enfant et les parents, ces derniers sont ainsi transposés dans une distance sociale qui les incite à des représentations. Bien souvent, les adoptants n'ont, comme référence, que quelques photos ou vidéos de l'enfant pour combler cette distance-là, comme le développe Colette Delage-Chollet dans *Parents de sang, parents adoptifs* [Fine A., Neireinck C., 2000] ; dans le cas contraire, ils devront attendre le premier déplacement à l'étranger [Ongari B., Tomasi F., 2010]. Si cette distanciation peut paraître frustrante pour certains, elle n'en demeure pas moins bénéfique dans l'optique d'une idéalisation trop importante de l'enfant, en protégeant l'existence de l'enfant rêvé [Cohier-Rahban V., 2009]. Plus la distance sociale sera importante, moins il y aura de risque de perturbation dans la relation, tout en ayant comme garde-fou l'âge des enfants puisqu'au plus l'enfant sera adopté jeune, au moins il y aura de difficultés [De Becker E., Lescalier-Grosjean I., 2009], avec un seuil de 7 mois [Guedeney N., Dubucq-Green C., 2005] à partir duquel l'enfant n'aurait pas de problème dans la théorie de l'attachement [Bowlby J., 1958]. À l'inverse, les adoptions nationales qui s'inscrivent dans une distance sociale, ou au moins culturelle, plus serrée semblent davantage sujettes à des conflits par la suite²⁹. Dans tous les cas, beaucoup d'enfants seront confrontés à des problèmes identitaires [Duboc M., 2008]. Jesús Palacios [2006] expliquera cette phase en reprenant l'écologie du développement humain d'Urie Bronfenbrenner [1979].

Cette situation peut s'expliquer par différents facteurs aléatoires, mais peut-être en grande partie justifier par la distance établie socialement par rapport aux parents biologiques, ne serait-ce que par la distance physique qui les sépare de la France. C'est ce que s'accordent à dire Chantal Collard, Carmen Lavallée et Françoise-Romaine Ouellette [2006] lorsqu'elles indiquent que « la distance géographique et culturelle rend difficile la survie des liens d'origine dans un contexte d'adoption internationale » car l'éloignement est un destructeur du lien social [Grataloup C., 2009]. Néanmoins, bien que cette distance soit indubitable, il n'en reste pas moins aux parents de trouver un juste milieu entre proximité et éloignement, ce que se demande Nicole Prieur [2007], afin que la relation de devienne pas post-traumatisante pour l'enfant [Fernández-Borges M.-A., Roman P., 2009]. Ce dernier sera tôt ou tard confronté à une recherche identitaire, qui émergera, en partie, dans le processus de transmission des valeurs familiales [Rosenfeld Z., Burton J., De Coster L., Duret I., 2006].

La distance sociale est un facteur relativement essentiel dans la procédure d'adoption. Cet écart entre parents et enfant n'est nullement un frein dans la relation établie et peut même constituer un avantage dans certains cas. Théoriquement, elle est relativement proche de la distance physique, à un certain niveau.

²⁹ Voir le documentaire *Adoptions : blessures secrètes* de Sarah Lebas et Bruno Joucla [2010] sur le regard des enfants adoptés sur leurs parents biologiques et sur leur origine.

2.2. Proximité rime-t-elle avec rapidité ?

Si les « protagonistes [restent] très éloignés tant au niveau des distances géographiques que culturelles », comme le font remarquer Anne Griffond-Boitier et Caroline Molherat [2010], ce sont bien entendu les déplacements, par rapport à une distance physique, qui permettent l'avancement de la procédure.

Avant l'obtention de l'agrément, la distance entre les parents et les interlocuteurs est tout à fait négligeable puisqu'elle se situe à l'échelle départementale. L'attente est régie par l'administration. Après cette étape, l'accès aux types de démarches est tout à fait variable en ce qui concerne l'AFA et les OAA. On retrouve des correspondants locaux de l'agence française dans l'ensemble des départements et la distance kilométrique ne constitue évidemment pas un obstacle. A l'inverse, l'accès aux OAA reste beaucoup plus hétérogène avec un paramètre supplémentaire. L'accréditation des associations pour les départements ne relève pas forcément d'une logique de proximité mais plutôt d'une cohérence spatiale³⁰. De ce fait, la distance de chaque département rattaché à l'OAA habilité le plus proche est très variable malgré une proximité qui peut être effective. Une longue distance au réseau associatif ne représente pas une contrainte pour ceux qui souhaitent une démarche par ce biais, d'autant plus qu'il existe souvent des délégations locales. Mais, *a contrario*, si cette distance est faible, elle génère un effet polarisant sur les parents en les incitant à se diriger vers ce choix de démarche.

Dans la phase d'adoption, les distances s'opèrent à une autre échelle et nécessitent bien souvent de longs et nombreux voyages. Ces déplacements s'inscrivent sur une distance physique traduisant généralement une discontinuité de l'espace social, comme l'expliquent Guy Di Méo et Yvette Veyret dans *Limites et discontinuités en géographie* [2002]. Si cette discontinuité spatiale³¹ [Gay J.-C., 1995] entre la France et l'étranger peut être comblée par les moyens de transport actuels qui permettent une réduction des distances [Narbot A.-M., 2006 ; Pierron J., 2007], les discontinuités sociales restent effectives et peuvent entraîner un ralentissement de la procédure. Lorsqu'ils arrivent à l'étranger, les parents sont, en effet, confrontés à une différence dans la pratique de l'adoption³².

Pour autant, une proximité géographique et sociale n'est pas nécessairement un gage de réussite dans la procédure. Si cela semble le cas pour l'adoption internationale, où la distance sociale est plus un frein que la distance géographique, cette règle ne s'applique pas comparativement à l'adoption nationale, qui demeure de plus en plus difficile à réaliser [Munoz-Pérez F., 2000 ; Narbot A.-M., 2006]. Ces distances sont alors soumises aux fonctionnements de la procédure administrative, plus restrictive en France qu'à l'étranger.

2.3. Les biais financier et temporel

La procédure d'adoption peut enfin être perçue d'un point de vue temporel ou financier. La distance à l'enfant peut être paramétrée en fonction d'un seuil à ne pas dépasser inconsciemment en s'imaginant être trop vieux pour adopter ou volontairement en fonction d'un budget maximal.

³⁰ Par exemple, pour 2011, l'OAA Chemin vers l'enfant, situé à Chinon dans l'Indre-et-Loire, n'est pas habilité pour les départements de l'Orne ou des Hautes-Alpes alors qu'il l'est pour leurs départements voisins respectifs que sont la Manche et les Alpes-de-Haute-Provence.

³¹ Les discontinuités sont identifiées ici comme des éléments qui « séparent et unissent » comme le précise Jean-Christophe Gay [1995], tel les océans ou les limites administratives des pays.

³² Voir le film *Holy Lola* de Bertrand Tavernier [2003].

La distance temps est un facteur important durant la procédure. Les parents doivent paramétrier certains choix pour faire en sorte que cette distance temporelle soit la plus courte possible. Si certains segments qui la composent demeurent plus ou moins fixes, comme l'attente de l'agrément de 9 mois afin de se référer à une grossesse [Ebener L., Cury M., 2008 ; Mitrea G., 2009], d'autres restent plus incertains. La distance temporelle varie d'un individu à l'autre, suivant son appréciation et suivant son contexte [Caron C., Roche S., 2001]. Ainsi, la temporalité des autres segments s'inscrit dans une zone floue et se trouve plus ou moins déterminée par le choix des parents³³. Par exemple, une procédure individuelle sera généralement plus courte qu'une démarche via l'AFA, mais avec, peut-être, des incertitudes plus nombreuses. Les parents procèdent globalement à des choix leur permettant de réduire cette distance temporelle qui les sépare de l'enfant. C'est principalement cette métrique qui les importe le plus. En fin de procédure, après le temps de réflexion fait en amont, l'obtention de l'agrément, l'adoption, et l'attente du jugement, un temps doit également être consacré à un suivi psychologique et médical [Mingasson L., 2008]. Il ne constitue bien évidemment pas une contrainte dans la procédure. Ces distances temporelles sont véritablement l'objet d'une problématique dans l'adoption, comme le soullevait le rapport de Jean-Marie Colombani [2008]. Les initiatives amenées étaient « de réduire les temps de procédure d'attente des enfants – plus que l'attente des parents candidats – de privilégier le temps familial plus que le temps administratif ou de placement, de réduire les délais d'examen des déclarations judiciaires d'abandon » [Crépin C., 2010*].

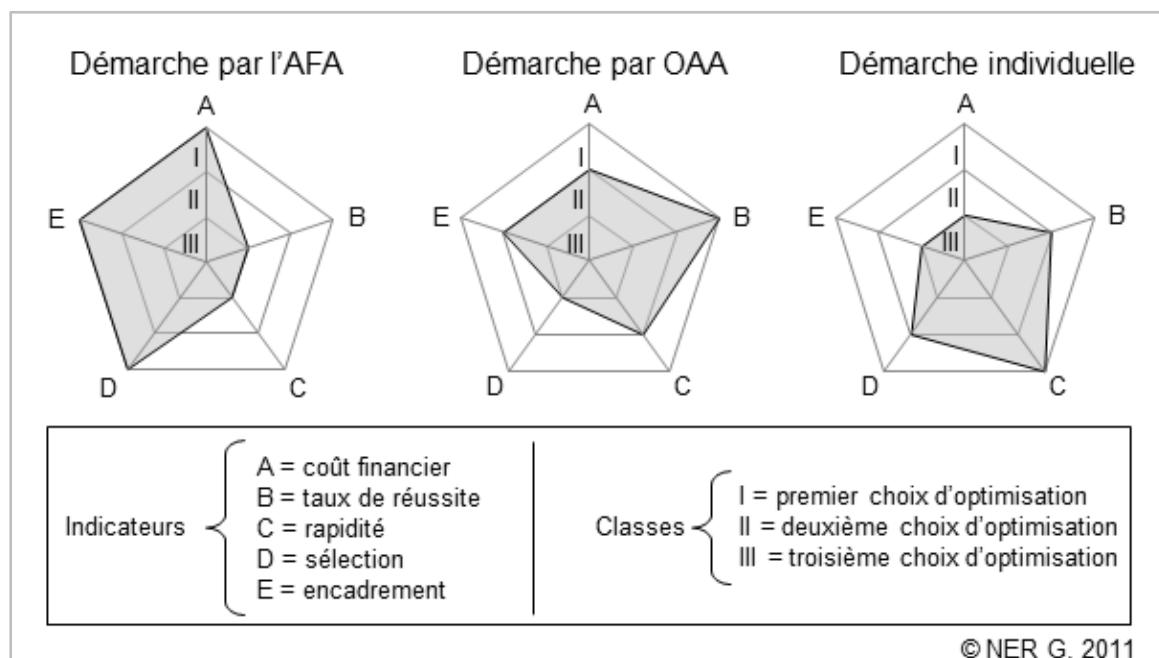


Figure 2. Avantages et inconvénients des démarches

Le temps nécessaire à l'adoption implique également un aspect financier. Il faut pouvoir se permettre de parcourir la distance temporelle puisque, comme le disait Benjamin Franklin, « le temps, c'est de l'argent »³⁴. En fonction de leur budget, les

³³ À l'inverse des parents qui sont acteurs du système, les enfants le subissent. Leur attente est en partie régit par leur pays d'origine mais surtout par leur âge. Plus ils sont âgés, plus la distance à de nouveaux parents s'étiole [Toletti F., 2010].

³⁴ L'expression provient du texte *Advice to a young tradesman*, publié à Philadelphie en 1748.

parents vont pouvoir couvrir entièrement ou partiellement la distance qui les sépare de l'adoption, tout en sachant qu'un certain nombre d'aléas se présentera à eux. Cette distance économique constitue « un facteur limitant » [Pierron J., 2007] et peut annihiler un projet, en particulier lors des démarches individuelles, ce qui rend parfois élitiste la démarche. L'accès à l'adoption internationale reste plus coûteux que l'adoption nationale mais pour une distance temporelle plus raccourcie [Mantz J.-M., Marcelli A., Wattel F., 2011]. Pour les pays d'origine, la volonté de proposer des enfants à des pays d'accueil relève aussi d'un coût moindre, avec la diminution des dépenses liées à la protection de l'enfance [Halifax J., 2007].

Cependant, même si théoriquement, le coût augmente avec la distance, le souci d'un temps court prime sur celui d'économie dans la procédure. Les parents feront, en grande partie, leurs choix en fonction du temps réduit qu'ils engendreront, ou les rectifieront en ce sens³⁵.

CHAPITRE II. CHOIX ET STRATÉGIES DES ACTEURS

1. LE COMPORTEMENT DES INDIVIDUS DANS LE SYSTÈME

Lorsque l'on considère l'adoption en tant que système, c'est que l'on admet la présence d'éléments possédant des liens et ayant des interactions entre eux. Dans la façon dont le système est conceptualisé par Joël De Rosnay [1975], les éléments à prendre en compte sont les acteurs principaux de l'adoption, correspondant aux parents, aux organisations, aux associations, et aux enfants. On peut les insérer dans une sorte de réseau de type linéaire et temporaire par rapport aux différentes étapes.

Le déclenchement du mécanisme qui en découle est provoqué par des entités actives qui agissent sur des entités attentistes ou passives. Ainsi, l'action de l'individu, ici celle des parents, aura une répercussion sur l'action des autres entités.

1.1. Position et distinction des individus

Afin de comprendre les rouages d'un système, il convient d'en connaître les individus qui le composent. Il est donc nécessaire de définir ce qu'est un individu puis de le situer en fonction de ses attributs.

En toute simplicité, le *Larousse* explique qu'un individu est un « être humain, personne par opposition au groupe ». On peut relever l'analogie au groupe qui est une somme d'individus ayant une action commune. Sans parler d'autonomie, puisque cela signifierait que l'individu agit indépendamment de la société, la distinction individuelle s'opère par des caractéristiques singulières ou par une action singulière. Si un projet d'adoption peut être un objectif commun d'un groupe, il n'en demeure pas moins que chaque projet est unique. Il se distingue systématiquement des autres et se rapporte au principe d'individuation correspondant à une différenciation, comme le suggère Gootfried W. Leibniz [1705], conduite dans le temps et l'espace. Cependant, on ne peut ici ni inscrire l'individu dans une pensée exclusivement individualiste, ni l'opposer à une vision

³⁵ Dans le reportage *Ventres à louer, ovules à vendre, trafics d'enfants* de Delphine Lopez et Albert Bohbot [2009], un couple, en procédure avec l'AFA, décide de partir seul au Cambodge face à la longueur de la procédure.

holiste du système adoption puisque « le réseau s'impose à l'acteur sous forme de contraintes » [Cadoret* A., 2006].

Si l'on peut distinguer un individu par son comportement, on peut également le distinguer par ses caractéristiques intrinsèques. C'est sous cet angle que Jacqueline Russ [1991] considère l'individu en expliquant qu'il s'agit d'un « sujet logique singulier admettant des prédictats ». Dans ce sens, chaque individu est différent des autres. Carl Gustav Jung [1921] construit, dès lors, un postulat où l'originalité et la particularité de l'individu, outre l'autonomie psychologique que chacun peut avoir, se produit en partie par l'ensemble des attributs de l'individu. L'évolution et les agissements de ce dernier se feront donc en fonction de ces paramètres qui lui sont propres, mais qui peuvent aussi être déterminés par le système.

Dans l'adoption, certains critères sociaux et économiques sont plus propices que d'autres dans un projet. Le capital économique et social, expliqué et décrit par Pierre Bourdieu [1994] s'avère décisif dans une telle entreprise. Au plus il sera élevé, au plus les possibilités seront nombreuses, au plus l'adoption aura de chance de se réaliser. Il en va de même pour un enfant qui est proposé à l'adoption, par rapport à son profil. La discrimination faite à un individu par ses caractéristiques, notamment au niveau de l'âge [Toletti F., 2010], ne revient pas à « labeller un individu particulier » mais à « rejeter tout un groupe » dans le raisonnement de Chris Paulis [2003]. Si cela est envisageable pour un cas isolé, il ne serait pas prudent de se positionner ainsi du côté des adoptés puisque les caractéristiques des enfants pendant l'adoption n'influencent pas le choix des parents. On peut néanmoins s'interroger sur l'influence des uns par rapport aux autres. Par rapport aux réservoirs de parents souhaitant adopter et d'enfants adoptables, la question reste en suspens si l'on souhaite cerner le déterminant et le déterminé. Si une baisse du nombre potentiel d'adoptants entraînerait probablement une diminution des enfants proposés à l'adoption internationale, et éventuellement réciproquement, qu'adviendrait-il si une augmentation d'un côté comme de l'autre a lieu ? Une éventuelle augmentation de l'autre parti serait à écarter puisque l'on ne peut pas maîtriser le nombre d'adoptants et d'adoptés. La réalité est que le « stock » des candidats à l'adoption ne cessent d'augmenter, que les enfants proposés à l'adoption internationale augmentent moins vite que ces derniers et que les Français adoptables ne cessent de diminuer [Halifax J., 2006].

Eu égard au système adoption, les parents demeurent les acteurs principaux de la procédure, ou du moins, les éléments déclencheurs. On reprend ainsi le point de vue d'Anne Cadoret* [2006] qui explique que « l'acteur est l'individu qui agit dans le processus. Il représente l'élément nodal d'un réseau ». Chaque parcours sera unique de par ses caractéristiques.

1.2. Les caractéristiques d'une action

Lorsqu'ils entreprennent une démarche d'adoption, les parents l'effectuent par rapport à un certain nombre de paramètres. Ils doivent, d'une part, s'adapter à leur espace et, d'autre part, agir en fonction de leur capital personnel.

Comme le font remarquer Michel Crozier et Erhard Friedberg [1977], le « comportement [d'un acteur] ne peut se concevoir en dehors du contexte d'où il tire [...] sa rationalité ». L'individu va ainsi ajuster son action en fonction de son environnement. Dans l'adoption par exemple, les parents opteront pour telle ou telle démarche par rapport aux métriques vues précédemment. Leur action s'effectuera par rapport à la proximité des autres acteurs du système, tout en considérant l'aspect financier et l'aspect temporel qui ne doivent pas être contraignants. Alfred Schütz [1951] initie le fait que l'action d'un agent, suivant ses objectifs, aura un impact sur l'environnement, et que ce dernier

envisage déjà ses conséquences avant qu'elle se produise [Halifax J., 2007]. Il y a donc un effet de rétroaction entre l'individu et son espace à travers ses actions.

L'adoption étant un acte relativement singulier, on comprend bien que l'action des uns fait la leçon aux suivants. C'est ce qu'explique Yves Schwartz [2001] lorsqu'il écrit que « les rencontres de l'activité [...] supposent toujours des processus d'apprentissage réciproque ». Il y a donc un historique qui se forme par rapport aux expériences de chacun. En se basant sur la théorie de Jürgen Habernas [1988] selon laquelle il y a deux types d'actions, à savoir celle pour agir et celle pour coopérer, on peut classer les parents suivant qu'ils aient des caractéristiques favorables pour procéder seuls ou bien des caractéristiques défavorables, ou du moins qui ne sont pas privilégiées, qui les obligera à avoir un appui. Cette capacité d'action se traduit par des parcours différents, avec le recours volontaire ou non à des organismes associatifs ou étatiques.

Si l'impact de l'environnement semble inévitable dans l'action que mène un individu, les acquis de ce dernier lui permettent d'agir de façon rationnelle, ce qui justifie son comportement comme l'explique Pierre Bourdieu [1994]. Selon lui, chacun agit par rapport à son sens pratique, à ses préférences et à ses capacités de perceptions. Cependant, dans le système adoption, l'individu est en partie tributaire de ce dernier ne serait-ce que durant la phase de l'agrément. On est loin de l'hypothèse d'Erving Goffman dans *Asylums* [1961] annonçant que l'individu possède toujours une liberté, même infime, qu'il peut employer pour « battre le système ». Si cela peut s'inscrire partiellement dans une démarche individuelle par exemple, la similitude s'arrête là. L'action se conditionne aux limites du système [Schwartz Y., 2001], et l'individu est soumis aux règles juridiques qu'il ne pourra contourner.

Maîtriser son action équivaut à optimiser ses chances pour une adoption. Cependant, ce privilège n'est pas accessible à tous, d'où des choix différents. L'agissement de l'individu reste induit par sa qualité psychique, par son potentiel socio-économique et par le système dans lequel il évolue.

2. LES STRATEGIES A ADOPTER

On évoque souvent le terme de choix lorsqu'on aborde la procédure d'adoption. Les parents sont confrontés à des choix à faire, et ce aux différentes étapes de l'adoption. Ils seront sensiblement déterminants dans la réussite du projet. Il est donc nécessaire de voir ce qui conditionne les choix d'une action des individus et de se pencher sur la stratégie à adopter en fonction de la situation.

2.1. Des choix déterminants

Il existe deux types de choix si l'on en croit la définition donnée par *Le Robert* : un choix actif, où l'on a le pouvoir et la liberté de choisir, et un choix passif, soit l'existence de plusieurs partis entre lesquels on peut choisir. On sous-entend ici que l'individu peut opter pour un panel de possibilités déjà existantes ou préétablies, ou bien, s'il a des capacités suffisantes pour agir, s'autoriser à avoir un choix inédit, une situation qui n'est pas cadree par un système. Cela n'est pas sans rappeler la typologie des actions. Même si cette conception théorique n'existe pas forcément dans la réalité, on peut, par analogie, situer les parents qui préfèrent une démarche individuelle dans l'optique de maîtriser leur projet, de choisir une action centrée sur l'intentionnalité [Habernas J., 1988], alors que

ceux qui effectuent une démarche via l'AFA optent pour une position plus attentiste³⁶. Cette dernière possibilité découle d'un choix que l'on qualifiera de passif, conduisant à une action passive de la part des parents. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit bien souvent d'un choix par défaut, soit par refus, soit par rapport à un capital socio-économique discriminant. Les parents subissent ici le système adoption. Pour la démarche via un OAA, on ne peut pas forcément la définir comme un choix intermédiaire, puisqu'elle est autant privilégiée par les parents que la démarche individuelle, mais plutôt comme une action intermédiaire où l'individu est encadré dans son action de façon individualisée mais en fonction du contexte [Griffith E., Bergeron R. L., 2006], sans être ni autonome, ni assisté. On peut supposer un gradient d'une position active à une position attentiste, avec de meilleures chances d'adopter lorsque l'on dirige pleinement son projet. Il faut bien entendu avoir la possibilité de choisir.

Le choix se définit comme une « décision par laquelle la préférence est accordée à une chose : un parti est alors élu entre plusieurs » [Russ J., 1991], d'un point de vue philosophique. Le choix n'est pas forcément délimité par le système mais plutôt par les caractéristiques des individus, comme l'indique Aristote [IV^{ème} av. J.-C.] lorsqu'il évoque la dépendance du choix par rapport à des attributs personnels, ou du moins directement. Indirectement, le fait de prévoir et d'évaluer les conséquences d'un choix peut s'apparenter à une influence du système.

On peut donc conceptualiser le comportement des parents en plusieurs étapes. Ils optent d'abord pour un choix, en fonction de leurs caractéristiques, qui va les mettre en position de générer une possibilité, qui n'est pas directement proposée, ou bien de subir les possibilités mises à disposition. Si les parents sont en situation active, ce sont eux qui décideront du type de démarche à privilégier. Une situation passive ne leur permet pas d'effectuer une démarche individuelle puisqu'ils se limitent aux structures du système. La démarche individuelle exprime la volonté d'agir seul, si l'ensemble des paramètres le permettent, tandis que la démarche via l'AFA engendre une action de coopération, tout comme celle via un OAA mais à un degré moindre. Tout dépendra de la stratégie que les parents souhaitent adopter.

2.2. L'influence des distances dans la stratégie

Lorsqu'on parle de stratégie, cela concerne l'ensemble des choix et des actions qu'un individu a engagé dans l'optique d'atteindre un but. Cependant, le terme de stratégie se nourrit d'une connotation militaire. Dès lors, en philosophie, on le décrira comme un « ensemble cohérent d'actions destinées à produire un certain résultat, à éliminer l'adversaire » [Russ J., 1991]. Bien que l'adoption ne soit pas une compétition entre parents, force est de constater qu'il existe une concurrence, dans la sélection des dossiers pour une démarche via un OAA par exemple. Les enfants sont aussi dans cette position pour les priorités d'adoption, mais ils n'ont pas, quant à eux, la possibilité d'agir. « L'adoption entraîne l'instrumentalisation de l'enfant [...] L'adopté a parfois été considéré comme un bien » [Halifax J., 2007].

Les parents doivent donc s'inscrire dans une stratégie qui leur permettra d'optimiser leur objectif, à savoir celui d'adopter. Leur action va donc se positionner en fonction d'une ou plusieurs métriques. Logiquement, les individus vont souhaiter un projet financièrement viable pour leur capital fixé, et qui se réalise dans un temps relativement court, ou du moins à un seuil acceptable. Leur capital socio-culturel peut être également

³⁶ Dominique Rosset [2004] fait même une comparaison à ce sujet entre l'adoption nationale et internationale lorsqu'il déclare qu' « aller à l'étranger, c'est être actif »(ou du moins, les parents sont plus actifs en adoptant à l'étranger qu'en France).

sollicité pour une démarche individuelle par exemple. Le choix stratégique doit donc inclure ces paramètres-là afin que la procédure ne s'éternise pas et qu'elle ne devienne pas trop onéreuse, ce qui arrive souvent et conduit les parents à l'abandon de l'adoption dans 1 projet sur 4, parfois même avant l'obtention de l'agrément [Fréchon I., Villeneuve-Gokalp C., 2004, 2006]

Le concept de stratégie, au sein d'un système, est largement développé par Michel Crozier et Erhard Friedberg dans *L'acteur et le système* [1977] dans lequel ils tachent de l'expliquer par le biais de cinq observations empiriques. Selon eux, l'acteur n'a que rarement des objectifs clairs, son comportement est toujours actif³⁷ et a toujours un sens. Ce comportement se caractérise par un aspect offensif, soit la saisie d'opportunités, et par un aspect défensif, soit le maintien de sa situation. Dès lors, il n'y a pas de comportements irrationnels. De cette façon, ils considèrent que le concept est applicable en toute circonstance. On note effectivement une correspondance avec la situation dans laquelle les parents sont confrontés lors d'une adoption. Ce paradigme se justifie par la part d'incertitude qui réside dans le système. On refusera cependant l'idée d'un jeu de pouvoir qui stabilise ce dernier puisque les différentes étapes ne constituent pas en soi une hiérarchie, même si ce sont les organisations étatiques qui permettent de conclure une procédure. On rajoutera qu'en plus d'un impact de l'environnement sur la stratégie d'un individu [Crozier M., Friedberg E., 1977], l'effet du capital culturel et économique induit l'habitus [Bourdieu P., 1994] dans ses prises de position.

³⁷ « Même la passivité est toujours d'une certaine manière le résultat d'un choix » [Crozier M., Friedberg E., 1977]

PARTIE III. RÉGIONALISATION ET SYSTÈME ASSOCIATIF

Les oppositions régionales qui existent dans la procédure sont le fruit, d'une part, de la composition et des caractéristiques de la population et, d'autre part, de la présence des OAA à proximité. On cherchera ici à confirmer la présence de structure et on tachera de comprendre le fonctionnement de certains OAA. Il aurait été pertinent d'étudier la particularité des adoptants qui passent par ce système associatif. Une demande a été adressée à l'ensemble des OAA actifs afin d'obtenir des données relatives à l'âge, à la PCS, au revenu et à l'origine départementale des parents, ainsi qu'au profil de l'enfant adopté. Seulement 8 d'entre eux ont répondu favorablement à cette requête. Les refus de recensement des données ont été motivés par une activité bénévole et par un faible temps disponible. Certaines données sont mises à disposition sur le site internet des OAA. Cependant, cette base de données ne peut constituer un ensemble représentatif au vu de la taille diverse des OAA. Une observation au cas par cas a donc été effectuée par défaut.

• • •

CHAPITRE I. UNE CLASSIFICATION DES COMPORTEMENTS

1. LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIERARCHIQUE

1.1. Agréger pour mieux classer

L'utilisation d'une CAH permet de produire une typologie des individus en fonction de leurs attributs. Ces variables sont classées de façon mathématique et les individus sont, par la suite, regroupés suivant leur ressemblance. Ainsi, ces derniers sont associés deux à deux au sein d'une classe, selon une logique de partition. Dès lors, l'agrégation progressive des classes tend à optimiser le degré de hiérarchisation de ces partitions, suivant un ordre décroissant de pertinence. Comme le précisent Michèle Béguin et Denise Pumain [1994], « l'intérêt d'une méthode de CAH est de produire, mieux qu'une simple typologie juxtaposant un certain nombre de classes, une organisation de ces classes par emboitements successifs ».

1.2. Méthodologie de la CAH

Si l'emploi de la CAH est relativement fréquent en sciences humaines, il n'en demeure pas moins que cet outil d'analyse peut s'appliquer par le biais de techniques aussi diverses que variées, puisqu'aucun algorithme n'offre des « avantages indiscutables » [Roux M., 1985]. Pour cette raison, on optera pour la méthode de Joe H. Ward [1963] qui consiste à réaliser des regroupements de telle sorte que l'augmentation de l'inertie intra-classe soit la plus faible possible avec, en parallèle, une inertie inter-classe qui diminue. De ce fait, elle déforme peu l'information, influençant le moins possible la variabilité au

sein d'une même classe. Cet avantage peut être néanmoins altéré par des effets de chaîne, témoignant un certain manque de singularité entre les individus.

Les CAH seront élaborées à partir de *Philcarto*, développé par Phillippe Waniez [2010] depuis les années 80, qui reprend le critère de « maximisation du moment centré d'ordre 2 d'une partition » [Jambu M., 1977] pour une dispersion forte entre les classes et faible à l'intérieur [Pumain D., 2004*].

1.3. Quelques principes à retenir

Afin que la classification ait un sens, il convient de respecter certains critères et principes. Au niveau de la classification, il est idéal de concilier la compacité des individus associés et la séparabilité entre les groupes, qui correspondent aux composantes de l'inertie totale. L'objectif reste évidemment de maintenir une forme ségrégative si l'on souhaite établir des régionalisations.

D'autre part, la hiérarchisation des classes doit s'effectuer en tenant compte de l'aspect taxonomique et de l'aspect chorologique afin qu'elle soit optimale [Filleron J.-C., Waniez P., 2002]. Autrement dit, la classification doit se faire en minimisant la perte de l'information tout en assurant l'homogénéité des classes. Enfin, on rappellera que la CAH donne lieu à un modèle pour un ensemble mais ne constitue pas le modèle unique pour ce dernier. Elle sera donc utilisée à titre illustratif.

2. LOCALISATION DE LA POPULATION CIBLE

Comme cela était évoqué précédemment, il existe un certain nombre de caractéristiques chez les adoptants qui se trouvent être déterminantes durant la procédure. Il semble donc intéressant de localiser ce profil privilégié chez les individus en considérant notamment un aspect familial et socio-économique.

2.1. Les attributs déterminants dans l'adoption

À travers une CAH appliquée aux caractéristiques de la population française, il va être possible de situer géographiquement la population réunissant les 4 principaux critères mis en avant, directement ou pas, pendant un projet d'adoption. Parmi ceux-là, on retrouve une tranche d'âge privilégiée, à savoir celle des quarantenaires, une situation familiale où les parents doivent être mariés, une condition financière qui doit être suffisante et une appartenance à une PCS correspondant à une position sociale élevée. De ce fait, les variables choisies seront la part des PCS dans la population active, la part des inactifs, le revenu annuel net moyen selon le sexe, la proportion des célibataires et des couples mariés, et la répartition de la population suivant une tranche d'âge quinquennale. Pour cette dernière, 4 catégories ont été retenues avec 2 catégories considérées comme favorables car limitrophes à la quarantaine et 2 autres catégories représentant les tranches d'âge plus rares car extrêmes. La variable concernant le nombre moyen d'enfant par femme aurait pu être insérée avec ces déterminants mais son coefficient de détermination nul avec le nombre d'adoption ne le rend pas pertinent.

Si cette analyse permet éventuellement de faire ressortir des ensembles de départements potentiellement plus propices à l'adoption que d'autres, elle ne se réfère pas aux adoptants à proprement parler. Les données concernant le profil des parents étant détenues, entre autre, par le service adoption des CG et demeurant difficiles d'accès³⁸

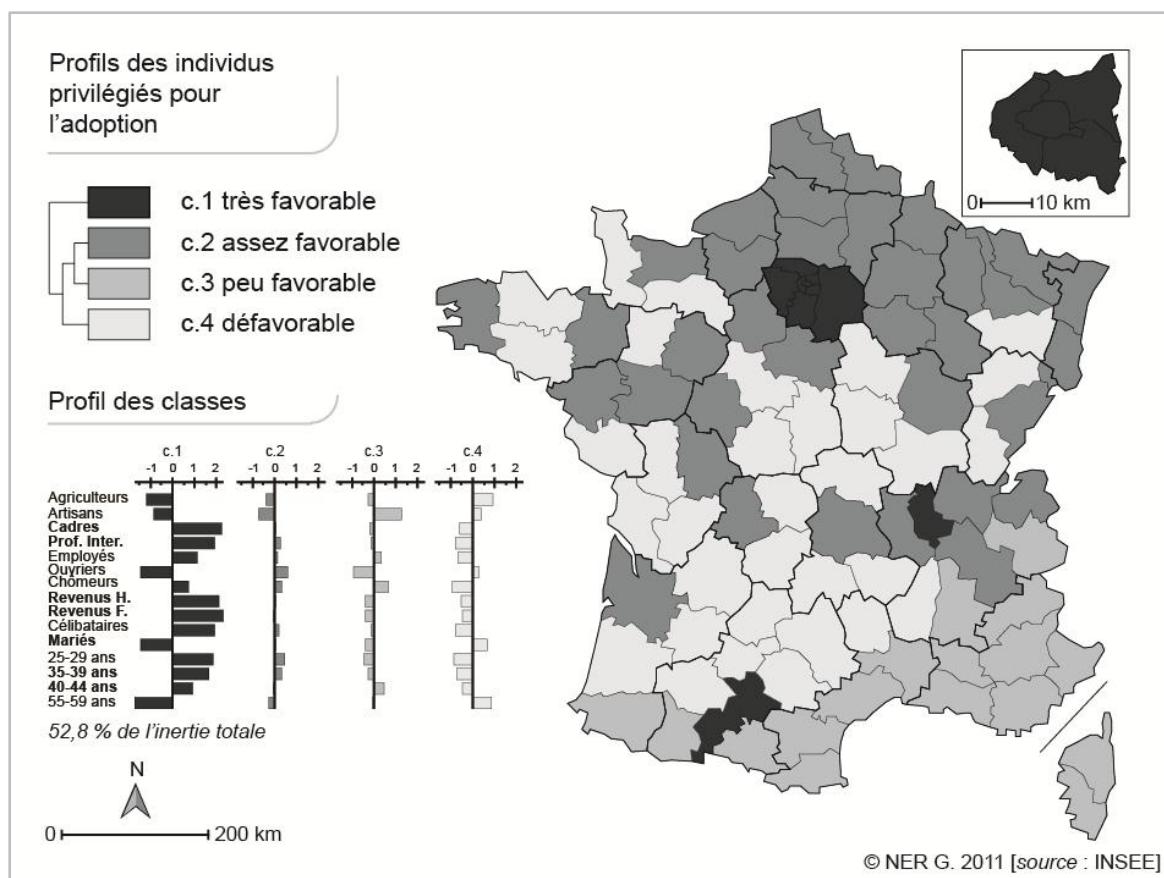
³⁸ Il existe même 3 sources statistiques différentes pour l'adoption, comme le précisé Isabelle Fréchon [2002]

malgré les sollicitations, ce choix au niveau de la population nationale est établi par défaut. La situation est identique concernant le profil des adoptants étant passés par un OAA puisque cet inventaire reste lourd pour les bénévoles.

2.2. Une ségrégation départementale

Sur ce modèle, la coupure du dendrogramme en 4 classes permet d'expliquer 52,8 % de l'inertie totale, avec un indice de niveau de 1,03. La cartographie qui en découle conforte cette classification de par les ensembles géographiques formés.

La classe 1 correspond à une sur-représentation de la population ayant majoritairement des caractéristiques idoines pour l'adoption. On retrouve ainsi une proportion de cadres et de professions intermédiaires nettement supérieure aux autres classes, avec des salaires qui suivent logiquement cette tendance. La classe se caractérise aussi par une population de quarantenaires importante. En revanche, il y a une très nette sous-représentation des couples mariés au détriment des célibataires. Ce biais peut s'expliquer par la forte corrélation existante entre la part des cadres et la part des célibataires, avec un R à 0,79 puisque la réussite sociale retardé l'accomplissement familial. Comme on pouvait le présager, cette catégorie se localise sur l'ensemble de la région Île-de-France³⁹, en plus des départements du Rhône et de la Haute-Garonne.



Carte 3. La population cible pour l'adoption en 2008

³⁹ Le choix de conserver la région Île-de-France dans l'analyse est justifié par le fait qu'une CAH sans cette région maintient l'opposition entre la classe 2 et la classe 4.

La classe 2 représente les départements qui possèdent une population ayant un profil dans la moyenne pour l'adoption⁴⁰. Aucun critère déterminant n'est significativement inférieur ou supérieur à la norme nationale ; cela concerne les départements au Nord de la France, ainsi que quelques-uns à l'Est et dans le Grand Ouest.

La classe 3 demeure assez proche de la classe 2 par rapport aux variables actives, excepté les revenus moyens demeurant légèrement inférieurs. En revanche, les variables illustratives comme la part des ouvriers ou des artisans opposent les 2 classes. Cette troisième classe correspond aux départements du Sud de la France, incluant la Corse, et s'étendant jusqu'à une partie du Sud-Ouest. Le profil est assez neutre concernant l'adoption, voire peu favorable, mais ne constitue pas un inconvénient.

Enfin, la classe 4 se profile comme étant la plus défavorable de toutes pour les critères d'adoption. L'ensemble des caractéristiques déterminantes est sous-représenté à l'exception de la part de personnes mariées. Néanmoins, cette variable peut être considérée comme étant la moins décisive puisqu'elle peut changer plus facilement que les autres⁴¹, davantage subies. On retrouve cette classe dans le Centre et le Centre-Sud de la France, ainsi que dans quelques départements à l'Ouest.

3. L'ATTITUDE DES PARENTS DANS LA PROCEDURE

Grâce aux LISA, il avait été possible de montrer l'émergence d'un agrégat de départements ayant un comportement similaire. Néanmoins, si une régionalisation peut être établie, elle ne peut l'être qu'en fonction d'une seule variable. Par l'intermédiaire d'une CAH, on va être en mesure de produire des « synthèses régionales » [Filleron J.-C., Waniez P., 2002] en utilisant plusieurs variables.

3.1. Les principales étapes

Les variables sélectionnées pour cette CAH suggèrent différentes étapes dans la procédure d'adoption. On retrouve naturellement le nombre d'adoptions internationales réalisées par département qui indique l'aboutissement du processus, le nombre d'agrément valides, soit le nombre de parents autorisés à adopter, et le nombre de nouvelles demandes, soit les éventuels nouveaux parents. Ces variables sont complétées par le nombre d'agrément accordés ainsi que par le nombre de pupilles placés, représentant plutôt la politique départementale que les individus. L'ensemble de ces variables est rapporté à la population ayant entre 25 et 59 ans, correspondant généralement aux limites d'âge pour adopter.

Dans ce cas, on est limité par le nombre de variables. Ce type de variables, correspondantes aux étapes administratives, est plutôt rare ou même, n'est pas forcément recensé. On aurait tout à fait pu adjoindre la part des démarches pour les adoptions finalisées, ou encore le nombre d'adoptions nationales effectuées. Faute de pouvoir implémenter l'information, on tachera malgré tout de déceler les départements les plus favorables à l'adoption, dans lesquels la pratique est la plus démocratisée.

3.2. Une opposition régionale

Dans cette CAH, la sélection de 3 classes sur l'arbre hiérarchique rend compte de 42,9 % de la quantité d'information contenue dans les données. La distance entre les éléments

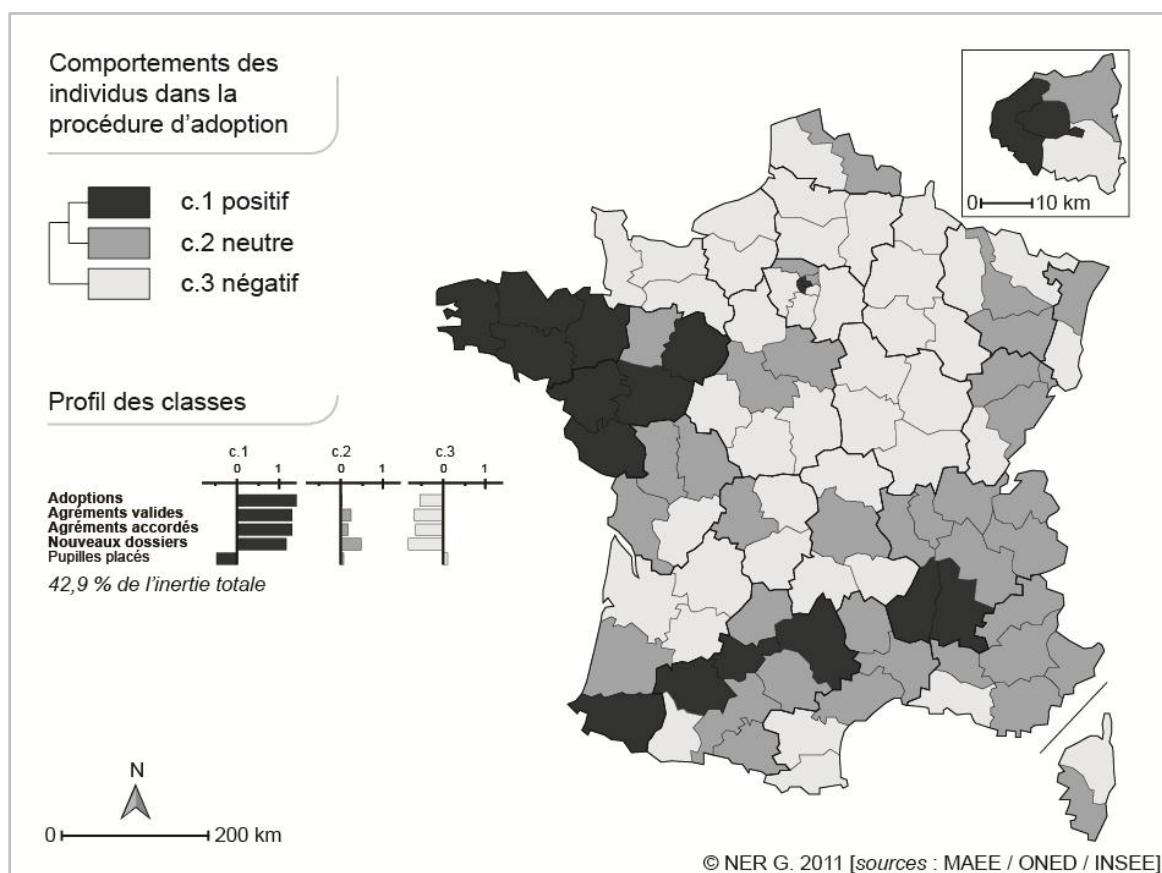
⁴⁰ En excluant l'Île-de-France, cette classe constitue une population ciblée pour l'adoption.

⁴¹ La plupart des parents qui consentent à adopter se marient avant ou peu de temps après la demande d'agrément.

se porte, quant à elle, à 0,59. L'augmentation du nombre de classes aurait participé à leur déséquilibre, par rapport au faible nombre de variables disponibles. Si l'on se réfère à la CAH précédente, on peut supposer une démocratisation de l'adoption dans la région parisienne et au Nord de la France au vu de leur prédisposition typologique. Or, ce n'est pas le cas. On atteint même une tendance opposée.

Pour la classe 1, les variables relatives à l'adoption internationale sont positivement distantes à la moyenne générale. La pratique semble plus généralisée que ce qu'elle devrait l'être. On notera cependant que très peu de pupilles sont placés, ou du moins, ils devraient être plus nombreux au vu du comportement des départements de cette classe. Ici, cette dernière se rapporte à quelques départements du Sud-Ouest de la France et à proximité du Rhône, à Paris, mais on pointera tout particulièrement sa correspondance avec les régions Bretagne et Pays-de-la-Loire à l'exception de la Mayenne. Cette formation du Grand Ouest se distingue une nouvelle fois par son attitude favorable à la pratique de l'adoption, à toutes les étapes

La seconde classe correspond à un comportement plutôt neutre dans la pratique. Il est intéressant de remarquer qu'il y a une gradation de l'écart positif à la moyenne des nouvelles demandes à l'adoption finale qui s'inscrit, elle, totalement dans la moyenne. Ainsi, au plus la procédure avance, au moins les individus persévèrent dans leur démarche semble-t-il. Cela concerne principalement les départements du Sud-Est de la France, ainsi que quelques-uns à l'Est et à l'Ouest.



Carte 4. La démocratisation de l'adoption en 2009

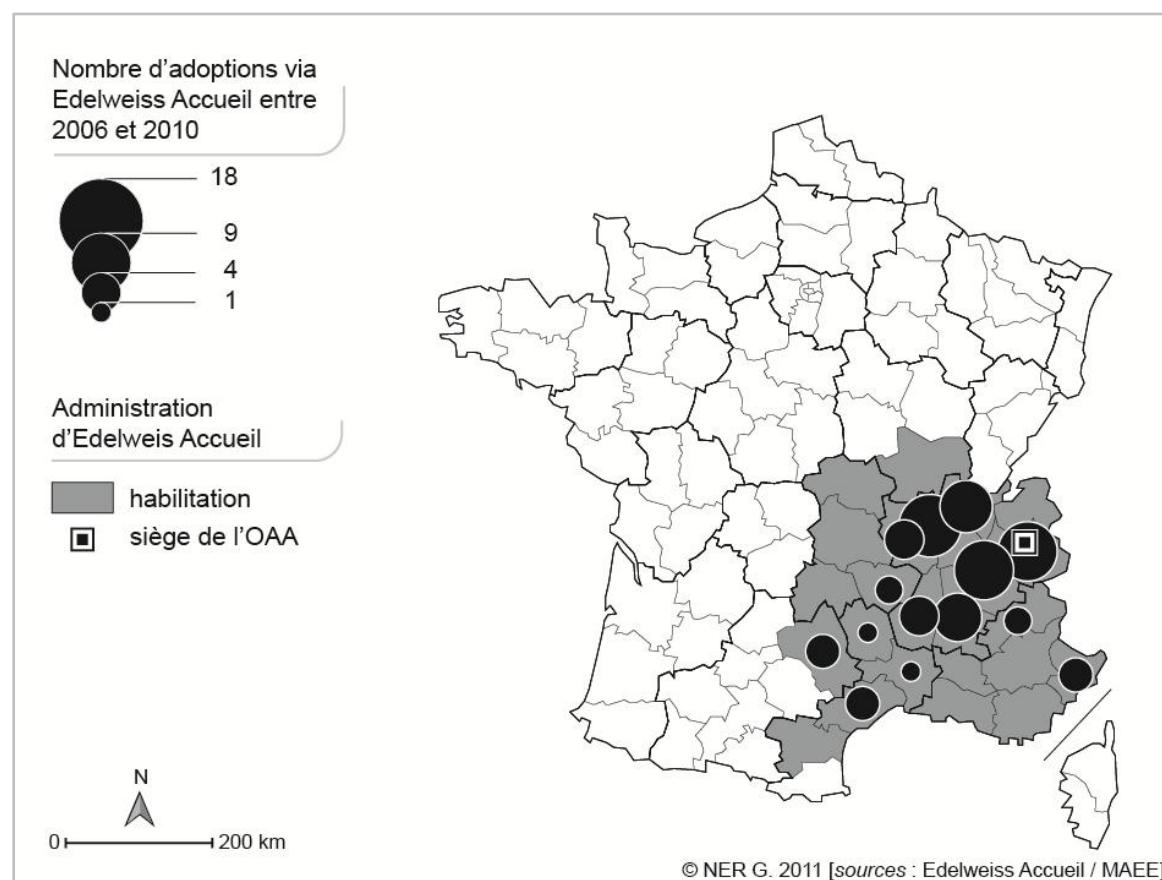
Pour finir, la troisième classe se caractérise par un comportement peu enclin à l'adoption. Les écarts à la moyenne sont négatifs pour la plupart des variables, hormis pour les Pupilles placés. S'il n'y a pas forcément une répulsion entre le nombre

d'adoptions internationales et le nombre de Pupilles placés, il y a un nombre d'abandons relativement important dans le Nord par rapport au reste de la France [Momic M., 2011]. Dès lors, ce sont les départements de cette zone que l'on associe à cette classe, ainsi que les départements centraux en majorité. La pratique de l'adoption se révèle être moins répandue que dans les autres régions, et en particulier dans le Grand Ouest. L'opposition de comportement entre ces 2 zones émerge de nouveau.

CHAPITRE II. ENVERGURE ET SPÉCIFICITÉS DES OAA

1. EDELWEISS-ACCUEIL

Edelweiss-Accueil est une association créée en 1994, en Haute-Savoie, permettant l'adoption d'enfants au Brésil, depuis 1996, au Pérou, depuis 2000, et en Chine, depuis 2002. Entre 2006 et 2010, 82 adoptions ont été réalisées dans ces pays-là. Cela concernait 68 Chinois dont 49 filles de moins de 2 ans, 18 Brésiliens dont 13 appartenaient à une fratrie, et 4 Péruviens de plus de 4 ans.



Carte 5. Les adoptions via Edelweiss Accueil entre 2006 et 2010

Ces adoptions ont été effectuées par 73 couples mariés et 2 femmes célibataires. Parmi ces 148 adoptants, 85 d'entre eux faisaient partie de la PCS des cadres et des professions intermédiaires, soit près de 6 parents sur 10. L'ensemble des adoptants étaient originaires

du Sud-Est de la France. En effet, les habilitations de l'OAA pour les départements se limitent essentiellement aux régions Rhône-Alpes, PACA, Auvergne et Languedoc-Roussillon, à l'exception des Pyrénées-Orientales, ainsi que dans les départements de l'Aveyron et de la Saône-et-Loire. Cependant, la majorité des adoptions est effectuée à l'intérieur de la région où réside l'OAA. Ainsi, dans 8 cas sur 10, les adoptions sont effectuées par des parents habitant en Rhône-Alpes, soit 67 adoptions dont 2 cas sur 10 correspondent à des adoptions faites par des parents appartenant au même département qu'Edelweiss-Accueil.

Le phénomène de proximité est ici tout à fait relatif. S'il y a une influence indéniable à l'échelle de la région, elle n'est que peu effective dans les autres régions limitrophes. On ne dénote même aucune adoption en Saône-et-Loire alors que le département est, au niveau de la distance physique, plus proche que l'Ardèche par exemple, où 4 adoptions ont été réalisées. Il y a ici une cohérence régionale, qui pourrait résulter en général de sa « fonctionnalité », comme l'explique Pierre Dumolard [1975] qui produit en quelque sorte un effet de barrière. Plusieurs hypothèses peuvent être évoquées. D'abord, il y a indubitablement une distance des frontières qui joue sur cette répartition. La limite administrative de la région Rhône-Alpes semble repousser inconsciemment les parents des départements extérieurs. L'autre biais qui pourrait expliquer partiellement cette zone de chalandise locale, c'est l'influence et la présence des autres OAA régionaux⁴² comme COFA Lyon, habilité dans les départements où il n'y a pas d'adoptions via Edelweiss-Accueil⁴³, mais aussi d'autres OAA proches comme COFA Marseille et, notamment, les associations parisiennes.

En remettant en perspective le poids d'Edelweiss-Accueil, en nombre d'adoptions, on peut considérer que l'OAA est d'une envergure typiquement régionale, avec une polarisation de ses candidats au sein même de sa région. Cela se détermine, en grande partie, par la volonté de l'association de ne traiter qu'un nombre raisonnable de dossiers⁴⁴, sur une zone géographique maîtrisée.

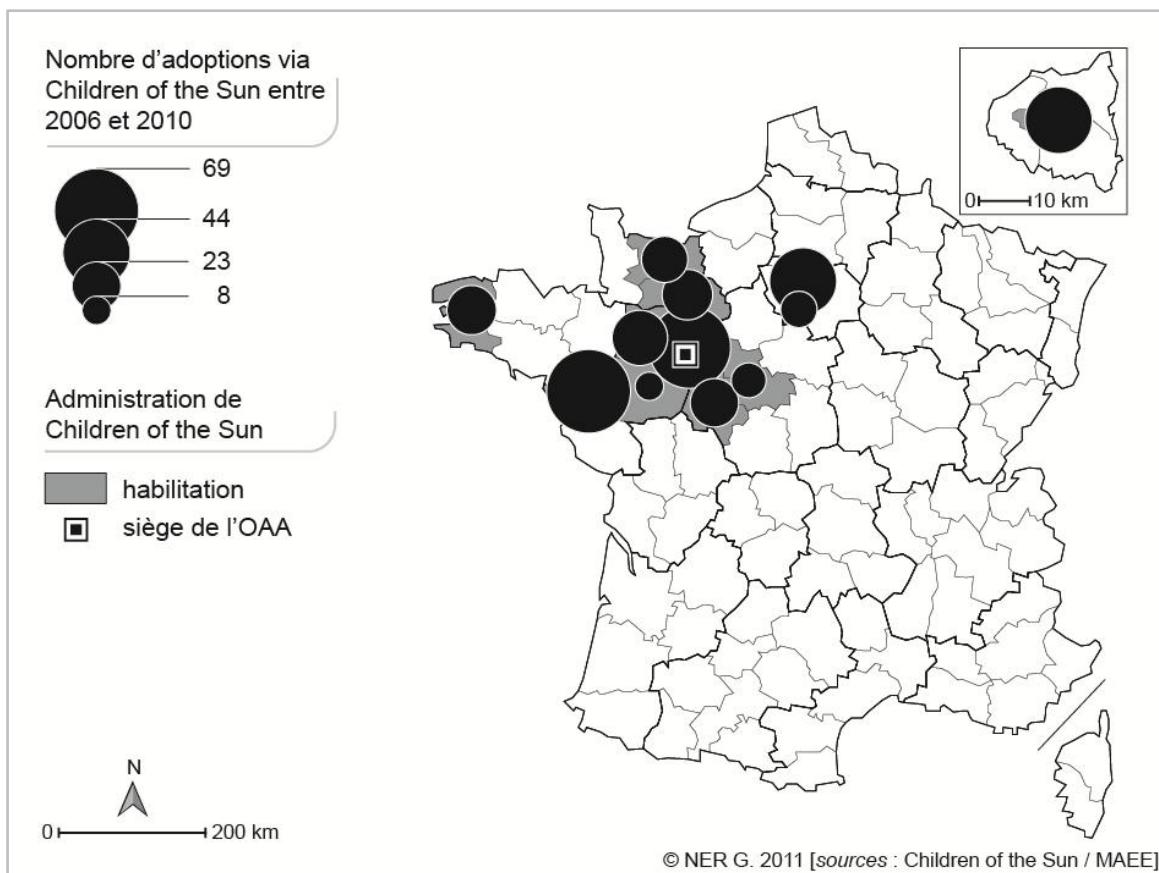
2. CHILDREN OF THE SUN

L'OAA Children of the Sun fait partie des associations les plus importantes en terme d'adoption. Son activité a engendré 431 adoptions entre 2006 et 2010, dont 84 pour la dernière année, ce qui la classe en 3^{ème} position en nombre d'adoptions via un OAA pour 2010. L'association se consacre exclusivement aux adoptions en Éthiopie. Cette destination unique permet sans doute une meilleure efficacité dans l'adoption. Les procédures se caractérisent par des adoptions d'enfants de moins de 1 an dans 71,7 % des cas, ce qui correspond à un seuil très élevé, par des couples mariés dans 99 % des cas. La part des adoptions par une femme célibataire est nettement inférieure à ce que l'on aurait pu attendre. Enfin, selon COTS, les procédures semblent relativement rapides puisqu'elles seraient, en moyenne, de 12 mois à partir de l'envoi du dossier.

⁴² L'OAA Passerelle est habilité uniquement dans la région Rhône-Alpes, sauf dans les départements de l'Ardèche et de la Loire, ce qui ne joue pas sur l'éventuelle concurrence dans les autres départements habilités par Edelweiss-Accueil.

⁴³ Les données par départements pour COFA Lyon n'étant pas disponibles, on reste sur une hypothèse.

⁴⁴ L'association a enregistré 2104 demandes d'adoptions entre 2006 et 2010, y compris de parents venant de départements où elle n'est pas habilitée.



Carte 6. Les adoptions via Children of the Sun entre 2006 et 2010

Situé dans la Sarthe, au Mans, COTS n'est habilité que pour un petit nombre de départements des régions Centre, Pays-de-la-Loire et Normandie, en plus des départements du Finistère, de l'Essonne et de Paris. L'ensemble des départements concernés s'orientent vers l'OAA en question, en allant au-delà des limites régionales. Ici, la délimitation officielle ne se calque pas forcément sur la délimitation culturelle, comme l'évoque Paul Claval dans *Limites et discontinuités en géographie* [2002], du Grand Ouest français où la proximité socio-culturelle dépasse les discontinuités administratives.

Il est difficile, dans ce cas, d'observer une influence de la situation géographique de l'OAA. L'effet de proximité est, en effet, limité par les habilitations. On constate légitimement que les parents qui s'adressent à COTS sont originaires de la Sarthe. Néanmoins, il n'est pas évident d'expliquer l'importance du nombre d'adoptions faites par des parents résidant dans le Finistère ou surtout en Loire-Atlantique, voire même dans Paris. On peut néanmoins supposer que cela est dû, éventuellement, par un réseau de parents ayant déjà adopté, facilitant la prise de contact, ce qui constituerait éventuellement une sorte de délégation locale. Mais, il ne faut pas aussi perdre de vu que ces 3 départements-là comptent de nombreux parents agrémentés, ce qui permet à l'OAA d'en canaliser certains au vu de son poids en nombre d'adoptions.

3. ACCUEIL ET PARTAGE

L'association Accueil et Partage se consacre, depuis 1982, à l'aide à l'enfance en Éthiopie et en Haïti. Autorisée pour l'adoption, elle a permis la finalisation de 82 procédures, dont 24 en Éthiopie et 53 en Haïti, entre 2006 et 2010.

L'âge moyen des adoptés est de 3 ans et 10 mois, ce qui est plutôt élevé en général, tout comme l'âge moyen des Éthiopiens adoptés, de 2 ans et 6 mois, et des Haïtiens, 4 ans et 10 mois⁴⁵. Les parents, quant à eux, ont en moyenne 42 ans, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes. On notera que l'âge le plus représenté, dans 15 % des cas, est de 43 ans chez les hommes alors qu'il est de 38 ans chez les femmes. Pour les femmes célibataires, l'âge moyen n'est pas très éloigné puisqu'il atteint 43 ans et 6 mois. Ces dernières représentent près de 3 cas sur 10 des adoptions, soit quasiment 3 fois plus qu'à l'échelle nationale⁴⁶, ce qui ne constitue pas un frein pour cet OAA.

Concernant les PCS, les hommes font généralement partie de la catégorie des professions intermédiaires et des cadres, dans près de 1 cas sur 2. L'autre moitié se répartit presque équitablement entre les artisans, les employés et les ouvriers. Pour les femmes, elles font partie dans 6 cas sur 10 de la PCS des professions intermédiaires. La sélection est davantage accrue chez les femmes célibataires puisque, sur 20 projets réalisés, 12 concernaient des cadres, 7 des professions intermédiaires, et 1 seul une femme appartenant à la PCS des employés. On notera que pour l'ensemble des adoptantes, la moitié exerce des professions en relation avec les domaines de la santé et de l'éducation des enfants.

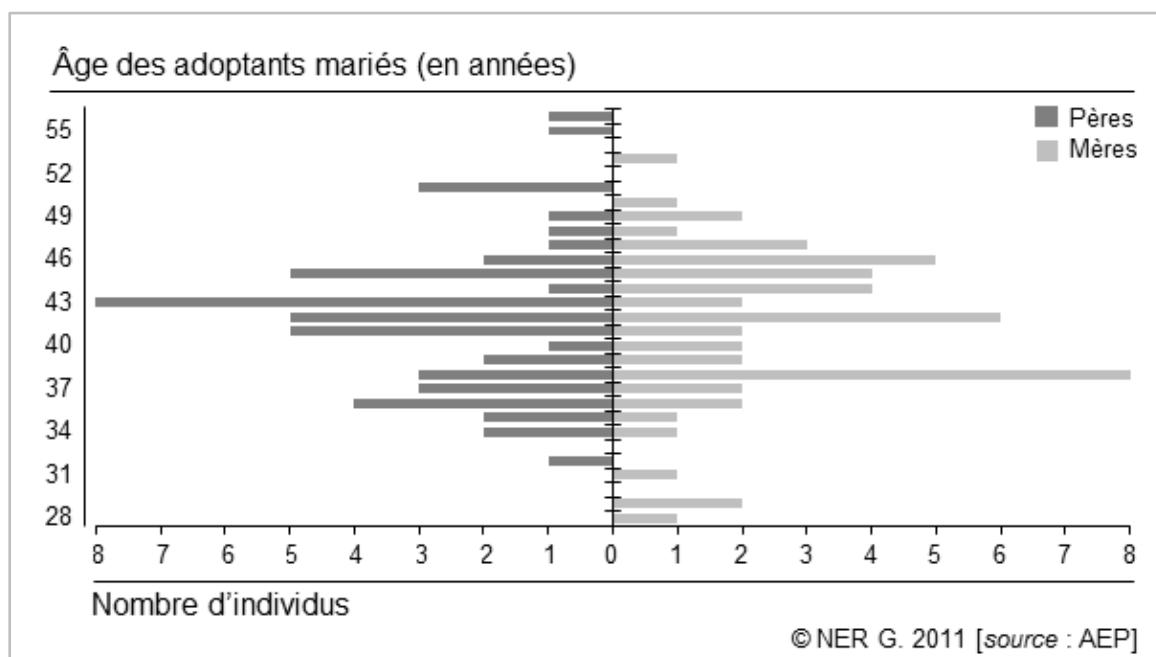


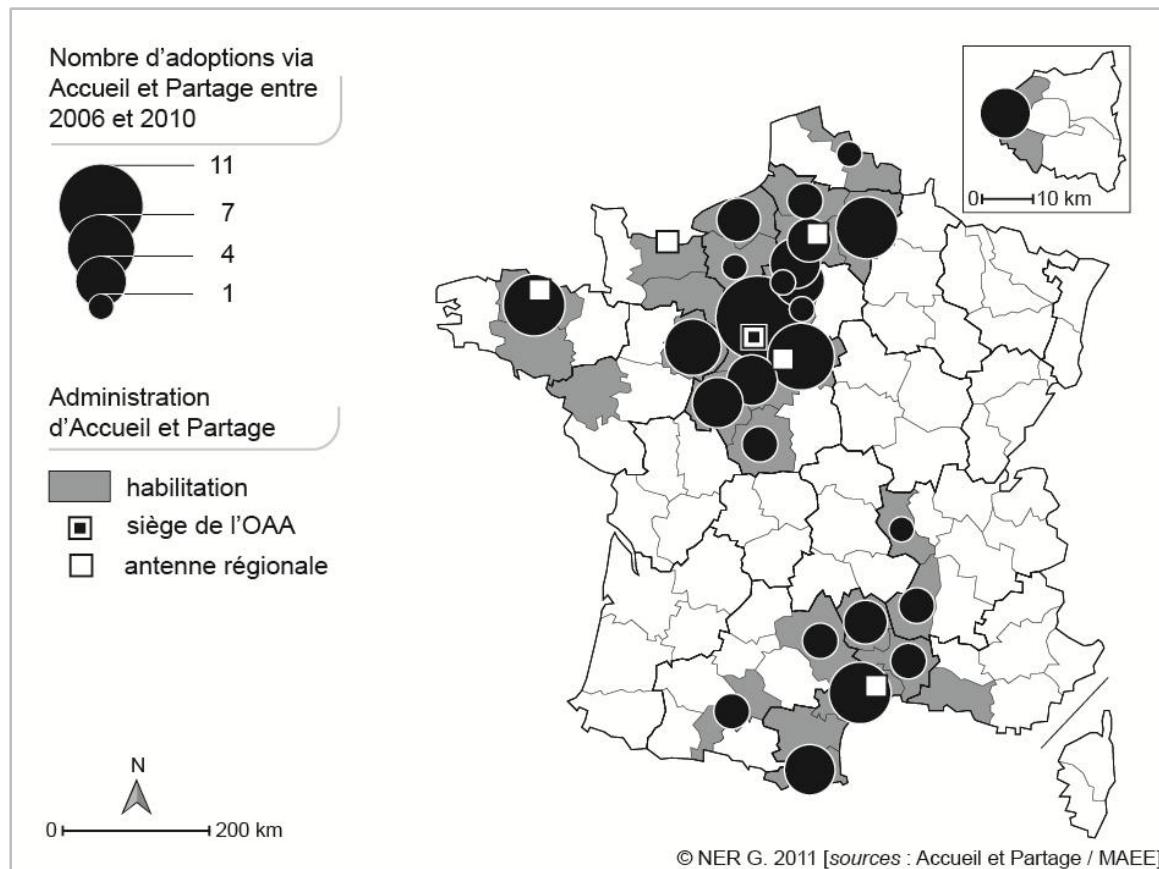
Figure 3. L'âge des adoptants mariés via Accueil et partage entre 2006 et 2010

Au niveau de l'origine des adoptants, les départements de résidence se trouvent au Sud, au Centre, en Normandie, en Picardie ainsi qu'en Bretagne, dans les Côtes d'Armor. Cette distribution dépend, bien entendu des habilitations de l'OAA qui correspondent à ces zones. Si l'implantation du siège social, en Eure-et-Loir, et du secrétariat général,

⁴⁵ Selon les chiffres du MAEE en 2010, les Éthiopiens adoptés ont généralement, dans 30,7 % des cas, moins de 1 an (les 2 à 3 ans ne représentent que 11,6 %) et les Haïtiens ont dans 45 % des cas entre 1 et 3 ans (les 3 à 4 ans représentent 18,4 %). Les données CAO [Pierron J., 2007] indiquent d'autres tendances. L'âge moyen des enfants adoptés est de 2 ans et 8 mois mais l'âge des Haïtiens de 2 ans et 9 mois et des Éthiopiens de 4 ans sont diamétralement opposées aux références précédentes.

⁴⁶ Selon Catherine Villeneuve-Gokalp [2007] « neuf demandes d'adoption sur dix sont faites par un couple et une sur dix par une femme seule ». Cette différence sera accrue par la suite puisque les femmes célibataires essuient d'avantage de refus par rapport aux couples.

dans l’Oise, explique l’importance des adoptions réalisées par les résidents de la région Centre et Picardie, on peut s’interroger sur le nombre d’adoptants originaires de Haute-Normandie, des Côtes-d’Armor, ainsi qu’une partie des départements du Languedoc-Roussillon et d’autres départements limitrophes dont l’Aveyron et le Tarn.



Carte 7. Les adoptions via Accueil et Partage entre 2006 et 2010

La dispersion des adoptants est influencée par la proximité des délégations régionales. AEP en compte 5 situées à Saint-Brieuc, couvrant la Bretagne et le département de la Loire-Atlantique, dans le Loiret, couvrant la région Centre, dans le Calvados, couvrant les régions normandes, et à Montpellier pour la zone Sud, en plus du secrétariat de l’Oise qui s’occupe des adoptions en Picardie et dans le département du Nord. La distance au réseau associatif est, dans ce cas, un paramètre important pour le choix de cet OAA. On émettra une remarque sur l’absence d’adoptants originaires des Bouches-du-Rhône ou de l’Aude pour l’antenne de Montpellier ou, pire, celle d’adoptants venant du Calvados pour l’antenne de Bernières-sur-Mer, près de Caen. La présence d’autres OAA importants peut constituer un facteur explicatif à cette situation.

4. LES ENFANTS DE REINE DE MISERICORDE

Depuis 1990, les Enfants de Reine de Miséricorde s’emploie à réaliser des adoptions en Éthiopie, ainsi qu’au Burkina-Faso depuis 1994. À partir de 2006, ce sont 451 enfants qui ont été adoptés, dont 416 sont originaires d’Éthiopie. Parmi ces enfants, on retrouve autant de garçons que de filles.

Concernant leur âge, il y a légitimement une majorité d’enfants en bas âge puisque 20 % de ces enfants ont moins de 1 an et 32 % ont moins de 2 ans. Néanmoins cette proportion

demeure relativement faible par rapport à la tendance générale⁴⁷. On observe également une part importante d'adoptés considérés comme plus âgés. En effet, 45 % d'entre eux ont plus de 5 ans alors que cette tranche d'âge est généralement 2 fois moins importante à l'échelle nationale⁴⁸. On retrouve même une part importante des 5 à 7 ans qui représentent plus d'un quart des adoptions. L'explication peut provenir du fait que, sur les 451 adoptions réalisées par ERM, 178 concernaient des fratries, constituées généralement d'au moins un enfant considéré comme âgé. S'il n'existe pas de référence nationale, on peut supposer qu'il s'agit d'un ratio relativement élevé puisque les enfants de fratrie sont considérés comme des enfants à particularité, ayant des besoins spécifiques [Crépin C., 2010** ; Vienne P., Leconte T., Cochery B., 2011], ce qui induit généralement une demande moindre avec des exigences supérieures.

Ainsi, on peut se référer aux caractéristiques des parents pour comprendre ces proportions. Par rapport à leur âge, hommes et femmes confondus, 6 parents sur 10 ont entre 35 et 45 ans ce qui constitue la tranche d'âge privilégiée. Par rapport aux PCS, là aussi, plus de 6 parents sur 10 sont soit cadres, soit exercent une profession intermédiaire⁴⁹. Ces représentations importantes des adoptants au profil privilégié peuvent correspondre au nombre élevé de fratries adoptées⁵⁰. Mais, un autre facteur peut jouer également dans cette configuration. Arnaud Régnier-Loilier [2006] confirme l'hypothèse selon laquelle les individus faisant partie d'une fratrie nombreuse souhaitent généralement reproduire ce schéma avec leurs enfants⁵¹. Comme l'œuvre se revendique chrétienne et qu'elle souhaite que les parents respectent la religion des enfants adoptés⁵², on peut penser que la grande majorité des adoptants sollicitant ERM s'inscrivent dans ces convictions-là ainsi que dans le schéma familial des familles nombreuses.

Ce biais pourrait donc justifier la provenance très variée des couples adoptants. Habilité pour la quasi-totalité des départements français, l'OAA possède, en plus de son siège social situé dans le département de la Manche, 3 antennes régionales à Dijon, couvrant la moitié Est de la France, dans le Pyrénées-Atlantiques, pour le Sud-Ouest, ainsi qu'en Loire-Atlantique pour le Grand Ouest. Si la majorité des adoptants se situe dans le Grand Ouest, il est à noter que la plupart des départements autorisés couvrent au moins un adoptant. Hormis Paris, les départements abritant les agglomérations les plus peuplées sont logiquement plus représentées que les autres. Si la proximité d'une délégation régionale peut jouer pour les adoptants du Grand Ouest, l'aspect religieux prend le pas sur cette distance physique et peut motiver la démarche des parents les plus éloignés de ce réseau associatif.

⁴⁷ Selon le MAEE, 29 % des adoptions en Éthiopie concernent des enfants âgés de moins de 1 an et 49 % des cas correspondent à des adoptions d'enfants de moins de 2 ans, pour les années 2009 et 2010.

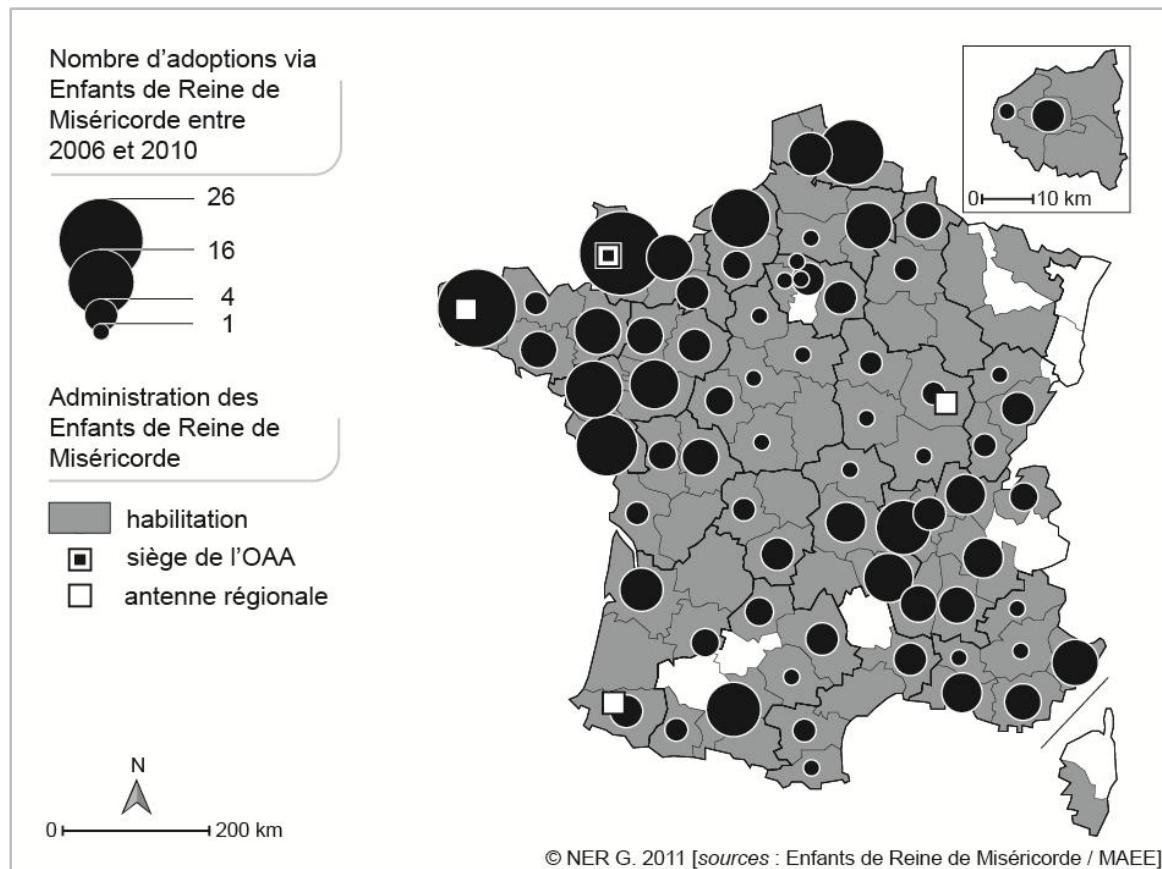
⁴⁸ Entre 2009 et 2010, 21 % des Éthiopiens adoptés sont âgés de plus de 5 ans selon le MAEE.

⁴⁹ Les données communiquées ne permettent pas de distinguer la PCS des hommes ou des femmes. Il n'est donc pas possible d'associer ces PCS par couple. Dans l'ensemble, 66 % des adoptions se font par des cadres ou des professions intermédiaires, en considérant la PCS du conjoint la plus élevée pour les couples [Villeneuve-Gokalp C., 2008]. Dans cette condition-là, il se peut que cette part soit au minimum supérieure à 63,6 % pour les adoptants via ERM.

⁵⁰ Voir le reportage *Adopte-Moi* de Gilles De Maistre [2003] où un couple décide d'adopter une fratrie pour une rapidité accrue de la procédure.

⁵¹ L'individu préfère généralement avoir moins d'enfants que ses parents mais souhaite au moins en avoir 2.

⁵² Les sessions organisées par ERM et les informations données sur leur site sont équivoques sur ce sujet. Malgré tout, la conviction religieuse ne semble pas constituer un frein dans la sélection de dossiers.



Carte 8. Les adoptions via les Enfants de Reine de Miséricorde entre 2006 et 2010

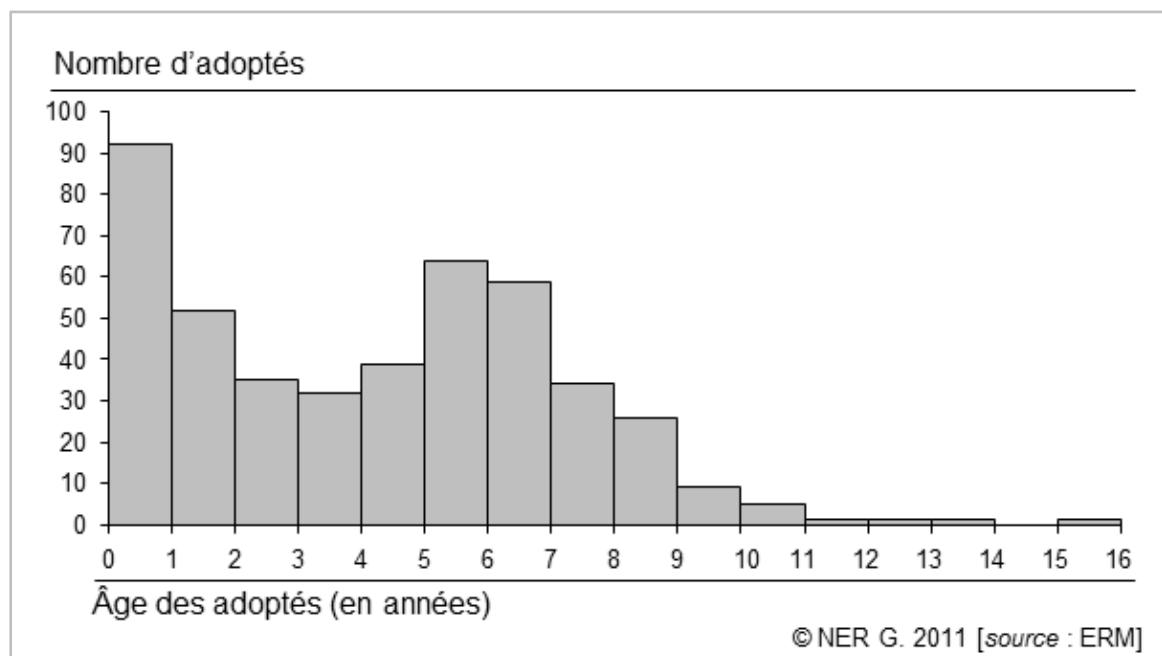


Figure 4. L'âge des adoptés via les Enfants de Reine de Miséricorde entre 2006 et 2010

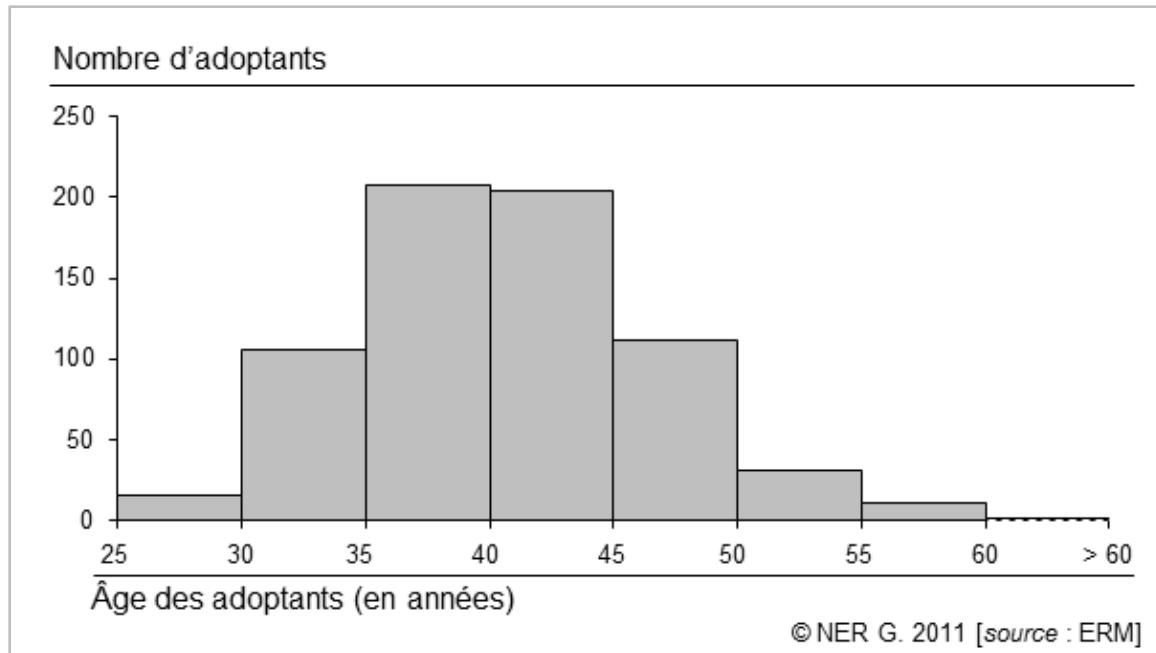


Figure 5. L'âge des adoptants via les Enfants de Reine de Miséricorde entre 2006 et 2010

5. MEDECINS DU MONDE

Parmi la quarantaine d'OAA qui officie sur le territoire français, Médecins du Monde se distingue par sa structure. S'il s'agit à la base d'une ONG humanitaire, MDM a obtenu par la suite le statut d'OAA. Ainsi, de 1990 à 2010, l'association a pu permettre l'adoption de plus de 3700 enfants étrangers. Elle assure annuellement 200 adoptions⁵³ environ et constitue l'OAA le plus important à ce niveau-là. Sa capacité de gestion est malgré tout supérieure puisqu'elle est en mesure, selon elle, d'assurer jusqu'à 350 procédures par an.

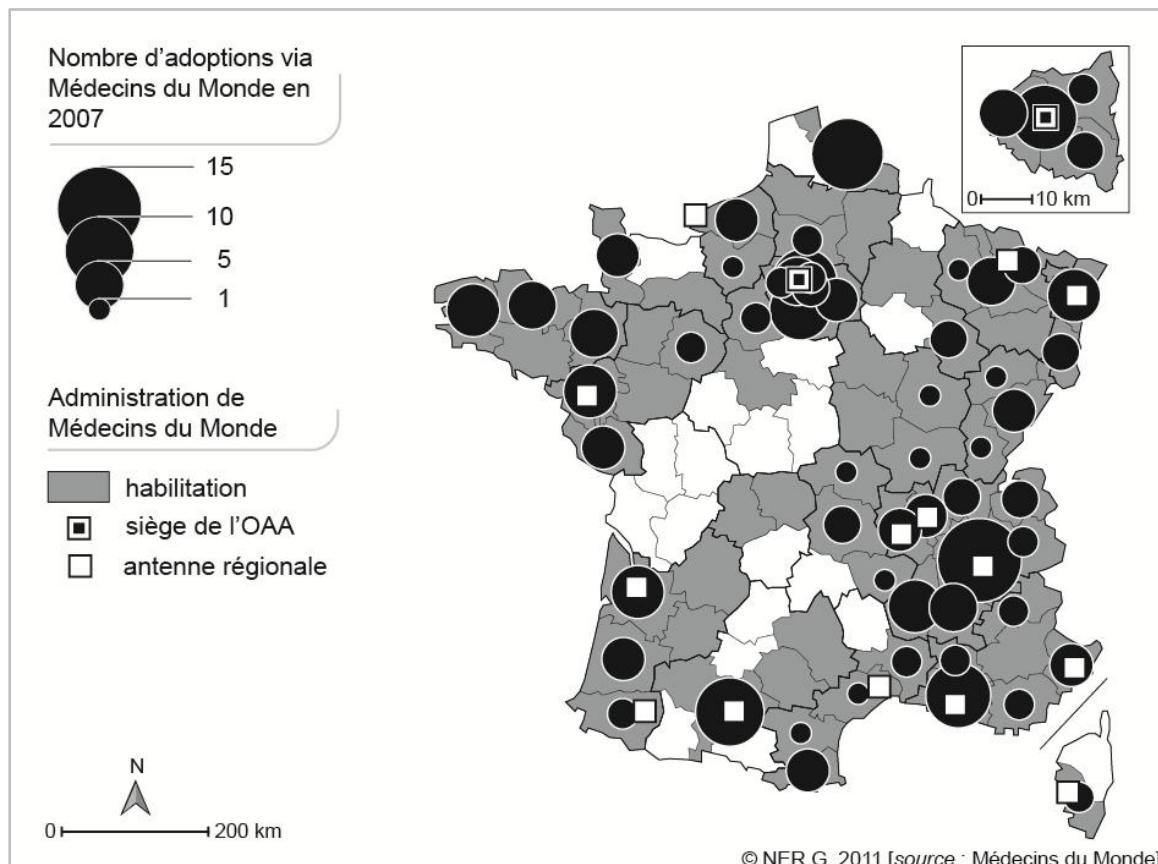
En 2007, le rapport entre le nombre de garçons et le nombre de filles adoptés se stabilise enfin après une période de déséquilibre depuis 2002. On retrouvera même en 2004 des adoptions de filles dans près de 80 % des cas ; une situation difficilement explicable si ce n'est par l'origine probablement asiatique des enfants. Ce n'est donc, en 2007, plus le cas malgré l'adoption d'enfants originaires de Chine et du Vietnam dans près de 1 cas sur 2. Les enfants ont généralement moins de 2 ans dans 57 % des cas, ce qui est représenté 11 points plus par rapport à la proportion nationale⁵⁴.

Une des spécificités de MDM réside dans le nombre d'adoptions dites complexes. Cette catégorie regroupe les fratries, les plus de 7 ans et les *special need*. Si le nombre d'enfants de plus de 7 ans correspond à la moyenne nationale, soit 1 adoption sur 10, il n'en va de même pour les autres catégories. Ainsi, les frères et sœurs représentent 34 % des adoptés et les enfants à besoins spécifiques forment 16 % des adoptions, ce qui semble assez élevé [Grange-Ségéral É., 2005]. Il est à noter que l'âge des parents est nettement supérieur pour des adoptions complexes que pour des adoptions classiques. Si l'âge médian des parents est d'environ 40 ans pour ces dernières, il atteint environ 42 ans pour des fratries et des *special need*. Il montera même jusqu'à 46 ans pour les hommes pour des enfants de plus de 7 ans, ce qui est moins surprenant et logique par rapport à

⁵³ En moyenne, 176 adoptions sont effectuées en incluant les chiffres du début des années 90. Depuis 2006, la moyenne s'établit à 196 adoptions. On notera que 320 adoptions ont été réalisées via MDM en 2004.

⁵⁴ En 2007, selon le MAEE, 46 % des adoptés avaient moins de 2 ans.

l'écart d'âge. Concernant leur statut socio-professionnel, la PCS qui ressort entre 1990 et 2000 est celle des cadres puisque 45 % des adoptants et 32 % des adoptantes le sont. En revanche, la seconde catégorie la plus représentée n'est pas celle des professions intermédiaires comme on aurait pu s'y attendre mais celle des employés pour les hommes, dans 16 % des cas, et des sans profession pour les femmes, dans 20 % des cas⁵⁵. Pour autant, l'OAA reste sélective puisque plus de 1 demande sur 2 d'adoption est refusée, et que les femmes célibataires ne représentent que 1,7% des adoptants. Par ailleurs, on notera que les 3 quarts des adoptants sont des couples stériles sans enfant⁵⁶, qui tentent l'adoption comme dernier recourt⁵⁷ après le cumul de différents essais [Helfter C., 2006].



Carte 9. Les adoptions via Médecins du Monde en 2007

Au sujet de la répartition des adoptions internationales réalisées par MDM dans les départements français, elle demeure relativement déséquilibrée sur l'ensemble du territoire en 2007. On observe ainsi un nombre moyen d'adoptions à l'Ouest et à l'Est, un nombre plutôt faible en région parisienne malgré la proximité et l'aura du siège social, une faible présence logique d'adoptants dans les départements centraux qui s'explique, en partie, par l'absence d'habilitation, mais surtout, un nombre semble-t-il important d'adoptions effectuées par des parents provenant du Sud-Est de la France.

⁵⁵ On notera que, pour l'année 2007, ces proportions sont identiques excepté pour la part des femmes sans profession qui ne représentent plus que 4 % des adoptantes, toujours d'après MDM.

⁵⁶ Selon Françoise Maury [1999], les parents seraient dans cette situation dans 81 % des cas pour une adoption nationale. Cette différence est expliquée par des « motivations humanitaires [...] plus fréquentes ».

⁵⁷ Voir l'article aussi de Laurent Toulemon (1995) intitulé *Très peu de couples restent volontairement sans enfant*.

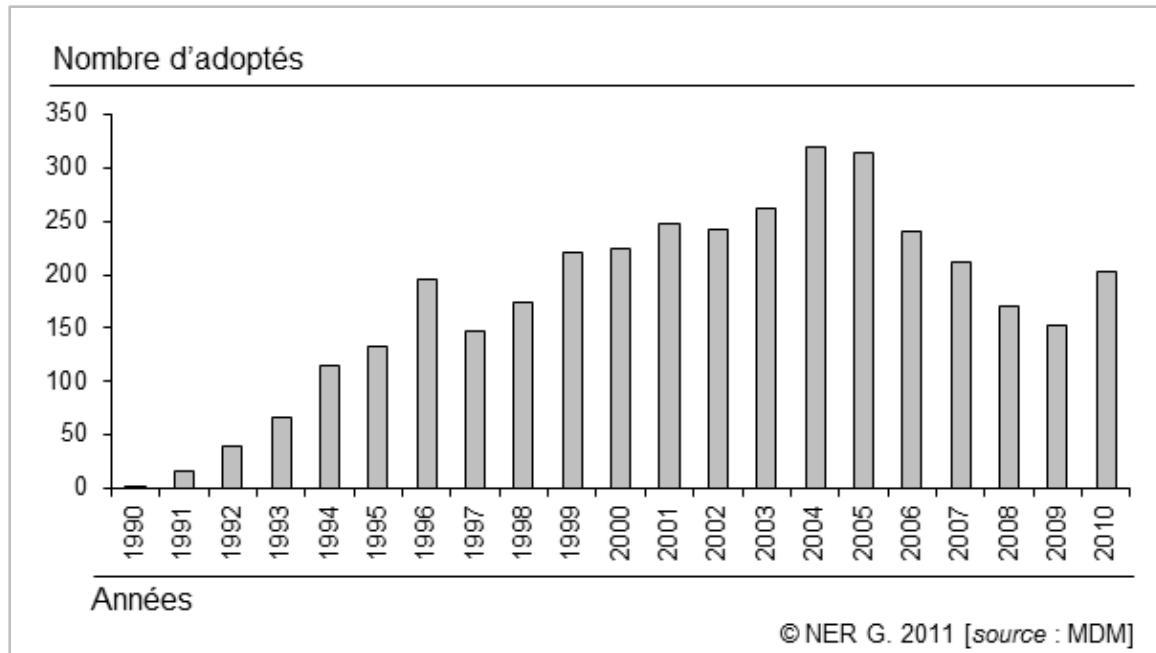


Figure 6. Les adoptions via Médecins du Monde depuis 1990

Cette situation correspond à la proximité des antennes régionales. En effet, MDM possède une quinzaine de délégations, toutes localisées dans des grandes villes françaises⁵⁸. Dans la plupart des cas, leur département d'origine correspond aux départements où les adoptions sont les plus nombreuses. On notera néanmoins la relative densité des antennes au Sud-Est, et notamment en Rhône-Alpes, ce qui explique probablement la première place de la région en terme d'adoption via MDM, avec 42 adoptions, soit 20 % des adoptions totales en 2007⁵⁹. La proximité de l'OAA et, par extension, la proximité des délégations locales s'avèrent tout à fait influente sur la provenance des adoptants. En 2007, on observe même que les parents passent majoritairement par les antennes, dans 60 % des cas, alors que la tendance était inverse dans ce rapport de grandeur entre 1997 et 2000. Néanmoins, le siège parisien arrive à conserver une certaine attraction puisque de nombreux parents originaires de Bretagne et du Nord de la France s'orientent vers lui.

6. LES ADOPTIONS PAR QUELQUES AUTRES OAA

D'autres OAA ont communiqué ou rendu disponible certaines informations concernant les adoptants mais n'ont pas pu détailler l'ensemble des données, notamment concernant l'origine départementale des parents. Dans d'autre cas, le poids de l'OAA en nombre d'adoptions n'est pas suffisant pour pouvoir être étudié au cas par cas, à défaut d'une analyse globale. Cependant, des tendances peuvent être dégagées ou confirmées.

Concernant l'association De Pauline à Anaëlle, créée en 1993, son activité lui a permis d'effectuer plus de 1 000 adoptions en Russie dont 120 entre 2006 et 2010. Les enfants adoptés se profilent suivant les caractéristiques générales des adoptés dans les pays de l'Est. Ainsi, 4 enfants sur 10 sont âgés de plus de 5 ans, ce qui est même supérieur à la

⁵⁸ Les délégations de MDM sont implantées à Marseille, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Strasbourg, Toulouse, Saint-Étienne, Metz, Grenoble, Nice, Nantes, Le Havre, Nancy, Pau et en Corse, en plus du siège situé à Paris.

⁵⁹ A titre de comparaison, la région parisienne ne représente que 15 % des adoptants.

tendance générale⁶⁰. Cette catégorie d'âge est généralement considérée comme à besoins spécifiques, et donc plus difficilement adoptable [Legrand C., 2006]. De même, 7 enfants adoptés sur 10 sont des garçons, ce qui produit un sex-ratio totalement déséquilibré pour la Russie⁶¹. Cela est fréquemment causé par les problèmes d'alcoolisme ou les violences intrafamiliales que subissent essentiellement les garçons plutôt âgés [Vienne P., Leconte T., Cochery B., 2011]. Enfin, contrairement à de nombreuses adoptions d'enfants âgés, seulement 9 fratries ont été adoptées. On notera que l'OAA est habilité pour de nombreux départements excepté le Nord-Est et une partie du Nord-Ouest, en plus de quelques départements au Sud.

Autre cas où le pays d'adoption choisi détermine les caractéristiques de l'enfant, celui de Destinées, qui est une association travaillant exclusivement avec le Vietnam. Depuis 2006, 309 adoptions ont pu être finalisées. Cela concerne généralement de jeunes enfants puisque la moyenne de l'âge indiquée s'établit à seulement 8 mois, s'inscrivant dans la politique du gouvernement vietnamien. Dans 6 cas sur 10, la pratique correspond à des filles. Ce jeune âge implique plus ou moins logiquement des parents plutôt jeunes. En effet, leur âge moyen indiqué est de 37 ans et 6 mois, ce qui est plus bas que la moyenne générale. Les parents sont mariés dans 9 cas sur 10 et n'ont pas d'enfant pour les 2 tiers d'entre-eux. L'OAA a une action plutôt de proximité puisque les parents ne proviennent que des départements de l'Est de la France, ce qui correspond à son périmètre d'autorisation. Parmi eux, 16 % sont originaires de Meurthe-et-Moselle, où est implanté l'OAA, 13% de la Moselle, 9 % du Bas-Rhin et 7 % des Vosges. L'influence de Destinées est locale et l'effet de proximité est efficient au moins pour les départements alsaciens et lorrains.

Une situation paradoxale s'opère avec Amadéa, OAA spécialisé dans l'adoption d'enfants originaires de Madagascar. Habilitée dans une cinquantaine de départements, l'association a permis l'adoption de 17 enfants depuis 2006. Les enfants sont plutôt âgés et l'on compte 5 fratries adoptées. Ces adoptions complexes induisent que les parents aient plus de 45 ans dans plus de 40 % des cas et qu'ils fassent parti des PCS des cadres ou des professions intermédiaires dans plus de 60 % des cas. Mais ce qui est le plus remarquable, c'est la provenance de ces derniers. Si un effet de proximité est indéniable pour cet OAA situé à Aunac, en Charente, on retrouve des couples originaires des Pyrénées-Orientales, du Nord, de l'Yonne mais aussi de l'Isère. Même si la situation est négligeable au vu du nombre d'adoptions, on peut raisonnablement dire que la spécialisation des OAA dans un seul pays entraîne une augmentation du nombre de parents originaires de départements éloignés. Ici, les parents, peut-être originaires du pays, choisissent la nationalité de l'enfant.

Enfin pour Enfants Espoir du Monde, les adoptions peuvent être effectuées pour l'Inde mais restent rares depuis 2006 puisque seulement 5 se sont finalisées. Elles concernaient 4 filles et 1 garçon, dont 4 d'entre-eux avaient 2 ans et 1 avait 3 ans. Seuls les couples mariés effectuent la démarche avec un père âgé en moyenne de 43 ans et une mère de 40 ans et 2 mois. L'association EEDM n'est habilitée que dans son département de résidence, le Bas-Rhin, ce qui fait d'elle une OAA à vocation locale et d'un poids moindre en nombre d'adoptions.

⁶⁰ Entre 2009 et 2010, 21,2 % des adoptés en Russie avaient plus de 5 ans, selon le MAEE, contre 52,6 % pour l'OAA. La comparaison n'est pas forcément pertinente dans la mesure où les données fournies par l'association ne précisent pas des tranches d'âges.

⁶¹ Selon le MAEE, 6 enfants sur 10 sont des garçons pour la Russie, suivant la période de 2009 à 2010.

CONCLUSION

La analyse de l'adoption internationale par une vision géographique permet tout d'abord d'aborder la dimension spatiale. Les approches pluridisciplinaires complètent l'appréhension de la thématique et autorise une perception plutôt globale du sujet, avec l'apport des travaux sociologiques et démographiques. Ainsi, ce travail s'inscrit modestement dans une réflexion sur les comportements des individus, en l'occurrence les adoptants, dans le système adoption.

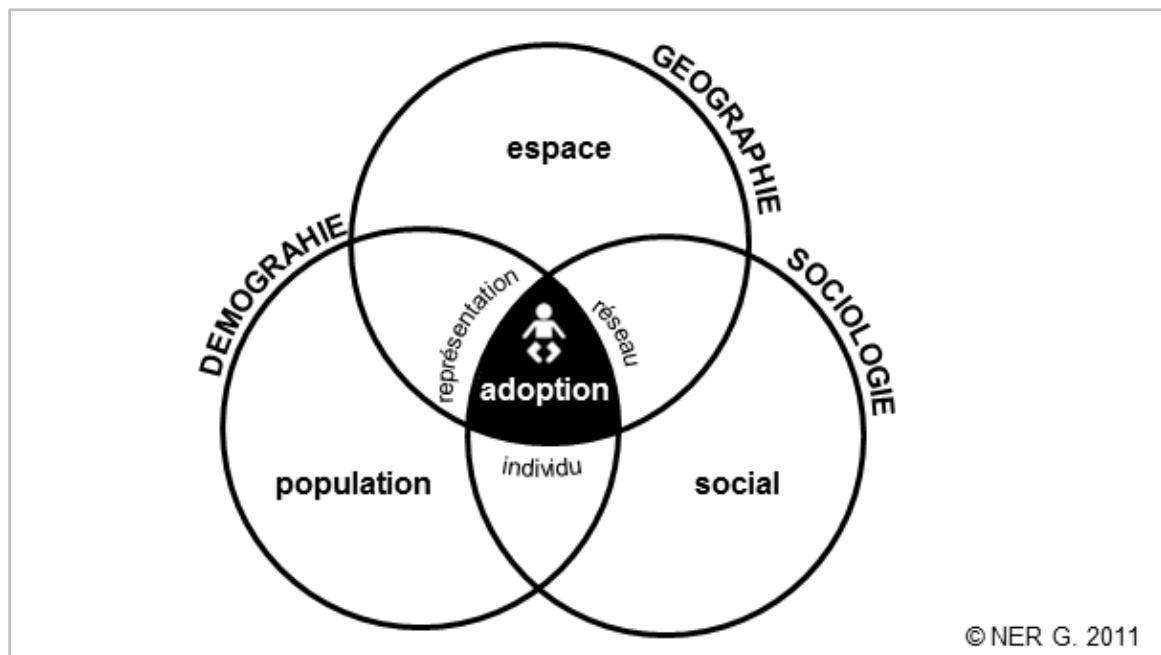


Figure 7. Une approche tri-disciplinaires de l'adoption

D'un point de vue historique, les événements qui ont formé l'adoption d'hier ont forgé l'adoption d'aujourd'hui. Outre l'aspect juridique, le déclin de l'adoption nationale a permis l'éclosion de l'adoption internationale. Sa plus grande simplicité dans la procédure lui confère une position de force en France à l'heure actuelle. Aussi, les demandes sont plus nombreuses et une discrimination s'opère chez les adoptants d'un point de vue économique et culturel. En revanche, chez l'enfant, ce n'est pas le cas puisque le profil des enfants souhaités ne correspond pas à celui des enfants adoptés.

Ce capital économique et social se pose comme un avantage durant le projet d'adoption. Il confère aux parents une position active. Dès lors, ils auront le luxe de choisir puisqu'ils ne sont pas confrontés à des contraintes imposées par le système. Ils pourront donc agir seul ou coopérer suivant qu'ils optent pour une démarche individuelle ou via l'AFA. A l'inverse, des parents qui ne correspondent pas au profil souhaité seraient limités dans les choix. Ils ne pourront agir seuls, ou que très difficilement, et devront coopérer avec un organisme. Ils demeureront passifs puisque contraints par le système. Dans tous les cas, les individus effectueront leurs choix dans l'optique d'optimiser une métrique liée à l'adoption, temporelle ou financière notamment.

Pour ce motif, de nombreux parents tentent une démarche individuelle ou se tournent vers un OAA, qui offre un compromis entre la rapidité et le coût de la procédure. La proximité de ces associations constitue un biais important dans le choix des parents puisque leur présence les incite à les solliciter. On constate également que le postulat selon lequel il existe des régions émergentes par leur comportement subsiste lors de classifications. On retrouve de nouveau la formation du Grand Ouest qui se détache par son comportement très ouvert à l'adoption, alors qu'il semble plus fermé dans la partie Nord de la France. Cette analyse géographique ne peut être que peu développée puisqu'elle fait face à une base de données insuffisantes, qui doit d'autant plus s'inscrire dans la durée pour que l'analyse soit pérenne [Griffond-Boitier A., Molherat C., 2010].

Cette thématique de l'adoption, comme on le constate, recoupe un panel de disciplines tout à fait complémentaires, comme la géographie, la sociologie, ou la démographie. Une réflexion est menée par Jean Gardin, Richard Raymond et Anne-Paule Mettoux [2004] sur le rôle de chacunes. Ainsi, la géographie tente de répondre au « où ? » lorsque la sociologie agrémenté le « pourquoi ? ». On peut y ajouter le « qui ? » qui doit incomber à la démographie. La géographie semble donc être un maillon, en aval du raisonnement, pour analyser le système adoption, conséquence d'une stratégie d'acteurs.

BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENCES

- ALTSTEIN H., SIMON R. J. (1991), *Intercountry adoption /A multinational perspective*, New-York, Praeger, 1991, 204 p.
- ANSELIN L. (1995), « Local Indicators of Spatial Association – LISA », in *Geographical Analysis*, vol. 27, n° 2, Columbus, Ohio State University Press, avril 1995, pp. 93-115.
- ANSELIN L. (2004), *GeoDa : an introduction to spatial data analysis*, Urbana-Champaign, University of Illinois, mai 2004, 18 p.
- ARISTOTE (IV^{ème} av. J.-C.), *Éthique à Nicomaque*, Paris, Vrin, coll. Bibliothèques des textes philosophiques, 1994, 540 p. [trad. TRICOT J. de *Aristotelis Ethica Nicomachea* (3^{ème} éd.), Leipzig, Teubner, 1912, 279 p.]⁶²
- ARROU F. (2002), « Envisager l'adoption », in *Empan*, n° 47, Toulouse, Érès, 2002/3, pp. 73-75.
- BAILLY A. [dir.] (1984), *Les concepts de la géographie humaine* (5^{ème} éd.), Paris, Armand Colin, coll. U, 2005, 333 p.
- BARTHOLET E. (2006), « Commentary : cultural stereotypes can and do die : it's time to move on with transracial adoption », in *JAAPL*, vol. 34, n° 3, Bloomfield, AAPL, 2006, pp. 315-320.
- BAVOUX J.-J. [dir.] (1998), *Introduction à l'analyse spatiale*, Paris, Armand Colin, coll. Synthèses Géographie, 1998, 96 p.
- BÉGUIN M., PUMAIN D. (1994), *La représentation des données géographiques / Statistiques et cartographie* (2^{ème} éd.), Paris, Armand Colin, coll. Cursus, 2009, 192 p.
- BOÉCHAT H. (2011), « La gestion des adoptions internationales », in *Humanitaire*, n° 27, Paris, Médecins du Monde, janvier 2011, 5 p.
- BONNET F. (2008), « La distance sociale dans le travail de terrain : compétences stratégiques et compétence culturelle dans l'interaction d'enquête », in *Genèses*, n° 73, Paris, Belin, 2008/4, pp. 57-74.
- BOURDIEU P. (1994), *Raisons pratiques / Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuils, coll. Points essais, 2010, 248 p.
- BOWLBY J. (1958), « The nature of the child's tie to his mother », in *International journal of psychoanalysis*, vol. 39, n° 5, Oxford, Blackwell, septembre-octobre 1958, pp. 350-373.
- BRISSET C. (2005), « Adoption nationale et internationale / Toujours plus conforme à l'intérêt de l'enfant », in *Enfances & psy*, n° 29, Toulouse, Érès, 2005/4 pp. 11-16.

⁶² L'ouvrage original *ἡθικὴ Νικομάχεια* aurait été écrit entre -345 et -335. Son attribution à Aristote, en tant qu'auteur, est aujourd'hui sujette à controverse.

- BRONFENBRENNER U. (1979), *The ecology of human development : experiments by nature and design*, Cambridge, Harvard university press, 1979, 352 p.
- BRUNET R., FERRAS R., THÉRY H. (1992), *Les mots de la géographie / Dictionnaire critique* (3^{ème} éd.), Paris, La Documentation Française, coll. Dynamiques du territoire, 2009, 518 p.
- CADORET* A. (2006), « De la légitimité d'une géographie des réseaux sociaux : la géographie des réseaux sociaux au service d'une géographie des conflits », in *NETCOM*, vol. 20, n° 3-4, Montpellier, UGI / CNFG, 2006, pp. 137-157.
- CADORET** A. (2006), « Enfants placés, parents suppléants : filiation et affiliation », in *Informations sociales*, n° 131, Paris, CNAF, 2006/3, pp. 120-121.
- CARON C., ROCHE S. (2001), « Vers une typologie des représentations spatiales », in *L'espace géographique*, t. 30, n° 1, Paris, Belin, 2001/1, pp. 1-12.
- CARROUÉ L., CLAVAL P., DI MÉO G., MIOSSEC A., RENARD J.-P., SIMON L., VEYRET Y., VIGNEAU J.-P. (2002), *Limites et discontinuités en géographie*, Paris, Sedes, coll. DIEM, 2003, 160 p.
- CHESSEL D., THIOULOUSE J. (2003), *Analyse de données spatialisées*, Fiche de biostatistique, Lyon, Université de Lyon I, mars 2003, 30 p.
- COHIER-RAHBAN V. (2009), « Abandon : premier acte de l'adoption », in *Thérapie familiale*, vol. 30, Genève, 2009/1, pp. 27-37.
- COLLARD C. (2005), « Triste terrain de jeu / À propos de l'adoption internationale », in *Gradhiva*, n° 1, Paris, Musée du quai Branly, 2005, pp. 209-223.
- COLLARD C., LAVALLÉE C., OUELLETTE F.-R. (2006), « Quelques enjeux normatifs des nouvelles réalités de l'adoption internationale », in *Enfances, familles, générations*, n° 5, Montréal, INRS, 2006, pp. 73-90.
- COLOMBANI J.-M. (2008), *Rapport sur l'adoption*, Paris, La documentation française, coll. Rapports officiels, 2008, 349 p.
- CRÉPIN C. (2002), « L'adoption : les nouvelles inflexions législatives et sociales », in *Recherche et prévisions*, n° 67, Paris, CNAF, mars 2002, pp. 92-99.
- CRÉPIN C. (2010*), « Adoption et politiques familiales / Analyse critique et suites réservées au rapport sur l'adoption de Jean-Marie Colombani », in *Politique sociales et familiales*, n° 100, Paris, CNAF, juin 2010, pp. 115-121.
- CRÉPIN C. (2010**), *Familles et politiques familiales dans le monde / Évolutions, enjeux, perspectives*, Dossiers d'étude, n° 126, Paris, CNAF, mars 2010, 129 p.
- CROZIER M., FRIEDBERG E. (1977), *L'acteur et le système / Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuils, coll. Points essais, 1993, 504 p.
- DAUBIGNY C. (2003), « Il y a toujours un côté du mur à l'ombre / Parents de naissance, éthique du recueil d'enfants et Code de la nationalité », in *Le Coq-Héron*, n° 175, Toulouse, Érès, 2003/4, pp. 122-131.
- DE BECKER E., LESCALIER-GROSJEAN I. (2009), « Adoption et thérapie familiale : apports des entretiens systémiques », in *Psychothérapies*, vol. 29, n° 4, Chêne-Bourg, 2009/4, pp. 246-268.
- DE MONLÉON J.-V. (2003), *Naître là-bas, grandir ici / L'adoption internationale*, Paris, Belin, coll. Naître, grandir, devenir, 2005, 302 p.

- DE ROSNAY J. (1975), *Le macroscope / Vers une vision globale*, Paris, Seuil, coll. Points, 1977, 352 p.
- DEKEUWER-DEFOSSEZ F. (2003), « Filiation », in *Encyclopædia Universalis 2010* (15^{ème} éd.), Paris, Encyclopædia Universalis, 2009, DVD-Rom.
- DELANNOY C. (2006), « L'adoption, les deux faces du miroir », in *Informations sociales*, n° 131, Paris, CNAF, 2006/3, pp. 42-48.
- DENÉCHÈRE Y. (2009), « Vers une histoire de l'adoption internationale en France », in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 102, Paris, Presses de Sciences Po, avril-juin 2009, pp. 117-129.
- DENÉCHÈRE Y. (2010), « Des adoptions d'état : les enfants de l'occupation française en Allemagne, 1945-1952 », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 57, n° 2, Paris, Belin, avril-juin 2010, pp. 159-179.
- DESCARTES R. (1637), *Discours de la méthode / Pour bien conduire sa raison, et chercher la vérité dans les sciences*, Paris, Flammarion, coll. GF Philosophie, 2000, 190 p.
- DUBOC M. (2008), « L'adoption et après ? », in *Informations sociales*, n° 146, Paris, CNAF, 2008/2, pp. 104-113.
- DUMOLARD P. (1975), « Région et régionalisation / Une approche systémique », in *L'espace géographique*, n°2, Paris, Doin, 1975, pp. 93-111.
- EBENER L., CURY M. (2008), « L'agrément adoption : accès à une autre parentalité ? », in *Journal des psychologues*, n° 262, Revigny-sur-Ornain, Martin média, 2008/9, pp. 52-55.
- FERNÁNDEZ-BORGES M.-A., ROMAN P. (2009), « L'entre-deux dans l'adoption à l'étranger », in *Le divan familial*, n° 22, Paris, In Press, 2009/1, pp. 183-202.
- FILLERON J.-C., WANIEZ P. (2002), « Comment passer du stationnel au continu, puis du continu au discontinu, ou quelques réflexions sur la « petite dialectique » du naturaliste », in *Colloque continu et discontinu dans l'espace géographique*, Tours, Université Rabelais, novembre 2002, 17 p.
- FINE A. (2008), « Regard anthropologique et historique sur l'adoption / Des sociétés lointaines aux formes contemporaines », in *Informations sociales*, n° 146, Paris, CNAF, 2008/2, pp. 8-19.
- FINE A., NEIRINCK C. [dir.] (2000), *Parents de sang, parents adoptifs / Approches juridiques et anthropologiques de l'adoption France, Europe, USA, Canada*, Paris, LGDJ, coll. Droit et société, 2000, 396 p.
- FRÉCHON I. (2002), « L'impossible observation de l'enfance protégée en France ? », in *Colloque international de l'AIDELF*, 11^{ème} éd., Dakar, décembre 2002, pp. 20-34.
- FRÉCHON I., VILLENEUVE-GOKALP C. (2004), *Étude sur l'adoption*, Document de travail, n° 131, Paris, INED, 2004, 66 p.
- FRÉCHON I., VILLENEUVE-GOKALP C. (2006), « Characteristics of candidates for adoption in France », in *International Conference on Adoption Research*, 2^{ème} éd., Norwich, University of East Anglia, juillet 2006, 4 p.

- FRÉCHON I., VILLENEUVE-GOKALP C. (2009), « Enfants attendus et enfants accueillis dans le cadre de l'adoption », in *Politiques sociales et familiales*, n° 95, Paris, CNAF, mars 2009, pp. 33-42.
- GALINIÉ H. (2001), « Utiliser la notion de « distance critique » dans l'étude de relations socio-spatiales », in *Les petits cahiers d'Anatole*, n° 7, Tours, Laboratoire Archéologie et Territoires, février 2001, 9 p.
- GARDIN J., RAYMOND R., METTOUX A.-P. (2004), « Quelle sociologie pour les géographes, quelle géographie pour les sociologues ? », in *Strates*, n° 11, Paris, 2004, 13 p.
- GAUDEMEL-TALLON H. (1990), « Le droit français de l'adoption internationale », in *Revue internationale de droit comparé*, vol. 42, n° 2, Paris, Société de législation comparée, pp. 567-597.
- GAY J.-C. (1995), *Les discontinuités spatiales* (2^{ème} éd.), Paris, Économica, coll. Géographie poche, 2004, 112 p.
- GEARY R. C. (1954), « The contiguity ratio and statistical mapping », in *The incorporated statistician*, vol. 5, n° 3, Londres, Association of incorporated statisticians limited, 1954, pp. 115-145.
- GETIS A. (1991), « Spatial interaction and spatial autocorrelation : a cross-product approach », in *Environment and planning*, vol. 23, Londres, Pion, 1991, pp. 1269-1277.
- GETIS A., ORD K. J. (1992), « The analysis of spatial association by use of distance statistics », in *Geographical analysis*, vol. 24, n° 3, Columbus, Ohio State University Press, 1992, pp. 189-206.
- GOFFMAN E. (1961), *Asiles / Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1968, 452 p. [trad. LAINÉ L., LAINÉ C. de *Asylums : essays on the condition of the social situation of mental patients and others inmates*, New-York, Anchor Books, 1961, 386 p.]
- GOUBAU D. (1994), « L'adoption d'un enfant contre la volonté de ses parents », in *Les cahiers de droit*, vol. 35, n° 2, Québec, Université Laval, 1994, pp. 151-172.
- GOUZES G. (2001), *Pour une éthique de l'adoption internationale*, Paris, La documentation française, coll. Rapports officiels, 2001, 174 p.
- GRANGE-SÉGÉRAL É. (2005), « L'adoption : un acte de passage ou un passage à l'acte ? », in *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, n° 59, Toulouse, Érès, 2005/1, pp. 89-94.
- GRATALOUP C. (2009), « La condition géohistorique entre diffusion et asabiya », in GILBERT M., GILBERT B. [dir.], « La distance, objet géographique », in *Atala*, n° 12, Rennes, CRU Lycée Chateaubriand, mars 2009, pp. 215-227.
- GRIFFITH E. H., BERGERON R. L. (2006), « Cultural stereotypes die hard : the case of transracial adoption », in *JAAPL*, vol. 34, n° 3, Bloomfield, AAPL, 2006, pp. 303-314.
- GRIFFOND-BOITIER A., MOLHERAT C. (2010), « L'adoption des enfants dans les départements francs-comtois », in *Images de Franche-Comté*, n° 41, Besançon, 2010, pp. 2-5.
- GUEDENEY N., DUBUCQ-GREEN C. (2005), « Adoption, les apports de la théorie de l'attachement », in *Enfances & Psy*, n° 29, Toulouse, Érès, 2005/4, pp. 84-94.

- GUERREAU-JALABERT A. (1998), « Qu'est-ce que l'*adoptio* dans la société chrétienne médiévale ? », in *Médiévaux*, n° 35, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, automne 1998, pp. 33-49.
- GUTTON J.-P. (1993), *L'adoption*, Paris, Publisud, coll. Courants universels, 1993, 194 p.
- HABERNAS J. (1988), *La pensée postmétaphysique : essais philosophiques*, Paris, Armand Colin, coll. Théories, 1993, 192 p. [trad. ROCHLITZ R. de *Nachmetaphysisches denken. philosophische aufsätze*, Francfort, Suhrkamp, 1988, 285 p.]
- HALIFAX J. (2006), « Why are there so many international adoptions in France ? », in *International Conference on Adoption Research*, 2^{ème} éd., Norwich, ICAR, juillet 2006, 4 p.
- HALIFAX J. (2007), *L'adoption plénière en France : de l'établissement d'une filiation légale à la constitution d'une filiation sociale*, Thèse de doctorat de démographie, Paris, Museum national d'Histoire naturelle, 2007, 514 p.
- HALIFAX J., VILLENEUVE-GOKALP C. (2004), « L'élaboration d'une enquête sur l'adoption en France », in *Population*, vol. 59, Paris, INED, 2004/5, pp. 767-782.
- HALL E. T. (1966), *La dimension cachée*, Paris, Seuils, coll. Points essais, 1984, 254 p. [trad. PETITA A. de *The hidden dimension*, New-York, Doubleday, 1966, 201 p]
- HATCH M. J. (1997), *Théorie des organisations / De l'intérêt de perspectives multiples*, Paris, De Boeck, coll. Management, 2000, 418 p. [trad. DELHAYE C. de *Organization theory / Modern symbolic and postmodern perspective*, Oxford, Oxford University Press, 1997, 388 p.]
- HELFTER C. (2006), « Qui sont les candidats à l'adoption ? », in *Informations sociales*, n° 132, Paris, CNAF, 2006/4, pp. 29-30.
- HOUDAILLE J., NIZARD A. (1977), « L'adoption », in *Population et sociétés*, n° 108, Paris, INED, décembre 1977, 4 p.
- JAMBU M. (1977), « Sur l'utilisation conjointe d'une classification hiérarchique et de l'analyse factorielle en composantes principales », in *Revue de statistique appliquée*, t. 25, n° 4, Paris, 1977, pp. 5-35.
- JUNG C. G. (1921), *Types psychologiques*, Paris, Georg, coll. Jung, 1997, 506 p. [trad. LE LAY Y., de *Psychologische typen*, Zürich, Rascher Verlag, 1921, 724 p.]
- LACOMBE D. (2005), « Les entretiens psychologiques dans la procédure d'agrément », in *Enfances & Psy*, n° 29, Toulouse, Érès, 2005/4, pp. 50-58.
- LE NY J.-F. (1994), « Les représentations mentales », in RICHELLE M., REQUIN J., ROBERT M. [dir.], *Traité de psychologie expérimentale*, vol. 2, Paris, PUF, 1994, pp. 183-223.
- LEGRAND C. (2006), « L'adoption, une aventure à risques », in *Dialogue*, n° 171, Toulouse, Érès, 2006/1, pp. 83-91.
- LEIBNIZ G. W. (1686), *Discours de métaphysique*, Paris, Vrin, coll. Bibliothèque des textes philosophiques, 1994, 96 p.
- LEIBNIZ G. W. (1705), *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, Paris, Flammarion, coll. GF Philosophie, 1993, 442 p.
- LETT D. (1998), « Droits et pratiques de l'adoption au Moyen Âge », in *Médiévaux*, n° 35, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, automne 1998, pp. 5-8.

- LEVINE N. (2004), *Crimestat III : a spatial statistics program for the analysis of crime incident locations*, Washington DC, National Institute of Justice, novembre 2004, 874 p.
- LÉVY J., LUSSAULT M. [dir.] (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2009, 1034 p.
- MAEE [collectif] (2010), *L'adoption internationale en France / Rapport annuel 2009*, Paris, MAEE, 2010, 22 p.
- MANTZ J.-M., MARCELLI A., WATTEL F. (2011), *Faciliter l'adoption nationale*, Paris, Académie Nationale de Médecine, février 2011, 16 p.
- MATTÉI J.-F. (1995), *Enfants d'ici, enfant d'ailleurs / Adoption sans frontières*, Paris, La documentation française, coll. Rapports officiels, 1995, 304 p.
- MAURY F. (1999), *L'adoption interraciale*, Paris, L'Harmattan, coll. Psychologiques, 1999, 330 p.
- MAURY F. (2011), « Le rapport au pays d'origine », in VINAY A. [dir.], *Psychologie de l'attachement et de la filiation dans l'adoption*, Paris, Dunod, coll. Psycho sup, 2011, pp. 153-174.
- MÉCARY C. (2006), *L'adoption*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2006, 128 p.
- Médecins du Monde [collectif] (2008), *Mission adoption / Bilan annuel 2007*, Paris, MDM, janvier 2008, 70 p.
- Médecins du Monde [collectif] (2009*), *Le devenir des enfants adoptés / Études sur le parcours et la situation actuelle des enfants adoptés entre 1990 et 2000 par l'intermédiaire de la mission adoption de Médecins du Monde*, Paris, MDM, octobre 2009 64 p.
- Médecins du Monde [collectif] (2009**), *Regards croisés / Le devenir des enfants adoptés à l'internationale*, Paris, MDM, septembre 2009, 28 p.
- Médecins du Monde [collectif] (2011), *Rapport moral 2010*, Paris, MDM, mai 2011, 238 p.
- MINGASSON L. (2008), « L'adoption tardive et son accompagnement / Le rôle de l'Organisation régionale de concertation sur l'adoption », in *Informations sociales*, n° 146, Paris, CNAF, 2008/2, pp. 114-121.
- MITREA G. (2009), « Entre l'inconnu de la grossesse et celui de l'adoption », in *Champ psychosomatique*, n°56, Le Bouscat, 2009/4, pp. 167-181.
- MOMIC M. (2011), *La situation des Pupilles de l'État / Enquête au 31 décembre 2009*, Paris, ONED, mars 2011, 129 p.
- MORAN P. A. P., (1950), « Notes on continuous stochastic phenomena », in *Biometrika*, vol. 37, n° 1/2, Oxford, Oxford University Press, 1950, pp. 17-23.
- MUNOZ-PÉREZ F. (2000), « Les enfants nés sans filiation en France, 1965-1994 », in *Population*, n° 4-5, Paris, INED, 2000, pp. 663-690.
- MURAT P. (2009), « Adoption », in *Encyclopædia Universalis 2010* (15^{ème} éd.), Paris, Encyclopædia Universalis, 2009, DVD-Rom.
- NARBOT A.-M. (2006), « L'adoption internationale : une évolution entre éthique et marché », in *Accueillir*, n° 239, Paris, SSAE, septembre 2006, p. 38.

- NER G. (2010), *Géographie de l'adoption internationale / Analyse spatiale de la structure interne des réseaux de l'adoption en France*, Mémoire de master 1 de géographie, Aix / Marseille, Université de Provence I, 2010, 178 p. [non publié]
- NER G., AUDARD F. (2011), « Spatialisation de l'adoption internationale en France : influences et régionalisations », in *Les rencontres de Théo Quant*, 10^{ème} éd., Besançon, Université de Franche-Comté, février 2011, 13 p. [en cours de publication]
- OLIVEAU S. (2005), « Les indicateurs locaux d'association spatiale (LISA) comme méthode de régionalisation / Une application en Inde », in *Les rencontres de Théo Quant*, 7^{ème} éd., Besançon, Université de Franche-Comté, janvier 2005, 10 p.
- OLIVEAU S. (2010), « L'autocorrélation spatiale : leçons du changement d'échelle », in *L'espace géographique*, vol. 39, Paris, Belin, 2010/1, p. 51-64.
- ONGARI B., TOMASI F. (2010), « Représentations d'attachement chez des enfants adoptés et chez leurs parents », in *Devenir*, vol. 22, Chêne-Bourg, Médecine & hygiène, 2010/2, pp. 109-131.
- OUELLETTE F.-R. (1996), *L'adoption / Les acteurs et les enjeux autour de l'enfant*, Québec, Presses de l'Université de Laval, coll. Diagnostic, 1996, 182 p.
- OUELLETTE F.-R., BELLEAU H., PATENAUME C. (1999), *L'intégration familiale et sociale des enfants adoptés à l'étranger : recension des écrits*, Québec, INRS, 1999, 196 p.
- PALACIOS J. (2006), « The ecology of adoption », in *International Conference on Adoption Research*, 2^{ème} éd., Norwich, juillet 2006, 3 p.
- PAULIS C. (2003), « Des incohérences socio-culturelles de la loi sur l'adoption », in *Journal du Droit des Jeunes*, n° 226, Paris, juin 2003, pp. 7-22.
- PIERRON J. (2007), *Données socio-familiales de l'adoption internationale en France*, Thèse de doctorat de médecine, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, 194 p.
- PRIEUR N. (2007), « La transmission de l'origine dans les nouvelles formes de filiation », in *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, n° 38, Bruxelles, De Boeck, 2007/1, pp. 175-191.
- PROUTEAU L., WOLFF F.-C. (2004), « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », in *Économie et statistique*, n° 372, Paris, INSEE, 2004, pp. 3-39.
- PUMAIN D. (2004*), « Agrégation », in *Hypergéo*, art. 32, GDR Libergéo, mai 2004, 2 p.
- PUMAIN D. (2004**), « Distance », in *Hypergéo*, art. 54, GDR Libergéo, mai 2004, 3 p.
- PUMAIN D., SAINT-JULIEN T. (2001), *Les interactions spatiales / Flux et changements dans l'espace géographique*, Paris, Armand Colin, coll. Cursus géographie, 2001, 192 p.
- RÉGNIER-LOILLER A. (2006), « L'influence de la fratrie d'origine sur le nombre souhaité d'enfants à différents moments de la vie / L'exemple de la France », in *Population*, vol. 61, Paris, INED, 2006/3, pp. 193-223.
- ROSENFELD Z., BURTON J., DE COSTER L., DURET I. (2006), « Adoption et construction identitaire », in *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, n° 37, Bruxelles, De Boeck, 2006/2, pp. 157-171.
- ROSSET D. (2004), « Présentation de la problématique de l'adoption », in *La clinique lacanienne*, n° 7, Toulouse, Érès, 2004/1, pp. 21-28.

- ROUX M. (1985), *Algorithmes de classification*, Paris, Masson 1985, 152 p.
- RUDE-ANTOINE E. (1996), *Familles et jeunes étrangers adoptés : lien de filiation et devenir*, Paris, La documentation française, coll. Rapports officiels, 1996, 532 p.
- RUSS J. (1991), *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Bordas, coll. Mémo références, 2004, 384 p.
- SAI [collectif] (2011), *Orientations stratégiques 2011-2012 pour l'adoption internationale*, Paris, SAI / MAEE, avril 2011, 10 p.
- SCHÜTZ A. (1951) « Choisir parmi des projets d'actions », in SCHÜTZ A., *Éléments de sociologie phénoménologique*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1998, pp. 58-87. [trad. BLIN T. de « Choosing among projects of action », in *Collected papers* (vol. I), La Haye, Martinus, 1962, pp. 67-96]
- SCHWARTZ Y. (2001), « Théories de l'action ou Rencontres de l'activité ? », in BAUDOUIN J.-M., FRIEDRICH J. [dir.], *Théories de l'action et éducation*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. Raisons éducatives, 2001, pp. 67-91.
- SELMAN P. (2001), « The movement of children for intercountry adoption : a demographic perspective », in *IUSSP International Population Conference*, 24^{ème} éd., Salvador, UIESP, août 2001, 20 p.
- SELMAN P. (2009), « The rise and fall of intercountry adoption in the 21st century », in *International social work*, vol. 52, n° 5, Thousand Oaks, SAGE, septembre 2009, pp. 575-594.
- TOLETTI F. (2010), « Le temps de l'enfant : de l'abandon à l'adoption », in *Accueil*, n° 154, Paris, EFA, février 2010, pp. 11-13.
- TOULEMON L. (1995), « Très peu de couples restent volontairement sans enfant », in *Population*, n° 4-5, Paris, INED, 1995, pp. 1079-1109.
- UNICEF [collectif] (2011), *La situation des enfants dans le monde 2011 / L'adolescence, l'âge de tous les possibles*, New-York, UNICEF, février 2011, 140 p.
- VIENNE P., LECONTE T., COCHERY B. (2011), *Déploiement de l'Agence française de l'adoption (AFA) à l'étranger / Rapport définitif*, Paris, IGAS / IGAE, 2011, 210 p.
- VILLENEUVE-GOKALP C. (2002), « Quand les parents sont choisis « dans l'intérêt supérieur de l'enfant », in *Colloque international de l'AIDELF*, 11^{ème} éd., Dakar, AIDELF, décembre 2002, pp. 276-287.
- VILLENEUVE-GOKALP C. (2007), « Du désir d'adoption à l'accueil de l'enfant / Une enquête en France », in *Population*, vol. 62, Paris, INED, 2007/2, pp. 281-314.
- VILLENEUVE-GOKALP C. (2008), « L'adoption en France... en chiffres et selon le pays d'origine », in *Informations sociales*, n° 146, Paris, CNAF, 2008/2, pp. 34-37.
- WANIEZ P. (2010), « Philcarto : histoire de vie d'un logiciel de cartographie », in *Cybergéo, revue européenne de géographie*, art. 497, Paris, mai 2010, 26 p.
- WARD J. H. (1963), « Hierarchical grouping to optimize an objective function », in *Journal of the american statistical association*, vol. 58, n° 301, Alexandria, ASA, mars 1963, pp. 236-244.
- WERNER P. (1977), *La vie à Rome aux temps antiques*, Paris, Minerva France-Loisirs, 1978, 144 p.

FILMOGRAPHIE

DE MAISTRE G. (2008), « Adopte-moi », in *Hors-série*, Mai-Juin Productions, France 3, octobre 2009, 4 x 52 min.

LEBAS S., JOUCLA B. (2010), *Adoptions / Blessures secrètes*, CAPA, France 3, mai 2011, 91 min.

LOPEZ D., BOHBOT A. (2009), « Ventres à louer, ovules à vendre, trafics d'enfants / Enquête sur les dérives du bébé business », in *Enquêtes & révélations*, TF1Production, TF1, février 2009, 76 min.

ORABONA J-L. (2010), « 2 mois après : les enfants d'Haïti », in *Envoyé spécial : la suite*, Euro Media Télévision, France 2, mars 2010, 40 min.

TAVERNIER B. (2003), *Holy Lola*, Little Bear, TFM Distributions, 2004, 128 min.

SITOGRAPHIE

<http://oned.gouv.fr> : site de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger où sont consultables les rapports annuels de l'organisme sur les Pupilles de l'État.

<http://www.aep.asso.fr> : site d'Accueil et Partage, OAA permettant l'adoption d'enfants originaires d'Haïti et d'Éthiopie.

<http://www.agence-adoption.fr> : site de l'Agence Française de l'Adoption fournissant de nombreuses informations sur l'adoption.

<http://www.amadea.org> : site d'Amadéa, OAA s'occupant des adoptions à Madagascar.

<http://www.cairn.info> : portail de revues en sciences humaines et sociales, essentiellement éditées par Belin, De Boeck, La Découverte et Érès, où de nombreux articles relatifs à l'adoption sont catalogués.

<http://www.diplomatie.gouv.fr> : site du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes relayant les statistiques annuelles de l'adoption internationale.

<http://www.edelweiss-accueil.org> : site d'Edelweiss-Accueil, OAA habilité pour les adoptions au Brésil, au Pérou et en Chine, où sont disponibles les rapports d'activité de l'association.

<http://www.eedm.fr> : site de l'OAA Enfants Espoir du Monde pour les adoptions en Inde.

<http://www.ined.fr> : site de l'Institut National d'Études Démographiques où sont notamment répertoriés les travaux, issus de l'enquête sur l'adoption réalisée entre 2003 et 2004, de Catherine Villeneuve-Gokalp, d'Isabelle Fréchon et de Juliette Halifax.

<http://www.insee.fr> : site de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques mettant à disposition les statistiques relatives à la structure par âge et à la catégorie socio-professionnelle de la population.

<http://philcarto.free.fr> : portail du logiciel *Philcarto*, réalisé par Philippe Waniez.

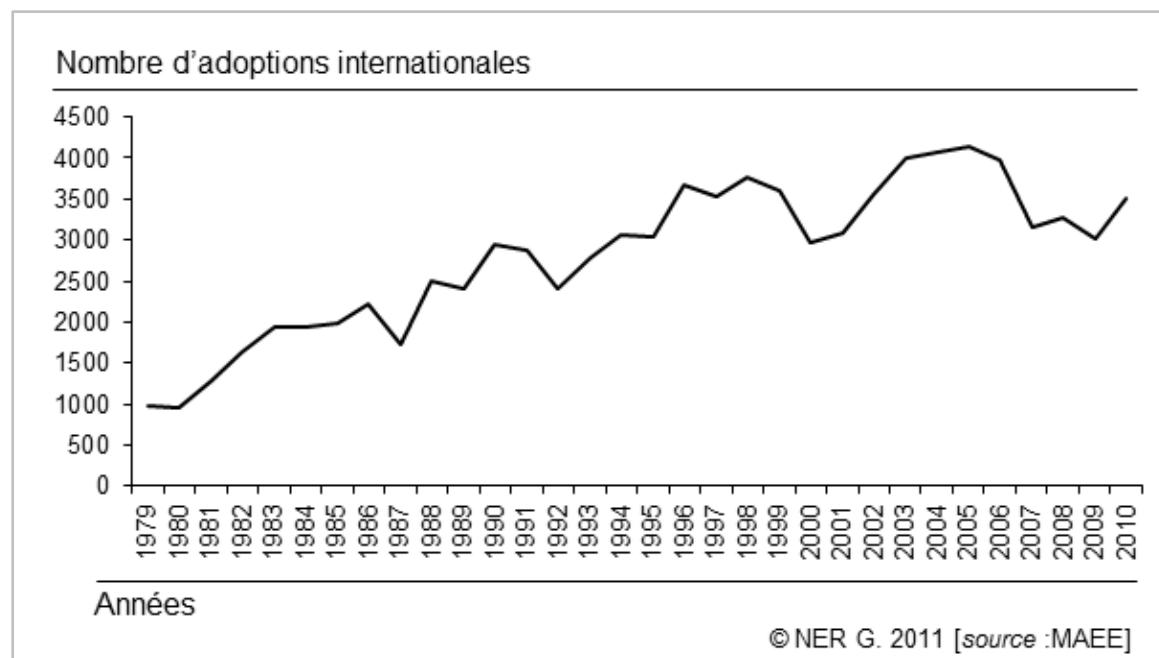
<http://www.jadope.fr> : site de l'association Les Enfants de Reine de Miséricorde, œuvre chrétienne permettant des adoptions en Éthiopie.

<http://www.medecinsdumonde.org> : site de Médecins du Monde où sont disponibles de très nombreux rapports relatifs à l'adoption et aux actions globales de l'ONG.

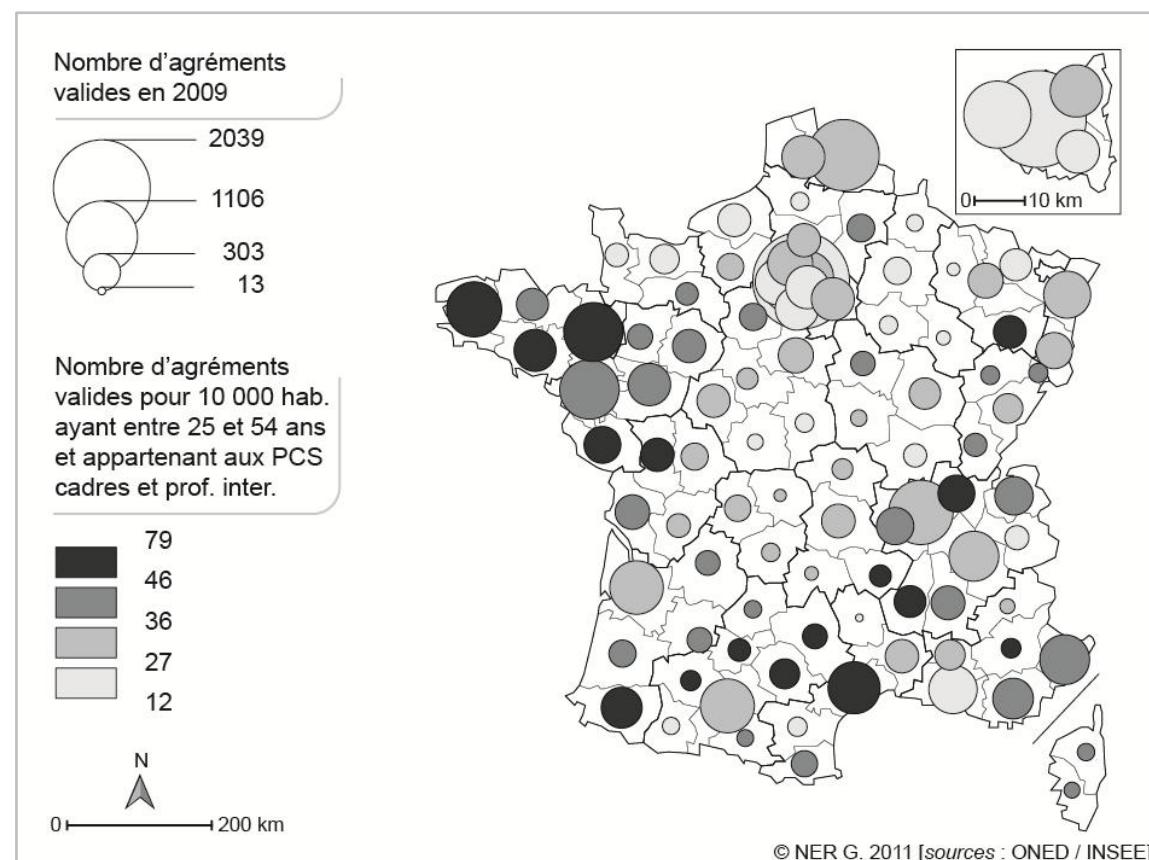
<http://www.pauline-anaelle.org> : site de l'OAA De Pauline à Anaëlle, spécialisé pour les adoptions en Russie.

<http://www.unicef.fr> : site du Fond des Nations Unies pour l'enfance, mettant à disposition de nombreux rapports relatifs à l'enfance et à l'adoption internationale.

ANNEXES



Annexe 1. Evolution de l'adoption internationale depuis 1979



Annexe 2. Les agréments en France en 2009



Spatialisation de l'adoption internationale en France : influences et régionalisations

Guillaume Ner et Frédéric Audard

UMR 6012 ESPACE, CNRS / Université de Provence Aix-Marseille I
 guillaume.ner@etu.univ-provence.fr

1. L'adoption internationale : individus et réseaux

L'adoption internationale est un phénomène relativement nouveau en France. Depuis une trentaine d'années, les candidats à l'adoption s'orientent de façon préférentielle vers l'étranger dans le but d'optimiser leur chance de finaliser leur démarche et de réduire l'attente qui en découle par rapport à une procédure nationale. Ce degré de réussite peut encore davantage s'accroître lorsque les Organismes Autorisés pour l'Adoption (OAA) sont sollicités et prennent en charge le dossier. Bien que les démarches privilégiées se réalisent de façon individuelle, ces réseaux associatifs se développent au gré de la dynamique adoptive, jouant un rôle de plus en plus notable dans le processus, malgré la création concurrentielle d'une agence étatique (AFA) en 2006.

L'étude des comportements liés à l'institution n'a cependant été approfondie qu'au travers des aspects relationnels et cognitifs entre adoptants et adoptés, de manière qualitative (Rude-Antoine E., 1996). L'approche démographique a permis, quant à elle, de quantifier les caractéristiques du phénomène et de présenter l'hétérogénéité des chances d'adopter suivant le profil des protagonistes (Fréchon I., Villeneuve-Gokalp C., 2004 ; Halifax J., Villeneuve-Gokalp C., 2005 ; Villeneuve-Gokalp C., 2008). Cependant, les analyses menées n'ont pas pris en compte l'espace comme dimension explicative du processus à travers l'organisation spatiale des réseaux de l'adoption.

On peut pourtant émettre l'hypothèse que l'organisation spatiale des différentes entités a un impact sur le comportement des individus, au moins à certaines échelles. La répartition des OAA, la préférence pour un type de démarche ou le critère de proximité laissent suggérer une attitude des individus, notamment dans leurs choix, induite par cet ensemble d'éléments.

2. Structuration spatiale du phénomène

En abordant le phénomène de façon géographique, l'objectif est de montrer que l'on est en présence d'une structure spatiale. Notre hypothèse est qu'il existe, dans une certaine mesure, une influence du voisinage des unités spatiales suivant leur proximité. En nous appuyant sur une typologie à l'échelle départementale, nous proposons une régionalisation basée sur le niveau de démocratisation de la procédure.

Afin de vérifier l'existence d'une organisation spatiale, une analyse de corrélation permet d'envisager des tendances régionales entre les départements. L'intensité de l'autocorrélation spatiale peut être mesurée par l'indice de Moran (1950). Il indique le rapport entre la covariance des valeurs de la variable choisie au sein des unités spatiales limitrophes et la variance de la variable. Le niveau de ressemblance des individus est évalué en fonction de leur voisinage, indiquant ainsi leur degré d'autocorrélation.

Cependant, le I de Moran propose une mesure globale. Les indicateurs locaux d'association spatiale (LISA), développés par Luc Anselin (1995) permettent une désagrégation de l'indice d'ensemble. Ils soulignent les associations locales de la variable et mettent en évidence le niveau d'autocorrélation spatiale au niveau de chaque département. Cette méthode permet d'éclairer des tendances globales par le biais de propriétés locales (Oliveau S., 2010).

Pour compléter l'analyse et expliquer une des raisons de cet agencement, il convient de considérer la localisation des OAA qui demeure un élément relativement significatif dans la structuration de l'espace. Ainsi, la proximité du réseau associatif est nécessairement influant dans le choix des individus.

3. Régionalisation des comportements

Les représentations cartographiques des phénomènes étudiés permettent de dégager plusieurs situations que l'on peut mettre en relation mutuellement. Par rapport aux attributs départementaux, une inégalité spatiale relative à l'adoption émerge assez nettement. Les demandes d'adoption et les finalisations de procédure demeurent relativement variables d'un département à l'autre. Ces situations sont à mettre en relation avec la distribution spatiale des OAA. Ainsi, il est possible de cerner deux pôles majeurs en termes de concentration d'associations et d'adoptions réalisées par le biais de ces dernières que sont la région parisienne et l'Ouest de la France, ainsi qu'un pôle de moindre importance en Rhône-Alpes.

En parallèle, trois situations correspondant à des tendances régionales émergent. La première se caractérise par un faible nombre de demandes d'agrément, ce qui conduit à un faible nombre d'adoptions par rapport à la population cible. Elle est marquée par le fait que le type de démarche privilégiée est individuel. La deuxième situation est, en quelque sorte intermédiaire. Les demandes d'agrément sont peu nombreuses mais la plupart sont validées et aboutissent à une adoption. Ici, les démarches individuelles ou via un OAA sont autant sollicitées l'une que l'autre. Enfin, certaines régions se caractérisent par

une demande d'agrément importante et surtout, par un grand nombre d'adoptions internationales par rapport à la population cible ou par rapport au nombre d'agréments accordés. Force est de constater que les OAA sont, dans ce cas, majoritairement sollicités.

Au travers de ces régionalisations, nous pouvons observer que, plus les OAA sont nombreux et proches du département des parents, plus ces derniers sont incités à démarcher à leur côté. La situation est vérifiée dans l'Ouest qui demeure un des deux "pôles" majeurs au niveau associatif. Le niveau de popularisation et de développement de la procédure d'adoption émerge à l'échelon national. Lorsque le département est moins bien desservi par les OAA, malgré les habilitations qu'ils peuvent avoir, les parents s'aventurent davantage dans une démarche individuelle ou via l'AFAP qui s'avère pourtant être relativement infructueuse. C'est donc une certaine proximité des acteurs associatifs qui semble garantir la réussite de la procédure d'adoption.

L'élément clef qui influe sur l'organisation spatiale de l'adoption internationale réside dans la proximité des réseaux d'OAA, par rapport aux candidats à l'adoption. Ces derniers permettent une meilleure efficacité dans la réalisation du projet mais surtout un gain de temps important. Ce qui détermine la plupart des actions, ce n'est pas tant la proximité ou la nature des entités mais plutôt le facteur temporel, primordial dans la procédure.

4. Références bibliographiques

- Anselin L., 1995, Local indicators of spatial association - LISA, *Geographical Analysis*, 27, 93-115.
- Colombani J.-M., 2008, *Rapport sur l'adoption*, La documentation française, Paris.
- Fréchon I., Villeneuve-Gokalp C., 2004, *Étude sur l'adoption*, Document de travail, INED, Paris.
- Halifax J., Villeneuve-Gokalp C., 2005, L'adoption en France : qui sont les adoptés, qui sont les adoptants ?, *Population et Sociétés*, 417, 4.
- Oliveau S., 2010, L'autocorrélation spatiale : leçons du changement d'échelle, *L'espace géographique*, 39, 51-64.
- Rude-Antoine E., 1996, *Familles et jeunes étrangers adoptés : lien de filiation et devenir*, La documentation française, Paris.
- Villeneuve-Gokalp C., 2008, L'adoption en France ...en chiffres et selon le pays d'origine, *Informations sociales*, 146, 34-37.

TABLE DES SIGLES

AC : Autorité Centrale

AEP : Accueil Et Partage

AFA : Agence Française de l'Adoption

AIDELF : Association Internationale des DEmographes de Langue Française

ASE : Aide Social à l'Enfance

CAH : Classification Ascendante Hiérarchique

CAO : Consultation d'Adoption Outremer

CG : Conseil Général

CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant

CLH : Convention de La Haye

CNAF : Caisse Nationales d'Allocations Familiales

COFA : COnfédération Française pour l'Adoption

COTS : Children Of The Sun

EEDM : Enfants Espoir Du Monde

ERM : les Enfants de Reine de Miséricorde

INED : Institut National d'Etudes Démographiques

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LISA : Local Indicators of Spatial Association

MAEE : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

MAI : Mission de l'Adoption Internationale

MDM : Médecins Du Monde

OAA : Organisme Autorisé pour l'Adoption

ONED : Observatoire National de l'Enfance en Danger

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PACA : Provence-Alpes-Côte-d'Azur

PCS : Professions et Catégories Socio-professionnelles

Ssae : Soutien Solidarité et Actions en faveur des Emigrants

UNICEF : United Nations of International Children's Emergency Fund

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figure 1. Les pays d'origine à plus de 200 adoptions par an	15
Figure 2. Avantages et inconvénients des démarches	30
Figure 3. L'âge des adoptants mariés via Accueil et partage	45
Figure 4. L'âge des adoptés via les Enfants de Reine de Miséricorde	48
Figure 5. L'âge des adoptants via les Enfants de Reine de Miséricorde	49
Figure 6. Les adoptions via Médecins du Monde	51
Figure 7. Une approche tri-disciplinaires de l'adoption	53

CARTES

Carte 1. Les adoptions internationales par pays d'origine	18
Carte 2. Les adoptions internationales en France	22
Carte 3. La population cible pour l'adoption	39
Carte 4. La démocratisation de l'adoption	41
Carte 5. Les adoptions via Edelweiss Accueil	42
Carte 6. Les adoptions via Children of the Sun	44
Carte 7. Les adoptions via Accueil et Partage	46
Carte 8. Les adoptions via les Enfants de Reine de Miséricorde	48
Carte 9. Les adoptions via Médecins du Monde	50

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	7
SOMMAIRE.....	9
INTRODUCTION	11
PARTIE I. LE PORTRAIT DE L'ADOPTION D'HIER À AUJOURD'HUI	13
CHAPITRE I. LE PÉRIPLE D'UNE PRATIQUE	13
1. Quelques références historiques	13
1.1. Les fondements d'un procédé	13
1.2. Le développement de l'adoption à l'étranger	14
2. Les mécanismes de la procédure	16
2.1. Les textes internationaux en vigueur	16
2.2. Les différentes démarches	17
CHAPITRE II. QUI ADOpte QUI ?	18
1. Qui sont les enfants ?	18
1.1. Une origine plus ou moins déterminante	18
1.2. Les enfants désirés	19
2. Qui sont les parents ?	20
2.1. Deux niveaux de discrimination	20
2.2. Des adoptants majoritaires dans le Grand Ouest	20
CHAPITRE III. SITUER LES TENDANCES	21
1. Des disparités régionales en France	21
1.1. La sélection pendant l'agrément	21
1.2. La localisation des adoptants	22
2. L'intérêt pour les OAA	23
2.1. Répartition du réseau associatif	23
2.2. Une influence de proximité	24
PARTIE II. SPATIALITÉ ET DÉCISIONS DANS L'ADOPTION	25
CHAPITRE I. LES DISTANCES DANS LE PROCESSUS	25
1. Évaluer la distance	25
1.1. Une définition globale	25
1.2. Une notion géographique ?	26
1.3. Métriques et approches de la distance	26
2. Le cumul des distances dans l'adoption	27
2.1. La différence culturelle et sociale	28
2.2. Proximité rime-t-elle avec rapidité ?	29
2.3. Les biais financier et temporel	29
CHAPITRE II. CHOIX ET STRATÉGIES DES ACTEURS	31
1. Le comportement des individus dans LE système	31
1.1. Position et distinction des individus	31
1.2. Les caractéristiques d'une action	32

2. Les stratégies à adopter	33
2.1. Des choix déterminants	33
2.2. L'influence des distances dans la stratégie.....	34
PARTIE III. RÉGIONALISATION ET SYSTÈME ASSOCIATIF.....	37
CHAPITRE I. UNE CLASSIFICATION DES COMPORTEMENTS	37
1. La classification ascendante hiérarchique.....	37
1.1. Agréger pour mieux classer.....	37
1.2. Méthodologie de la CAH.....	37
1.3. Quelques principes à retenir.....	38
2. Localisation de la population cible	38
2.1. Les attributs déterminants dans l'adoption.....	38
2.2. Une ségrégation départementale.....	39
3. L'attitude des parents dans la procédure	40
3.1. Les principales étapes	40
3.2. Une opposition régionale	40
CHAPITRE II. ENVERGURE ET SPÉCIFICITÉS DES OAA.....	42
1. Edelweiss-Accueil.....	42
2. Children of the Sun	43
3. Accueil et Partage	44
4. Les Enfants de Reine de Miséricorde	46
5. Médecins du Monde	49
6. Les adoptions par quelques autres OAA	51
CONCLUSION.....	53
BIBLIOGRAPHIE	55
REFERENCES	55
FILMOGRAPHIE.....	63
SITOGRAPHIE	63
ANNEXES	65
TABLE DES SIGLES	69
TABLE DES ILLUSTRATIONS	71
FIGURES	71
CARTES.....	71
TABLE DES MATIERES	73

Guillaume A. M. Ner

guillaume.ner@etu.univ-provence.fr

guillaume.ner@kamisphere.fr

Tel : 06 83 85 37 39

UMR ESPACE 6012 du CNRS, équipe d'Aix-Marseille I
Université de Provence I, Aix-Marseille, Centre Schumann,
29 avenue Robert Schumann,
13621 Aix-en-Provence cedex I
Tel : 04 42 95 38 53
Fax : 04 42 95 38 80



GÉOGRAPHIE DE L'ADOPTION INTERNATIONALE EN FRANCE

stratégies et régionalisations

L'adoption internationale est un phénomène récent en France qui s'est développé à la fin des années 70. La lenteur et les contraintes de la procédure d'adoption nationale ont conduit de plus en plus de parents à s'orienter vers l'étranger. Les enfants proposés à l'adoption y sont nombreux, accroissant ainsi les chances de finalisation du projet. Depuis, parallèlement à l'augmentation continues des adoptions internationales, des réseaux associatifs se développent pour permettent l'accompagnement des parents dans cette démarche.

Aujourd'hui, les OAA occupent une place importante dans le système français. On en recense principalement dans la région parisienne et dans le Grand-Ouest français qui demeure la région où l'on adopte le plus. Cette situation peut s'expliquer par la géographie de l'adoption en France qui comporte un certain nombre de disparités régionales. Par l'intermédiaire de l'autocorrélation spatiale, des unités géographiques émergent et l'on constate un niveau de démocratisation en matière d'adoption relativement important dans la majeure partie des départements du Grand-Ouest. Il paraît probable que la proximité du réseau associatif influence sur le comportement des parents.

Il apparaît alors nécessaire de comprendre cette configuration géographique. La proximité des OAA semble favoriser les possibilités d'adoption des parents suivant leur département. La mesure de cette relation permettrait ainsi de mettre en avant l'attractivité des OAA. L'apport d'une approche sociologique pour comprendre le comportement des individus au sein du système adoption est un élément également non négligeable. Enfin, nous tacherons, dans la mesure du possible, d'établir une régionalisation en fonction des caractéristiques des adoptants.

adoption internationale • régionalisation • analyse spatiale • OAA • France

• **Title:** Geography of the French Intercountry Adoption System: Strategies and Regionalisms

• **Abstract:**

Intercountry adoption is a recent phenomenon which appeared in France at the end of the 1970s. The slowness and the inconvenience of the national process led more and more parents to turn towards foreign countries where the number of adoptable children is growing and the chances of finalizing a project increase. Since then, following the continuous frequency adoptions in many countries, several associative networks have appeared in France to accompany parents in this initiative.

The Accredited Adoption Bodies (OAA) are of growing importance in the French system. So, it is significant that two major poles situated in the Paris area and in France's Great-Western region together account for the greatest number of OAA. This configuration can be linked to the geography of the French adoption system where there are a lot of regional disparities. By means of spatial autocorrelation, recurring units become apparent and show a democratization of the adoption level higher than it should be in the Great-Western region for example. We find that the proximity of the associative network influences parent's behaviour.

Our objective is to understand why there is this kind of geography of adoption in France. We try to show that the proximity of the OAA increases the adoption potential of parents within the department. Measuring this relation casts light on the role and the attractiveness of the OAA. Furthermore, a sociological approach to the logical behaviour of the individuals in this system is needed. Finally, as far as possible, we have tried to establish regional categories according to the adopter's characteristics.

• **Keywords:** intercountry adoption ; regionalism ; spatial analysis ; accredited adoption bodies (OAA) ; France



Guillaume A. M. NER

Master 2 de Géographie SDS

UMR 6012 ESPACE CNRS

Université de Provence Aix-Marseille I